



# Conseil Général Département du Nord

## CONSEIL GENERAL

REUNION DES 24 ET 25 JANVIER 2011

### PROCES-VERBAL

-----

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 24 et 25 janvier 2011 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard CARTON donne pouvoir à Marc GODEFROY, Jean-Claude DELALONDE donne pouvoir à Didier MANIER, Michel GILLOEN donne pouvoir à Patrick KANNER, Laurent HOULLIER donne pouvoir à Gérard BOUSSEMART, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Béatrice MULLIER donne pouvoir à Martine FILLEUL, Françoise POLNECQ donne pouvoir à Jocya VANCOILLIE

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Eric RENAUD

**LUNDI 24 JANVIER 2011 - MATIN**

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures 10 et demande à Madame Jocya VANCOILLIE de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rend hommage à Antoine DE LEOCOUR et Vincent DELORY, deux jeunes Nordistes originaires de Linselles, enlevés et exécutés lâchement au Niger le 8 janvier 2011.

Monsieur le Président rappelle que leurs funérailles ont eu lieu le 17 janvier dernier et renouvelle ses très sincères condoléances aux familles des victimes. Il propose à l'Assemblée Départementale d'observer une minute de silence.

Monsieur le Président indique qu'il a fait parvenir aux Conseillers Généraux le 14 janvier dernier, en application de la procédure d'urgence prévue à l'article L3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets de délibérations n<sup>os</sup> 5 et 6 en raison de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 janvier 2011 et le projet de délibération n<sup>o</sup> 7 conformément aux dispositions de l'article L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président consulte les Conseillers Généraux sur l'application de la procédure d'urgence qui, sans observation, est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président formule ses souhaits de plein succès dans leurs nouvelles fonctions à :

- Monsieur Marc CHAPPUIS, Directeur de Cabinet du Préfet de Région, nommé Sous-Préfet de Rambouillet,
- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, nommé Sous-Préfet de Valenciennes,
- Monsieur Pascal JOLY, nommé Préfet délégué pour l'égalité des chances.

Monsieur le Président signale que les Conseillers Généraux ont sur leurs pupitres le livret élaboré par la Direction des Relations Internationales concernant les financements européens, ainsi que le recueil des questions qui n'ont pas pu être posées oralement et des réponses de Monsieur le Préfet suite à la Séance Plénière du 13 décembre 2010.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux du décès de Monsieur Robert VANDELANOITTE, qui a été Député-Maire de la commune de Templeuve et Conseiller Général du canton de Cysoing d'octobre 1967 à mars 1998. Il renouvelle ses condoléances attristées à sa famille et à la population templeuvoise.

Monsieur le Président revient sur l'incendie, dans la nuit du 27 au 28 décembre 2010, de l'entrepôt de Roubaix qui abritait les réserves alimentaires du Secours Populaire. Il salue le travail accompli par les 75 sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Monsieur le Président ajoute que dès l'annonce de cet événement dramatique, il a souhaité que le Département apporte un soutien exceptionnel au Secours Populaire Français. Il précise qu'un projet de délibération sera soumis, lors de cette séance, aux Conseillers Généraux afin de confirmer cette aide exceptionnelle.

Revenant sur le dossier des transports interurbains, Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 janvier 2011 qui a annulé l'ordonnance du Tribunal Administratif de Lille du 19 juillet 2010 prononçant l'annulation de la procédure de délégation de service public à la société DUPAS-LEBEDA.

Monsieur le Président note que cet arrêt permet d'éclairer les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux délégations de service public. Il fait également remarquer que le Conseil d'Etat reconnaît que le Département du Nord a correctement appliqué la procédure de délégation de service public.

Monsieur le Président ajoute que cet arrêt du Conseil d'Etat a deux conséquences importantes et précise que les projets de délibérations n<sup>os</sup> 5 et 6 seront ainsi soumis aux Conseillers Généraux tout à l'heure afin de prendre acte de la nouvelle situation et d'engager les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délégation de service public de transport dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président souligne l'annonce du Groupe EDF de reporter une nouvelle fois le projet de terminal méthanier qui devait s'implanter à Dunkerque et fait observer que cette décision vient contredire les déclarations de l'ancien Ministre de l'Industrie, Monsieur ESTROSI. Il considère que le Gouvernement dispose des moyens pour relancer ce projet et doit tout mettre en œuvre pour sa concrétisation.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la reconstruction sur site du collège Anne Frank à Roubaix vient d'obtenir le certificat Démarche Haute Qualité Environnementale.

Monsieur le Président revient sur les commentaires, relayés par la presse régionale, de professeurs du collège de Wazemmes et pense que certains d'entre eux ne semblent pas fondés. Il précise néanmoins que certaines observations sont parfaitement justifiées et indique que des réponses ont été ou seront rapidement apportées aux dysfonctionnements.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'accord-cadre qui a été signé le 20 janvier dernier entre le Département et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Monsieur le Président souligne que les CCAS, regroupés au sein de l'Union Départementale, ont affirmé leur volonté d'assurer un accueil et un accompagnement social de qualité en direction des allocataires du RSA.

Monsieur le Président revient sur le contexte socio-économique difficile du Nord et précise qu'en 2010, le Département a consacré 457 millions d'euros au versement du RSA et 48 millions d'euros au financement de l'accompagnement social des allocataires. Il rappelle que le Département n'a pas compétence en matière de retour à l'emploi.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le projet de création d'un institut européen de recherche technologique sur les industries ferroviaires et souligne son intérêt. Il propose d'adresser, dans les prochains jours, au porteur de ce projet un courrier de soutien en faveur de sa réalisation.

Evoquant un article publié dans la presse régionale le 15 décembre 2010, Monsieur le Président note que Madame la Rectrice étudie actuellement des scénarios de fusions d'établissements pour 25 établissements scolaires ainsi que des projets de fermetures de filières dans l'enseignement professionnel. Il signale qu'il a écrit à Madame la Rectrice afin d'exprimer son étonnement que le Département n'ait pas été informé de sa réflexion et lui demander d'apporter des éléments permettant d'éclaircir au plus vite cette situation, et notamment la liste des établissements concernés.

Monsieur le Président revient sur l'intégration, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, des ouvriers des parcs et ateliers de l'équipement.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Le 27 janvier :  
Inauguration de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Roubaix-Hem
- Le 28 janvier :  
Inauguration du collège Robert Desnos à Masny
- Les 14 et 15 février :  
Séance Budgétaire

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2010 qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Luc MONNET attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'article du magazine Le Nord du mois de janvier relatif à la MDPH. Il note que les six pages consacrées au sujet visent à expliquer pourquoi la durée d'attente au téléphone est aussi longue, le nombre de dossiers égarés aussi important.

Monsieur MONNET estime qu'il faut permettre aux familles concernées de trouver dans les meilleurs délais des réponses à leurs questions et aux problèmes qu'elles rencontrent.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON pense que cet article aurait également été critiqué s'il avait été laudateur.

Il indique que les rédacteurs ont souhaité donner une tonalité lucide sur les difficultés présentées.

Monsieur CHAGNON rappelle que le travail effectué aujourd'hui satisfait l'immense majorité des demandeurs de prestations, d'allocations. Il souligne la nécessité d'optimiser encore l'outil en place et précise que ce travail est en cours.

Monsieur CHAGNON ajoute qu'il y a également au sein de la MDPH des problématiques relatives au personnel.

Monsieur Laurent COULON met en exergue la suppression, pour la prochaine rentrée scolaire, de 16 000 postes dans l'Education Nationale, dont 806 dans l'Académie du Nord. Il fait remarquer que cette situation inacceptable aura des conséquences pour l'avenir des enfants et pense qu'il faut dénoncer cette politique du Gouvernement.

Monsieur le Président note une diminution de 29 500 collégiens entre 1986 et 2008 et pense que cette baisse des effectifs aurait pu être une bonne occasion pour laisser les moyens dans l'Académie de Lille au regard de sa situation.

Monsieur le Président souligne une augmentation des effectifs en 2009 et en 2010 et fait observer que, dans le même temps, des postes d'enseignants ont été supprimés.

Monsieur le Président indique que le Gouvernement, le Premier Ministre, le Ministre de l'Education Nationale, la Rectrice et le Préfet seront saisis afin que l'Académie de Lille soit prise en considération eu égard à ses besoins.

Monsieur Fabien THIEME porte à la connaissance des Conseillers Généraux que TOYOTA Onnaing va recruter, dans les prochains mois, 300 intérimaires ainsi que 100 contrats à durée déterminée. Il salue ces embauches, mais regrette cependant que cette usine ait fait le choix de l'intérim et donc de la précarité.

Monsieur THIEME attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur la situation d'un délégué syndical CGT de cette usine qui est aujourd'hui menacé de licenciement au motif qu'il aurait refusé d'effectuer des heures supplémentaires.

Monsieur le Président souligne sa profonde inquiétude lorsqu'il est informé de faits relevant l'existence de pressions injustifiées sur des salariés d'une entreprise.

Monsieur le Président revient sur la situation des cinq agents, dont un délégué syndical, employés par la société TOYOTA Onnaing qui refusent de faire des heures supplémentaires. Il précise qu'il va s'employer à attirer l'attention, dès aujourd'hui, du Ministre du Travail afin que le Gouvernement assume ses responsabilités en la matière.

Evoquant les précipitations neigeuses intenses qui ont frappées le Nord, Monsieur Georges FLAMENGT signale que la circulation routière a été paralysée sur certains réseaux et remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour secourir les personnes piégées. Il rappelle que beaucoup de routes nationales sont désormais à la charge du Département.

Monsieur FLAMENGT déplore le manque de soutien logistique de l'Etat en pareille circonstance, mais, en revanche, se félicite que le Département ait assumé pleinement ses engagements envers les citoyens. Il souhaite que l'étendue du dispositif employé en temps normal et le niveau de mobilisation du Département pendant cette période neigeuse soient rappelés à l'Assemblée Départementale.

Madame Jocya VANCOILLIE indique que ces épisodes neigeux et de froid intense ont conduit à la mise en place d'une surveillance particulièrement active du réseau départemental. Elle fait observer que les opérations de salage et de déneigement se sont multipliées, notamment sur la moitié sud du département.

Madame VANCOILLIE ajoute qu'une cellule de crise a été mise en place par la Préfecture afin de coordonner les opérations, de garantir les interventions d'urgence et de secours aux personnes, et signale que la coordination locale avec les communes est toutefois apparue insuffisante et a dû être assurée en grande partie par la Direction de la Voirie Départementale. Elle remercie l'ensemble des équipes des personnels d'exploitation.

Madame VANCOILLIE fait remarquer que, dans le cadre de situations exceptionnelles, les moyens doivent être concentrés en priorité sur les axes les plus importants qui sont généralement ceux qui ont été récemment transférés. Elle souligne que la répétition d'hivers rigoureux rend encore plus criante l'insuffisance des moyens transférés par l'Etat.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER signale que plusieurs Maires l'ont récemment interrogé sur la possibilité pour le Département de participer au financement de la construction d'équipements dans le cadre de la procédure de partenariat public/privé. Il souhaite savoir si Monsieur le Président envisage d'accorder une suite favorable aux demandes qui pourraient être faites à l'avenir.

Monsieur le Président indique que la procédure de partenariat public/privé n'est pas le déterminant de la participation financière du Département et revient sur le dossier du canal Seine-Nord, le Grand Stade de Lille Métropole ainsi que sur le projet Campus Grand Lille.

Monsieur le Président se demande pourquoi subventionner un partenariat public/privé sans en avoir quelques avantages en retour et pense qu'il faudra peut être étudier cette question dans l'avenir.

Monsieur Michel LEFEBVRE évoque les suppressions de postes d'enseignants et ajoute qu'une réorganisation touche les emplois de vie scolaire.

Monsieur LEFEBVRE met en exergue le mécontentement des parents dont les enfants handicapés scolarisés en milieu dit normal ont perdu le bénéfice de l'auxiliaire de vie scolaire qui les accompagnait dans leurs études. Il estime que le département du Nord a besoin d'un traitement inégalitaire, d'un renforcement des moyens et non de leur suppression.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON signale qu'il a été plusieurs fois sollicité par des personnes ou des associations inquiètes de voir la disparition des auxiliaires de vie scolaire qui jouent un rôle essentiel pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, et en particulier pour les enfants autistes.

Monsieur CHAGNON considère que cette situation est scandaleuse et pense qu'il faut intervenir tous ensemble, avec le soutien des associations, au plus haut niveau afin que cette politique soit remise en cause.

Evoquant le courrier des lecteurs de la presse régionale de la semaine dernière, Monsieur Jacques HOUSSIN attire l'attention des Conseillers Généraux sur une lettre intitulée « personnes âgées déroutées » qui soulignait le problème relatif à la mise en place des chèques CESU ainsi que l'imbroglio suscité par le changement de l'opérateur pour la téléalarme.

Monsieur HOUSSIN souhaite qu'une solution puisse être trouvée à tous les problèmes auxquels sont confrontés les aînés et leurs familles du fait du Département.

Monsieur Didier MANIER fait observer que la mise en place un peu difficile du CESU est due à un nouvel outil informatique et précise que ce problème sera résolu d'ici quelques semaines.

Concernant la téléalarme, Monsieur MANIER rappelle que la délibération a été adoptée à l'unanimité et met en exergue la contribution de cette DSP. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur le contentieux du Département avec l'ancienne entreprise qui travaillait avec l'ATN.

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Président signale que le Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit une fois de plus dans un contexte très difficile et indique que des arbitrages douloureux sont nécessaires.

Monsieur le Président note une progression de 75 millions d'euros des recettes de fonctionnement et précise que cette hausse relève, pour 70 millions d'euros, de l'augmentation conjoncturelle des droits de mutation qui s'étaient effondrés en 2009.

Monsieur le Président fait observer que le Département n'a pratiquement plus de levier fiscal et que les dotations de l'Etat sont insuffisantes. Il s'interroge également à propos du fonds de péréquation qui est annoncé.

Monsieur le Président souligne que la décentralisation est attaquée législativement par le biais de la réforme territoriale et, plus profondément, par les mesures financières qui recréent la tutelle de l'Etat et de son Gouvernement sur les décisions des Collectivités Territoriales et de leurs élus.

Monsieur le Président rappelle que le RSA

concerne 11 % de la population du Nord alors que la moyenne nationale n'est que de 5,2 %. Il fait remarquer que le nombre d'allocataires ne cesse d'augmenter.

Concernant l'investissement, Monsieur le Président indique qu'il est proposé de maintenir les dépenses au niveau de 2010 et note que les recettes ont diminué de 16 millions d'euros.

Monsieur le Président souligne une diminution de 2,1 % des investissements des Collectivités Locales en 2010 et précise que cette baisse est caractéristique des effets dévastateurs des décisions gouvernementales.

Monsieur le Président signale que le budget, qui sera présenté les 14, 15 et 16 février prochains, sera à l'équilibre et préservera les capacités budgétaires du Département pour les années à venir. Il met en exergue une gestion antérieure exemplaire et remercie la Majorité Départementale pour les efforts et les choix qui ont été faits.

### **Aménagement et Développement des Territoires, Développement Economique**

Monsieur Patrick KANNER s'inquiète d'une part de la gestion laxiste du Gouvernement qui engendre des déficits abyssaux et d'autre part de l'absence d'une véritable politique industrielle et économique qui entraîne une hausse continue du chômage. Il pense qu'il est permis d'espérer en l'avenir du territoire du Nord, notamment grâce à la capacité des collectivités à travailler ensemble, à développer de l'intelligence territoriale et à créer des synergies entre les acteurs.

Monsieur KANNER souligne que le Département en tant qu'aménageur et acteur du territoire contribue avec sa politique agricole au développement durable. Il rappelle les enjeux prioritaires pour l'avenir tels que le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts, l'accompagnement social des agriculteurs et le renouvellement du partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Monsieur KANNER propose que le budget destiné à la politique en faveur du développement durable soit maintenu en 2011.

Considérant l'utilité de la politique d'enfouissement des réseaux, Monsieur KANNER suggère de doubler l'enveloppe destinée à celle-ci.

Monsieur KANNER fait observer le rôle de péréquation du Département à travers le FDAN aménagement et le FDST, ainsi que le fort levier de développement économique et local que constitue le FDAN grands projets. Il souhaite la reconduction de ces budgets.

Monsieur KANNER propose de reconduire la politique de logement du Département car elle réaffirme les objectifs d'amélioration de qualité des logements et le renforcement de l'offre pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées.

Monsieur KANNER évoque le dynamisme et les projets structurants de la politique économique du Département. Il estime que les crédits consacrés à cette politique doivent être maintenus.

Monsieur KANNER fait observer que le processus de concertation pour la contractualisation est en cours dans le Cambrésis. Il remercie tous les Conseillers Généraux qui s'y sont associés ainsi que l'administration avec un hommage particulier à Monsieur LAVENSEAU, ancien Directeur Général des Services.

Monsieur KANNER remercie Monsieur le Président pour la confiance manifestée à son égard pendant son mandat.

Monsieur le Président remercie Monsieur KANNER pour cette politique particulièrement active d'aménagement et de développement des territoires.

Madame Brigitte GUIDEZ évoque la politique de contractualisation initiée dans le Cambrésis et le large travail de concertation mené entre le Département et le territoire du Cambrésis. Elle demande à Monsieur KANNER quelles sont les prochaines étapes de la contractualisation dans le Cambrésis et si les prochains territoires à contractualiser ont été choisis.

Monsieur Jean-René LECERF se réjouit de l'intention de la majorité départementale de ne pas alourdir l'impôt payé par le contribuable. Il souligne l'embellie financière du Département du Nord avec notamment la remontée des droits de mutation et l'évolution satisfaisante de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Monsieur LECERF déplore que le débat d'orientations budgétaires se transforme en débat budgétaire car il envisage à la fois les orientations et les budgets thématiques. Il souligne que certaines commissions thématiques appelées à examiner les projets de budget ont déjà eu lieu et que d'autres se tiendront dans les prochains jours.

Monsieur LECERF doute des bonnes dispositions de la majorité départementale à infléchir ses politiques en fonction des souhaits de l'opposition.

Monsieur LECERF souligne la légère diminution des crédits consacrés en 2011 à l'aménagement et au développement des territoires.

Monsieur LECERF fait observer que certaines petites communes possèdent d'importants linéaires de voies communales pesant très lourd dans leurs budgets. Il propose une évolution des critères du FDST pour prendre cette spécificité en compte dans le calcul du taux de subvention, au même titre que le potentiel fiscal, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant.

Concernant l'enveloppe de dépenses subventionnables du FDST, Monsieur LECERF estime qu'elle doit être revalorisée notamment en faveur de communes ayant un rôle de bourg-centre ou connaissant une évolution démographique positive entraînant de multiples besoins de création ou de rénovation de bâtiments.

Evoquant les contrats de territoires, Monsieur LECERF pense que cette démarche doit être le fruit d'un travail collectif entre le Département et la Région. Il considère que l'expérimentation qui a eu lieu en 2010 dans le Cambrésis doit faire l'objet d'un bilan, si possible, avant le vote du budget.

Monsieur LECERF constate que la politique économique sera en 2011 fidèle à ce qu'elle est habituellement, en volume et en type d'action, ce qui en fait une politique statique, budgétairement faible, peu repérable, hormis peut-être pour les ruches d'entreprises.

Monsieur Fabien THIEME souligne l'augmentation du budget en matière d'aménagement des territoires et du développement économique. Il fait remarquer que l'aide à la promotion d'une agriculture moderne et respectueuse, alliée à l'aide financière apportée aux associations pour la valorisation des produits agricoles, représente un soutien non négligeable pour le monde agricole.

Monsieur THIEME estime que la politique départementale prend toute sa place dans le contexte actuel de désertification des campagnes. Il se réjouit en constatant que les grandes entreprises ne seront pas subventionnées car leur souci majeur semble être de délocaliser et non d'investir dans l'outil de travail, la formation ou le « produire » français.

Monsieur René DECODTS souligne l'augmentation du budget global de l'aménagement et du développement des territoires. Il propose que le FDST, le FDAN Aménagement et le FDAN Grands Projets soient maintenus car ces politiques volontaristes sont particulièrement efficaces pour participer au développement des territoires.

Monsieur DECODTS évoque différentes politiques proposées pour soutenir l'agriculture.

Monsieur Jacques PARENT fait observer que le Département reconnaît pleinement le secteur privé, mais soutient avec beaucoup de volonté politique les services publics ainsi que l'économie sociale et solidaire.

Monsieur PARENT souligne que l'économie sociale et solidaire représente 10 % de l'emploi salarié et crée des emplois non délocalisables. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur différentes actions du Département en faveur du développement de l'emploi associatif.

Monsieur Patrick KANNER remercie Messieurs Fabien THIEME, René DECODTS et Jacques PARENT pour leur intervention. Il informe Madame Brigitte Guidez et Monsieur Jean-René Lecerf des prochaines échéances concernant le contrat de territoire sur le Cambrésis.

Monsieur KANNER signale que plusieurs territoires ont demandé un contrat de territoire. Il ajoute que le plan d'action de la majorité départementale sera de signer deux à trois contrats par an pour aboutir à une contractualisation totale du département du Nord en 2014.

Monsieur KANNER fait observer que l'embellie

financière du Département du Nord n'est peut-être que passagère. Il ajoute qu'il n'y a aucune redondance dans les politiques économiques portées par la Région et le Département et qu'elles sont systématiquement complémentaires.

### **Personnes Agées**

Monsieur Didier MANIER évoque l'ouverture des travaux sur la dépendance sous la responsabilité de Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. Il rappelle que le Département du Nord, chef de file de l'action sociale, est particulièrement attentif au sort réservé à ses aînés.

Monsieur MANIER indique que le budget Personnes Agées est constitué de 324,75 millions d'euros en fonctionnement, de 9,3 millions d'euros en investissement et de 128,5 millions d'euros en recettes estimées. Il mentionne les crédits destinés à l'APA, l'aide sociale à l'hébergement, et l'accueil familial.

Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur les divers secteurs d'intervention du Département concernant la politique Personnes Agées. Il souligne la mise en place le 1<sup>er</sup> octobre dernier du CESU pour l'APA à domicile.

Monsieur MANIER signale qu'une étude a été ouverte pour essayer d'apprécier encore mieux les besoins sur le territoire du département du Nord en matière de politiques pour les personnes âgées.

Monsieur MANIER considère qu'il est nécessaire de structurer davantage les partenariats, développer les complémentarités et les synergies avec les différents milieux de l'action sociale. Il évoque le développement de partenariats notamment avec les CCAS.

Monsieur MANIER précise que le Département souhaite préparer l'action sociale de demain en prenant en compte les évolutions institutionnelles comme la création de l'Agence Régionale de Santé et la réforme de la prise en charge de la dépendance. Il rappelle que le Département tient au principe de solidarité et mène sa réflexion dans le souci constant des plus démunis.

Monsieur Philippe LETY souligne les valeurs de solidarité portées par la collectivité départementale à l'égard des personnes âgées. Il fait observer que les crédits inscrits pour l'APA augmentent de 1,75 % en fonctionnement avec une ventilation de plus de 197 millions pour la dépendance et l'APA et 117 millions pour la solidarité.

Concernant l'APA à domicile, Monsieur LETY indique que les dépenses devraient être mieux maîtrisées avec l'instauration des CESU en octobre dernier. Il rappelle que la prise en charge de l'aide ménagère et des frais de repas permet à environ 400 personnes en difficulté de ne pas quitter leur domicile.

Monsieur LETY évoque l'accueil familial, l'APA en

établissement ainsi que l'aide sociale à l'hébergement. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur la création en 2011 de nouvelles places en EHPAD et en accueil de jour.

Evoquant le Fonds Départemental à l'Innovation (FDI), Monsieur LETY signale que l'accès aux droits communs pour les personnes d'origine étrangère ou n'ayant pas la nationalité française est un critère qui a été ajouté pour les projets 2011.

Monsieur LETY annonce que le CLIC EOLLIS de Phalempin a été retenu pour l'expérimentation des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégrité des patients touchés par la maladie d'Alzheimer (MAIA). Il ajoute que le Département consacrera une enveloppe de 130 000 euros pour accompagner les projets de clubs d'aînés, d'associations, d'EHPAD, pour le développement d'activités culturelles et de loisirs rompant l'isolement et l'ennui.

Monsieur Patrick VALOIS attire l'attention des Conseillers Généraux sur la nécessité d'innover dans les politiques en direction des personnes âgées afin de faire face au vieillissement de la population et de maîtriser les dépenses pour les collectivités et les familles.

Monsieur VALOIS considère que l'aménagement du domicile nécessite une approche transversale dans laquelle l'architecture, les nouvelles technologies et la gestion des services fonctionnent ensemble. Il ajoute que l'offre d'hébergement en établissement devrait être plus souple et intégrer l'accueil temporaire, l'accueil de jour, afin de soulager les aidants, en particulier des malades d'Alzheimer.

Concernant les modèles d'hébergement pour personnes âgées, Monsieur VALOIS souhaite que l'accueil familial soit développé. Il fait observer que les petites unités de vie adaptées à l'évolution de la dépendance et disséminées au plus près de l'habitat d'origine des personnes âgées semblent être une solution plébiscitée par les aînés.

Monsieur VALOIS rappelle que l'année 2011 sera l'année de la consultation nationale sur la dépendance qui se traduira par un projet de loi avec, en filigrane, la question du financement du cinquième risque.

Monsieur Albert DESPRES s'inquiète de l'intention du Gouvernement d'ouvrir le secteur de l'aide à la dépendance à des groupes privés. Il fait remarquer que le Département tient un rôle de proximité indispensable pour maintenir l'équilibre social et coordonner les fédérations et réseaux d'aide à domicile.

Evoquant le chèque Solidarité APA 59, Monsieur DESPRES attire l'attention des Conseillers Généraux sur les difficultés causées par sa mise en place et notamment le retard de versement des salaires au personnel de maintien à domicile.

Monsieur DESPRES souligne la nécessité de programmer des nouveaux schémas sur les territoires prioritaires et d'augmenter le rythme de création de places d'hébergement car les besoins sont nombreux. Il précise que la mutualisation des moyens doit se poursuivre.

Monsieur DESPRES considère que la mise en place d'un nouveau service public en charge de l'aide aux personnes dépendantes dans le cadre de l'assurance maladie avec réforme fiscale est une nécessité.

Evoquant le vieillissement inéluctable de la population, Monsieur MANIER fait observer qu'il est indispensable de se donner les moyens afin que cela ne conduise pas à une paupérisation des personnes vieillissantes. Il espère que les travaux ouverts par Madame Roselyne BACHELOT apporteront des réponses.

Monsieur MANIER fait remarquer que la réforme de la téléalarme et la mise en place du CESU sont des chantiers qui ont pour objectif la modernisation et l'innovation. Il précise que pendant la période de transition, il peut malheureusement y avoir un peu d'inconvénients.

Monsieur MANIER signale le développement de l'accueil temporaire, de l'accueil de jour ainsi que de nouveaux établissements. Il estime qu'il est fondamental d'envisager la création d'établissements dédiés à 100 % aux maladies dégénératives.

Considérant le nombre insuffisant d'accueillants familiaux, Monsieur MANIER s'engage à essayer d'obtenir plus de volontaires pour effectuer ces missions.

Monsieur MANIER considère que la solidarité nationale par la mise en place d'une politique ambitieuse est indispensable pour faire face à la dépendance.

Monsieur MANIER pense que pour faire face à la dépendance, il est indispensable que la solidarité nationale soit mise en place par une politique ambitieuse.

## **Enfance et Famille**

Monsieur Fabien THIEME cite les principaux objectifs dans l'élaboration du budget : la poursuite de la mise en œuvre des orientations du volet Enfance Famille du schéma d'organisation sociale et médico-sociale, la professionnalisation et la mise en place des unités d'accueil familial, ainsi que la maîtrise des dépenses en matière d'hébergement.

Monsieur THIEME indique que pour financer l'ensemble des dépenses du budget Enfance Famille en 2011, 411 109 528 euros sont à envisager, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2010.

Evoquant la Protection Maternelle et Infantile, Monsieur THIEME signale que le budget sera marqué par la continuité des actions de prévention. Il mentionne différentes actions départementales visant l'accompagnement des jeunes parents et la surveillance de la santé des enfants.

Concernant la formation obligatoire des assistants maternels, Monsieur THIEME porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la forte hausse des crédits inscrits pour celle-ci est due à l'augmentation du nombre d'assistants.

Monsieur THIEME fait observer l'ajustement ou la reconduction de différentes lignes budgétaires. Il souligne l'augmentation de 7 % des crédits alloués à l'Action Educative en Milieu Ouvert.

Monsieur THIEME fait remarquer qu'en 2011 le Département développera ses outils de prévention, et mènera des actions de soutien à la parentalité ainsi que des actions collectives en direction de publics fragilisés.

Evoquant la prise en charge de l'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, Monsieur THIEME signale une baisse budgétaire de 0,90 % par rapport au budget 2010 concernant l'accueil en établissement et une hausse de 4,69 % des crédits inscrits pour l'accueil familial.

Monsieur THIEME souligne que la professionnalisation des assistants familiaux sera soutenue par la mise en place de la formation diplômante.

Monsieur THIEME mentionne les dépenses d'investissement, notamment les crédits alloués pour l'aménagement d'équipements sociaux en faveur de l'enfance.

Monsieur THIEME rend hommage à Monsieur Michel LAVENEAU et remercie les services qui permettent la mise en œuvre des politiques nouvelles dans un contexte difficile.

Madame Marie DEROO attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur l'importance du budget consacré à l'Enfance et à la Famille. Elle constate que celui-ci permettra de donner aux enfants le meilleur afin qu'ils puissent s'épanouir, grandir et apporter ensuite leurs compétences dans le monde qui les attend.

Madame DEROO rappelle que la mission de protection maternelle et infantile permet de détecter rapidement les difficultés, d'y remédier et d'assurer le suivi de la santé des enfants. Elle exprime sa satisfaction de voir que l'accueil familial a été privilégié par rapport à l'hébergement collectif.

Madame DEROO conclut en approuvant la proposition de budget pour la politique Enfance Famille.

Madame Brigitte LHERBIER souligne la complexité des difficultés à résoudre quand il s'agit de problématiques sociales liées à l'enfance et à la parentalité.

Madame LHERBIER évoque le projet de Loi d'Orientation et de Programmation pour la performance de la Sécurité Intérieure (LOPSI 2) examiné par le Sénat la semaine dernière. Elle attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur le contrat de responsabilité parentale et le conseil pour les droits et devoirs des familles dans lequel le Département pourrait être représenté.

Madame LHERBIER indique que certaines communes ont décidé la création et la mise en place de conseils pour les droits et devoirs des familles. Elle souhaite savoir si le Département a été sollicité pour intégrer ces conseils et

dans cette hypothèse, quelle posture il a choisi d'adopter.

Monsieur Bernard BAUDOUX rappelle que le Département contribue aux côtés des familles à permettre l'épanouissement des enfants.

Monsieur BAUDOUX constate que les carences concernant l'accueil des enfants restent un obstacle à l'émancipation de la femme. Il fait observer que les communes ayant de lourdes charges financières, ont des difficultés à mettre en place des structures adaptées en nombre suffisant pour compléter les dispositifs d'accueil de la petite enfance.

Monsieur BAUDOUX mentionne différents outils apportés aux besoins des assistants familiaux, tels que la professionnalisation de l'accueil familial, les unités d'accueil familial et la mise en place de la formation diplômante.

Monsieur BAUDOUX souligne la continuité des actions de prévention et de soutien à la parentalité, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des diverses orientations du schéma départemental. Il salue l'effort réalisé par le Département du Nord en direction des enfants et des familles.

Monsieur THIEME remercie Madame Marie DEROO pour son intervention.

Monsieur THIEME rappelle l'augmentation de 1,36 % du budget inscrit pour la politique Enfance Famille et la volonté du Département de mener des actions qui permettent aux enfants et aux familles d'avoir toutes les chances, y compris de réussir dans leur avenir.

Monsieur THIEME fait observer que malgré les difficultés et les contraintes budgétaires, les crédits ont été maintenus et même augmentés. Il évoque différents crédits en augmentation.

Considérant les problèmes auxquels sont confrontées les familles, Monsieur THIEME fait remarquer qu'ils sont dus en partie à la crise économique. Il considère qu'il est difficile de mettre en cause les parents et de faire abstraction de la responsabilité de l'Etat.

Monsieur THIEME estime que l'insuffisante compensation des charges transférées par l'Etat, ainsi que les suppressions de postes, notamment dans l'Education Nationale, ne contribuent pas au bonheur et à la dignité de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Président informe que les communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul ont souhaité associer le Département dans leurs conseils pour les droits et devoirs des familles. Il précise que le Conseil Général du Nord ne participera pas à cette procédure.

Monsieur le Président considère que l'Etat doit assumer sa responsabilité en regard des familles. Il précise que le Département n'a pas de mission policière, de suivi et de pistage de familles qui seraient dans la difficulté.

## Infrastructures

Madame Jocya VANCOILLIE indique qu'au terme de l'année 2010, 64 chantiers ont été achevés et 65 opérations engagées dans le cadre du Plan Routier Départemental et du Plan des Routes Nationales Transférées et ajoute que 40 millions d'euros ont été consacrés au renouvellement des chaussées et aux réparations suite aux dégâts de l'hiver. Elle souligne que le taux de plus de 95 % de consommation des crédits démontre la forte mobilisation du Département pour faire aboutir les projets réellement inscrits.

Madame VANCOILLIE attire l'attention des Conseillers Généraux sur le nouveau Plan Routier Départemental 2011-2015.

Madame VANCOILLIE évoque la démarche Route Durable qui a connu des étapes essentielles en 2010.

Madame VANCOILLIE présente quelques opérations phares réalisées, en cours d'achèvement ou programmées au cours de cette année. Elle fait observer que les projets ont connu une réelle accélération dans leur mise en œuvre opérationnelle depuis leur transfert au Département.

Madame VANCOILLIE met en exergue les actions et interventions pour l'amélioration du réseau existant. Elle attire l'attention sur la sécurisation des passages à niveau, l'important programme de réparations des dégâts dus au gel et de renforcement des chaussées, la conservation du patrimoine des ouvrages d'art, ainsi que sur le Port de Gravelines.

Madame VANCOILLIE précise qu'un peu plus de 26 millions d'euros seront globalement nécessaires en fonctionnement afin d'assurer la viabilité hivernale, les travaux d'entretien courant et la maintenance des véhicules et des matériels d'exploitation.

Madame VANCOILLIE indique que les agents de la voirie ont engagé un travail d'harmonisation et d'amélioration de la qualité des activités d'exploitation dans le respect de la démarche Route Durable.

Madame VANCOILLIE fait observer que la route fait pleinement partie du développement d'un territoire dans sa dimension économique, environnementale et sociale.

Monsieur le Président remercie Madame Jocya VANCOILLIE pour le travail qu'elle conduit avec l'ensemble des services départementaux, notamment en regard de la période hivernale actuelle.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 30.

LUNDI 24 JANVIER 2011 – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

## QUESTIONS DIVERSES

### DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président souligne le projet de délibération n° 4, ainsi que les n° 5, 6 et 7 pour lesquels les Conseillers Généraux ont approuvé la procédure d'urgence.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

### N° 1

#### **EPI/DEGP/2011/26**

#### **OBJET :**

**RIEULAY : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT  
POUR L'HEBERGEMENT DE L'EQUIPE DES GARDES  
DEPARTEMENTAUX DU SECTEUR DU DOUAISIS,  
VALENCIENNOIS, CAMBRESIS POUR LE DEPARTEMENT  
DU NORD : DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE  
FIXATION DU COUT PREVISIONNEL PROVISoire**

Par délibération du 7 décembre 2009, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé le lancement d'une procédure de concours d'architecture telle que prévue aux articles 38, 70 et 74 III du Code des Marchés Publics.

L'avis d'Appel à candidatures relatif au concours a été envoyé le 8 mars 2010. La date limite de réception des candidatures était fixée au 8 avril 2010 à 16 h 30. Le jury de concours s'est réuni le 6 mai 2010.

Après avoir examiné les dossiers déposés par les candidats, le jury a émis un avis favorable sur les candidatures des groupements repris ci-dessous. Le Président du Conseil Général a décidé de suivre l'avis du jury. Le dossier programme remis aux candidats sélectionnés le 23 août 2010 a fixé la date limite de réception des offres au 4 octobre 2010 à 16 h 30.

Le jury s'est réuni le 25 novembre 2010. Il a été procédé à l'examen des projets.

Les prescriptions du décret 98 111 transposant la directive européenne 92 50 relatives aux principes de l'anonymat ont été mises en œuvre de la façon suivante : les offres ont été remises sous forme de 2 enveloppes, l'une

concernant les pièces nominatives et l'autre, les pièces anonymes. Ces pièces ont été revêtues d'un numéro de code attribué par le secrétariat du concours.

Eu égard à la qualité et à la fonctionnalité des projets proposés, le jury, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable sur le classement suivant :

Projets	Architectes Mandataires et Cotraitants
Projet classé premier et proposé comme lauréat : DFS46	BP_ARCHITECTES – Bruno Popieul Architecte / SARL Ingébois structures / SYMOE / Atelier LD / CABINET ADI / PASCAL LOISON
Projet classé deuxième : BAC32	Jean Louis HORNEZ Architecture et Urbanisme / HDM INGENIERIE SA / MARC TOUTIN / Atelier ALTERN
Projet classé troisième : PRU18	SAKARIBA 126 ARCHITECTURE / EURO INGENIERIE / AELIA Environnement

A l'issue des délibérations, le jury a décidé d'accorder à chaque candidat, à titre d'avance pour le lauréat qui sera désigné par l'assemblée délibérante et à titre d'indemnité pour les autres candidats, le montant de la prime prévue par l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, à savoir la somme de 8 640 €T.T.C.

Dans le cadre des négociations avec le groupement classé premier par le jury, le représentant de la personne publique, a retenu le coût provisoire des travaux que l'architecte mandataire proposait dans son offre,

soit 1 038 762,00 €H.T. et 1 242 359,35 €T.T.C. (valeur août 2010).

Le taux de rémunération initial proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 12,1 % a été arrêté à 11,85 %, le montant des honoraires est donc pour la mission de base de 123 093,30 €H.T., soit 147 219,59 €T.T.C (valeur août 2010).

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

*Date de valeur des montants exprimés : Août 2010*

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE €T.T.C	
– Travaux	<b>1 242 359,35</b>
– Maîtrise d'œuvre	
– Maîtrise d'œuvre (base MOP)	<b>147 219,59</b>
– Mission OPC	17 413,76
– Mission complémentaire (SSI)	1 794,00
<b>Total Maîtrise d'œuvre</b>	<b>166 427,35</b>

Il est proposé d'accepter ces montants, la maîtrise d'œuvre prenant en compte les remarques formulées par le maître d'ouvrage et modifiant son projet en conséquence.

Il est proposé au Conseil Général :

- de retenir le projet DFS46 classé premier et de proposer comme lauréat le groupement : BP\_ARCHITECTES – Bruno Popieul Architecte / SARL ingébois structures / SYMOE / Atelier LD / CABINET ADI / PASCAL LOISON,
- de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 166 427,35 €T.T.C. (incluant les missions OPC et SSI). En application de la loi MOP le forfait définitif de rémunération sera déterminé dans les conditions prévues à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- d'autoriser le versement de la somme de 8 640 €T.T.C, à titre de prime pour les candidats

non retenus et à titre d'avance pour le lauréat,

- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative aux travaux en application des articles 10, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en lots séparés relative au mobilier en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,
- d'autoriser le recours à une procédure négociée, prévue aux articles 35 I.-1° et 35 II.-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'infructuosité d'un appel d'offres, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés,
- d'autoriser le dépôt du permis de construire et la

signature de tous documents d'urbanisme nécessaires à l'opération,

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au programme 1082 comme suit :
- 2031-907738 – frais d'études et indemnités concours,
- 2312-907738 – travaux, assurances, révisions, branchements,
- 21848-907738 – mobilier.

## N° 2

**DVD-E/2011/30**

**OBJET :**

**TRANSFERT DU PARC DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT  
AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS DE TRANSFERT  
DES MARCHES EN COURS**

Par délibération n° 1.4 DVD-E/2010/789 du 28 juin 2010, le Conseil Général a approuvé le transfert partiel au Département du Parc Départemental de l'Equipement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de transfert correspondante.

La convention, signée le 30 juin 2010 par Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Président du Conseil Général, prévoit, en son article 5, le transfert au Département des marchés en cours repris dans l'annexe au présent rapport conformément à l'article 17 de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions, il convient de pouvoir signer ces avenants de transfert.

Je propose au Conseil Général :

- de prendre acte des marchés transférés par l'Etat dans le cadre du transfert partiel du Parc Départemental de l'Equipement, conformément à l'annexe jointe au rapport.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants tripartites de transfert des marchés en cours et tous les actes correspondants.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 93621.

## N° 3

**DSTEN/2011/54**

**OBJET :**

**AVIS SUR LE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE  
REGIONALE DE PARCELLES SITUÉES A L'EST DU VALJOLY**

Dans le cadre de la réalisation de la station touristique Départementale du ValJoly, le Syndicat Mixte du ValJoly,

gestionnaire du Parc Départemental depuis le 23 décembre 2002, a mis en place un comité de suivi environnemental du site afin de préserver la faune, la flore et les habitats naturels de ce lieu.

Ce comité a participé à la réalisation d'un « schéma de protection et de mise en valeur environnementale » du site et a préconisé le classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) d'une zone de 96,8 ha à l'est du ValJoly comprenant le secteur du Marteau et une partie de la vallée de l'Helpe (voir carte jointe).

Le Département du Nord a, lors de la réunion du Conseil Général du 19 octobre 2009 (DSTEN/2009/1321), délibéré sur le principe de classement en RNR. A la demande de Monsieur le Président du Conseil Régional, il s'agit de se prononcer sur le classement en Réserve Naturelle Régionale et sur le gestionnaire proposé de cette RNR.

Le Département ayant déjà validé l'intérêt écologique de ce secteur, le dossier n'amène pas de remarques particulières, hormis la nécessité d'affiner certains inventaires.

En effet, la Salamandre tachetée est une espèce patrimoniale présente dans le bois de Nostrimont proche. Les actions à mettre en œuvre devraient favoriser son habitat et son maintien. D'autres espèces comme le Pygarque à queue blanche, le Chat forestier, la Loure d'Europe étant considérées soit absentes du département, ou comme présentes, mais de manière anecdotique, des inventaires plus précis pourraient conforter ou non la mise en place d'interventions en faveur de leurs habitats. La gestion future devra favoriser toutes les autres espèces à enjeux décrites dans le précédent rapport.

Enfin, concernant la gestion de cette RNR, il est proposé, dans le dossier de classement, que le gestionnaire soit le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. S'agissant d'une propriété départementale, il semble néanmoins intéressant que le Département se propose comme gestionnaire, en collaboration étroite avec le Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly.

En effet, le Département est compétent pour la gestion des espaces naturels et est notamment gestionnaire de l'autre Réserve Naturelle Nationale du Département, constituée par la Dune Marchand, propriété du Conservatoire du Littoral. Il intervient sur plus de 3 200 ha de milieux naturels sur le Département (carte jointe) et a mis en place plus de 7 000 ha de zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

La gestion des Espaces Naturels Sensibles sur l'arrondissement d'Avesnes est assurée par :

- une équipe technique de 5 gardes départementaux sur le territoire de l'avesnois assurant la gestion, l'entretien, la surveillance et l'accueil du public ;
- une association d'insertion constituée d'environ 6 personnes sur le même territoire, assurant la gestion et l'entretien ;
- un ingénieur écologue définissant les objectifs et les

modalités de gestion des sites (355 hectares pour l'avesnois hors ValJoly dont la surface est de 266 ha).

De plus, l'équipe technique est basée sur le parc départemental de l'abbaye de Liessies, à moins de 5 km de la future Réserve Naturelle Régionale du ValJoly.

Enfin, si le Département du Nord assurait la gestion de cette Réserve, celle-ci bénéficierait également de la protection réglementaire et légale liée à la politique des Espaces Naturels Sensibles des Départements.

Dans le cas où un autre gestionnaire devait gérer cette Réserve, le Département devra être étroitement associé à l'élaboration du plan de gestion en tant que partenaire privilégié, ainsi qu'à la gestion et à l'entretien de cette RNR.

Je propose au Conseil Général :

- d'émettre un avis favorable au classement en Réserve Naturelle Régionale des parcelles reprises au plan annexé, pour une surface de 96,8 ha ;
- de proposer à Monsieur le Président du Conseil Régional que la gestion de cette Réserve Naturelle Régionale soit confiée au Département dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles en collaboration étroite avec le Syndicat Mixte de la station touristique Départementale du ValJoly.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 4

**DIRFI/2011/58**

**OBJET :**

**AIDE D'URGENCE DE 100 000 EUROS VERSEE  
A LA FEDERATION DU NORD DU SECOURS POPULAIRE  
FRANÇAIS SUITE A L'INCENDIE SURVENU  
LE 28 DECEMBRE 2010 DANS L'ENTREPOT  
SITUE BOULEVARD DE METZ A ROUBAIX**

Suite à l'incendie du 28 décembre 2010 qui a détruit l'entrepôt départemental de la Fédération du Nord du Secours Populaire Français à Roubaix, six mois de denrées alimentaires destinées à 15 000 familles du Nord ont été détruits.

Compte tenu des circonstances, il était nécessaire d'apporter une aide financière exceptionnelle à cette association, partenaire du Département dans l'aide aux plus démunis.

A ce titre, un mandat de 100 000 euros a été émis le 31 décembre 2010 au profit de la Fédération du Nord du Secours Populaire Français. Les crédits nécessaires à l'émission de ce mandat ont été abondés par un virement des crédits destinés à couvrir les dépenses imprévues.

En effet, lors du vote du budget 2010, le Conseil Général avait décidé d'inscrire au chapitre 952 022 des crédits destinés à faire face à des dépenses imprévues pour lesquelles aucune dotation n'était inscrite au budget.

Conformément aux articles L.2322-1, L.2322-2 et L.3322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits pour dépenses imprévues sont employés par le Président du Conseil Général et doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Général dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense.

Je propose au Conseil Général :

- de prendre acte du prélèvement d'un crédit de 100 000 euros au chapitre 952 022 pour abonder le chapitre 930 202 du budget départemental de l'exercice 2010 afin d'assurer le mandatement, le 31 décembre 2010, de l'aide exceptionnelle de 100 000 euros au profit de la Fédération du Nord du Secours Populaire Français (*pièces justificatives jointes au présent rapport*).

Le Conseil Général prend acte.

N° 5

**DTD/2011/113**

**OBJET :**

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER NON URBAIN  
DE VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD  
SUR LE PERIMETRE N° 3  
ADAPTATION DES CLAUSES DE LA CONVENTION  
EN RAISON DE LA DATE DIFFEREE DE NOTIFICATION**

Le Conseil Général du Nord a décidé, lors de sa séance des 16 et 17 février 2009, du principe du recours à la délégation de service public (DSP), encadrée par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), pour la remise en concurrence des conventions arrivant à échéance pour la gestion du service de transports routiers non-urbains de voyageurs d'intérêt départemental, y compris le transport scolaire, sur le territoire du Département du Nord (ainsi que sur les lignes sortantes organisées par le Département du Nord).

Les délégations de service public ont été déterminées géographiquement en fonction de quatre périmètres.

Le troisième périmètre rassemble tout ou partie des cantons de Cambrai Est, Cambrai Ouest, Carnières, Clary, Le Cateau, Marcoing et Solesmes. Il regroupe approximativement les actuels bassins n° 4 « Sensée-Escaut » et n° 5 « Est-Cambrésis ». Deux candidats ont soumissionné pour ce périmètre.

Par délibération du 17 mai 2010, l'Assemblée Plénière a été saisie du choix en vue d'attribuer la DSP sur ce secteur et

a approuvé les termes de la convention.

Le candidat non retenu a alors saisi le Tribunal Administratif de Lille d'un référé précontractuel.

Par ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2010, le juge administratif a annulé la procédure relative au périmètre n° 3 à compter de l'examen des offres finales et a enjoint au Département, s'il entendait poursuivre la passation du contrat envisagé, de reprendre la procédure au stade de l'examen des offres finales.

Une nouvelle analyse des offres finales, effectuée au regard des critères de choix tels que précisés dans le règlement de consultation, a ainsi été réalisée. Les conclusions ont été présentées au Conseil Général lors de sa réunion du 5 juillet 2010. Il a décidé d'attribuer la convention pour la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs du Département du Nord pour le Périmètre n° 3 au Groupement Momentané d'Entreprises représenté par la SAS Voyages DUPAS LEBEDA.

Suite à cette décision, le Tribunal Administratif de Lille a été saisi d'un nouveau référé précontractuel.

Par ordonnance du 19 juillet 2010, le juge administratif a annulé la procédure relative au périmètre n° 3 à compter de la remise des offres par les candidats admis à la phase de négociation et a enjoint au Département, s'il entendait poursuivre la passation du contrat envisagé, de reprendre la procédure, soit intégralement, soit à compter de la nouvelle date qu'il fixera pour la remise de nouvelles offres par les candidats.

Par délibération en date du 27 septembre 2010, le Conseil Général a décidé de reprendre intégralement la procédure et, pour assurer la continuité des services sur le territoire du périmètre n° 3, des avenants de prolongation des conventions de délégation de service public antérieures ont été approuvés par délibération en date du 19 août 2010 et notifiés aux précédents délégataires le 25 août 2010. La date d'échéance de ces avenants est fixée au 25 août 2011.

Parallèlement, la SAS Voyages DUPAS-LEBEDA s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat et a demandé l'annulation de l'ordonnance du Tribunal Administratif en date du 19 juillet 2010.

Par un arrêt en date du 5 janvier 2011, le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance précitée. La délibération du Conseil Général en date du 5 juillet 2010 doit donc être appliquée et la convention signée.

Toutefois, la date prévisionnelle de début d'exécution était prévue à compter de juin 2010, avec une date d'achèvement fixée au 31 août 2018, soit une durée de 8 ans. La mise en œuvre effective des services devait démarrer le 26 août 2010.

C'est pourquoi, afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de transport durant la période scolaire en cours, ces dates doivent être adaptées tout en respectant les règles fixées lors de la phase de mise concurrence pour la durée de la convention. Pour les motifs d'intérêt général

précités, il convient donc de modifier l'article 2 de la convention de délégation de service public de transport public routier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur le périmètre n° 3 et de prévoir une date prévisionnelle de début d'exécution au terme de l'année scolaire en cours, soit en juin 2011, avec une date d'achèvement fixée au 31 août 2019, soit une durée de 8 ans. La mise en œuvre effective des services démarrera le 26 août 2011. De la même manière, les échéances et les dates de références, antérieures à la date du 26 août 2011 et/ou pouvant avoir un impact sur le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP), doivent être décalées d'une année afin de tenir compte des nouvelles dates d'exécution.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser la passation d'un avenant à la convention de délégation de service public de transport public routier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur le périmètre n° 3 de façon à prévoir une date prévisionnelle de début d'exécution pour juin 2011, avec une date d'achèvement fixée au 31 août 2019, soit une durée de 8 ans. La mise en œuvre effective des services démarrera ainsi le 26 août 2011. De la même manière, les échéances et les dates de référence visées aux articles 4.2.2, 9.2.1, 14, 21, 24, 33.2, 41, 46, 48, 52.2, 52.5, 57 et 65 de la convention sont décalées d'une année afin de tenir compte des nouvelles dates d'exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et l'ensemble des actes et documents y afférents.

## N° 6

**DTD/2011/112**

**OBJET :**

**RECOURS A UNE GESTION DELEGUEE DU PERIMETRE N° 3  
DU RESEAU DE TRANSPORT INTERURBAIN  
PAR UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
ANNULATION DE LA PROCEDURE DE MISE  
EN CONCURRENCE AUTORISEE PAR UNE DELIBERATION  
DU CONSEIL GENERAL EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Général du Nord a décidé, lors de sa séance des 16 et 17 février 2009, du principe du recours à la délégation de service public (DSP), encadrée par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), pour la remise en concurrence des conventions arrivant à échéance pour la gestion du service de transports routiers non-urbains de voyageurs d'intérêt départemental, y compris le transport scolaire, sur le territoire du Département du Nord (ainsi que sur les lignes sortantes organisées par le Département du Nord).

Les délégations de service public ont été déterminées géographiquement en fonction de quatre périmètres.

Le troisième périmètre rassemble tout ou partie des cantons de Cambrai Est, Cambrai Ouest, Carnières, Clary,

Le Cateau, Marcoing et Solesmes. Il regroupe approximativement les actuels bassins n° 4 « Sensée-Escaut » et n° 5 « Est-Cambrésis ». Deux candidats ont soumissionné pour ce périmètre.

Par délibération du 17 mai 2010, l'Assemblée Plénière a été saisie du choix en vue d'attribuer la DSP sur ce secteur et a approuvé les termes de la convention.

Le candidat non retenu a alors saisi le Tribunal Administratif de Lille d'un référé précontractuel.

Par ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2010, le juge administratif a annulé la procédure relative au périmètre n° 3 à compter de l'examen des offres finales et a enjoint au Département, s'il entendait poursuivre la passation du contrat envisagé, de reprendre la procédure au stade de l'examen des offres finales.

Une nouvelle analyse des offres finales, effectuée au regard des critères de choix tels que précisés dans le règlement de consultation, a ainsi été réalisée. Les conclusions ont été présentées au Conseil Général lors de sa réunion du 5 juillet 2010. Il a décidé d'attribuer la convention pour la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs du Département du Nord pour le Périmètre n° 3 au Groupement Momentané d'Entreprises représenté par la SA Voyages DUPAS LEBEDA.

Suite à cette décision, le Tribunal Administratif de Lille a été saisi d'un nouveau référé précontractuel.

Par ordonnance du 19 juillet 2010, le juge administratif a annulé la procédure relative au périmètre n° 3 à compter de la remise des offres par les candidats admis à la phase de négociation et a enjoint au Département, s'il entendait poursuivre la passation du contrat envisagé, de reprendre la procédure, soit intégralement, soit à compter de la nouvelle date qu'il fixera pour la remise de nouvelles offres par les candidats.

Par délibération en date du 27 septembre 2010, le Conseil Général a décidé de reprendre intégralement la procédure et de relancer une procédure de délégation de service public pour la gestion déléguée du réseau de transport interurbain sur le périmètre n° 3.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 11 octobre 2010. Cette procédure est actuellement en cours.

Parallèlement, la SA Voyages DUPAS-LEBEDA s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat et a demandé l'annulation de l'ordonnance du Tribunal Administratif en date du 19 juillet 2010.

Par un arrêt en date du 5 janvier 2011, le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance précitée. La délibération du Conseil Général en date du 5 juillet 2010 doit donc être appliquée.

Pour cette raison, il convient donc de mettre un terme à la procédure de mise en concurrence autorisée par la délibération du Conseil Général en date du 27 septembre 2010.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Général :

- de décider de rendre sans suite la procédure de consultation lancée le 11 octobre 2010 conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 7

**DEAJ/2011/114**

**OBJET :**

**COMMUNICATION DE L'AVIS N° 2010-0249  
RENDU LE 15 DECEMBRE 2010  
PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

En application des dispositions de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée, dès sa plus proche séance, des avis rendus par la Chambre régionale des comptes en matière de contrôle budgétaire.

La Chambre régionale des comptes a été saisie par le Préfet du Nord afin que la collectivité soit mise en demeure d'inscrire à son budget la somme de 335 690 euros, correspondant au financement sollicité par le Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), au titre des écoles annexes de Douai.

Pour mémoire, en application de la loi n° 90-487 du 4 juillet 1990 relative aux droits et obligations de l'Etat et des Départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, organisant la substitution de ces établissements aux écoles normales, une convention a été conclue entre le Département et l'Etat le 28 septembre 1990, par laquelle la collectivité s'est engagée à continuer à exercer les responsabilités qu'elle assumait précédemment à l'égard des immeubles affectés à l'IUFM.

Pour l'année 2009, le Département a ainsi alloué une subvention d'un montant de 64 310 euros, au titre du fonctionnement des sites de Lille et Douai.

Néanmoins, par courrier du 8 septembre 2009, le Directeur de l'IUFM a sollicité en outre de la collectivité le versement de la somme de 335 690 euros au titre des écoles annexes de Douai.

Compte tenu notamment de la procédure de désannexion en cours concernant ces écoles, et de leur cession future à la commune de Douai, il n'a pas été donné de suite favorable à la demande de versement de cette subvention complémentaire.

Le Directeur de l'IUFM s'est alors rapproché du Préfet du Nord qui a saisi la Chambre régionale des comptes sur le

fondement des dispositions de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales, en vue d'obtenir l'inscription d'office au budget départemental 2010 de la somme demandée.

Invité à produire des observations, le Département a précisé à la juridiction financière, par courrier du 3 décembre 2010, qu'il contestait la créance dans son montant.

En effet, la participation financière du Département devait être arrêtée d'un commun accord entre les parties à la convention du 28 septembre 1990 précitée, à l'issue d'une réunion devant se tenir chaque année avant le 1<sup>er</sup> décembre. Or cette réunion n'a pas eu lieu pour l'exercice 2009. La participation du Département n'a donc pas pu être fixée de manière certaine.

Or, il résulte des dispositions de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales, et de son interprétation constante par le juge administratif, qu'une dépense ne peut être regardée comme obligatoire et faire l'objet d'une inscription d'office que si elle correspond à une dette échue, certaine, liquide, non sérieusement contestée dans son principe et dans son montant et découlant notamment de la loi ou d'un contrat.

La procédure d'inscription d'office sollicitée par le Préfet du Nord ne pouvait en conséquence être mise en œuvre.

En conséquence, la Chambre régionale des comptes a suivi en tous points l'argumentaire développé par le Département dans ses observations et, par avis n° 2010-0249 du 15 décembre 2010 ci-joint, a conclu au rejet de la demande du Préfet du Nord de procéder à l'inscription d'office au budget de la collectivité, de la somme de 335 690 euros.

Le Conseil Général prend acte.

#### COMMISSION BUDGET – RESSOURCES HUMAINES

En l'absence de Monsieur Laurent HOULLIER, Monsieur le Président indique que la motion du Groupe Communiste sur la situation de Renault Douai a reçu un avis favorable à la majorité de la Commission, le Groupe Union Pour le Nord ayant voté contre.

Monsieur le Président ajoute que le vœu du Groupe Socialiste relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18 a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission. Il précise que le Groupe Union Pour le Nord s'est abstenu et avait envisagé de déposer des amendements.

Concernant le rapport 1/1, Monsieur Christian POIRET estime qu'il s'agit d'une motion inconsciente. Il note que la question du problème industriel n'est pas posée et considère qu'il faut pérenniser cette entreprise et améliorer sa compétitivité.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que l'usine de Renault Douai devait employer 12 000 salariés lorsqu'elle s'est implantée et signale que le chiffre de 8 000 salariés n'a jamais été dépassé.

Monsieur BEAUCHAMP exprime sa crainte lorsque Renault envisage une nouvelle fois des réductions d'effectif avec des départs en retraite à 58 ans. Il souhaite le remplacement de ces personnes et fait observer que cette motion, qui ne veut que défendre l'emploi, est pleinement justifiée.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

#### N° 1.1

**DPAE/2011/56**

**OBJET :**

#### **MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE SUR LA SITUATION DE RENAULT DOUAI**

Lors de la séance plénière du 13 décembre 2010, le Groupe Communiste a présenté une motion concernant les mesures prises par l'entreprise Renault France. Le Groupe Communiste demande que les départs prévus en retraite anticipée soient compensés par de nouvelles embauches.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général après avis de la commission Budget, Ressources Humaines de se prononcer sur les propositions contenues dans cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, Madame LEMPEREUR, non inscrite, ainsi que trois membres du Groupe Union Pour le Nord, votent pour. Cinq autres membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport n°1/2.

Monsieur Jean-René LECERF explique pourquoi le Groupe Union Pour le Nord n'a pas déposé d'amendement.

Monsieur LECERF note que les archives de la justice militaire sont accessibles à l'issue d'une période d'un siècle et se demande si une réponse beaucoup plus précise ne pourra pas être apportée dans les années à venir.

Monsieur LECERF souligne que parmi les soldats fusillés, 99 % doivent être considérés comme étant morts pour la France, mais que 1 % d'entre eux se sont rendus coupables, soit d'intelligence avec l'ennemi, soit de meurtre

sur la personne de leurs camarades soldats ou de leurs officiers. Il estime qu'il serait peut-être ennuyeux de créer un amalgame.

Monsieur LECERF précise que, sur le fond, le Groupe Union Pour le Nord est en harmonie avec le message que la motion souhaite faire passer et la votera donc.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

## N° 1.2

**DIRFI/2011/52**

**OBJET :**

**VOEU DEPOSE PAR LE GROUPE SOCIALISTE RELATIF  
A LA REHABILITATION DES FUSILLES  
POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE 14-18**

Lors de la Séance Plénière du 13 Décembre 2010, le Groupe Socialiste a déposé un vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18.

Ce texte figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Budget, Ressources Humaines, de se prononcer sur ce vœu.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

### **COMMISSION CULTURE – SPORTS – TOURISME – LOISIRS**

Madame Brigitte GUIDEZ indique que les rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

## N° 5.1

**DAC/2010/1340**

**OBJET :**

**MUSEE/SITE ARCHEOLOGIQUE DEPARTEMENTAL A BAVAY  
EXPOSITION TEMPORAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2011  
AU 17 JANVIER 2012  
« LES MURS MURMURENT »**

Il est proposé que le musée/site archéologique départemental à Bavay accueille du 14 septembre 2011 au 17 janvier 2012, l'exposition temporaire « Les murs

murmurent » consacrée aux graffitis antiques. Il s'agit d'une création de l'équipe de Laurent Flutsch du musée archéologique de Lausanne, réalisée avec le soutien scientifique d'Alix Barbet et Michel Fuchs. Ces graffitis antiques, témoins du quotidien de leurs contemporains en disent sans doute plus que des écrits savants. Ils reflètent la vie, ses petits tracas et ses grandes passions. Hommes, femmes, maîtres ou esclaves, ces gallo-romains qui s'expriment sur les murs paraissent très proches de l'europpéen d'aujourd'hui.

Cette exposition rassemble des fragments de parois peintes ornées de graffiti issus des collections de musées français, suisses et allemands : Auxerre, Théroouanne, Chambéry, Chartres, Jublains, Le Mans, Lyon, Narbonne, Nîmes, Orange, Périgueux, Rennes, St Rémy de Provence, Soissons, Vaison-la-Romaine, Fribourg, Avenches, Augst, Lausanne, Sarrebourg, etc.

La muséographie propose une mise en scène originale des objets puisque ceux-ci sont présentés dans l'obscurité complète et sont à découvrir muni d'une lampe de poche.

Le coût total pour cette exposition est estimé à 44 500 €.

Dans le cadre de cette thématique et plus largement de l'écriture, le musée/site proposera différents rendez-vous :

- des ateliers « Ecole à Bagacum » et « Ecriture en Gaule romaine », pour les enfants et les groupes scolaires ;
- un événement autour du graff contemporain à destination du grand public.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- le principe de l'organisation de l'exposition « les murs murmurent » du 14 septembre 2011 au 17 janvier 2012,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette exposition,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous-chapitre 933-14 du budget 2011 du musée site archéologique départemental à Bavay.

## N° 5.2

**DAC/2010/1517**

**OBJET :**

**DEPOT-VENTE D'OBJETS ET D'OUVRAGES POUR LE  
MUSEE/SITE ARCHEOLOGIQUE DEPARTEMENTAL A BAVAY**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et adopté une convention type de dépôt-vente entre le Département pour les équipements

culturels départementaux et chaque déposant. Celle-ci fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de mettre en place un dépôt-vente au musée/site archéologique départemental à Bavay avec les déposants suivants :

- BIKKEL EN BEEN (copie d'objets antiques),
- Vincent LOFFREDA (jeux antiques).

En outre, il est proposé de compléter les dépôts-vente existants avec les déposants suivants :

- Librairie VAUBAN (ouvrages, revues : ajout de 8 ouvrages),
- EURL ODEUM (posters, découpage, cartes postales et jeux de cartes : ajout d'un article).

Ces objets resituent le site archéologique de Bavay comme composante de l'Empire romain et illustrent de manière vivante les notions abordées au cours de la visite. Les objets souvenirs pour enfants permettent au jeune public de quitter le musée avec un souvenir ludique et de qualité.

Les objets et ouvrages proposés en dépôt-vente ainsi que les conventions sont annexés au présent rapport.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- la mise en dépôt-vente des objets et ouvrages proposés dans la boutique du musée/site archéologique départemental à Bavay,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de

signer les conventions, jointes au présent rapport entre le Musée/site archéologique départemental à Bavay et les déposants,

- l'inscription des écritures comptables sur le compte 4648 du musée site archéologique départemental à Bavay.

### N° 5.3

**DAC/2010/1567**

**OBJET :**

**PROJETS DU MUSEE/SITE ARCHEOLOGIQUE  
DEPARTEMENTAL A BAVAY POUVANT ETRE SOUTENUS  
AU TITRE DU PROGRAMME LEADER AVESNOIS**

Il est prévu que le musée/site archéologique départemental à Bavay organise deux expositions temporaires intitulées « Il était une voie, itinéraires antiques dans le Nord de l'Empire » à partir du 3 février 2011 et « Les murs murmurent » à partir du 15 septembre 2011.

Par ailleurs, le musée/site archéologique départemental à Bavay projette, courant 2011, une actualisation du film en trois dimensions (3D) dénommé « Retour à Bagacum ».

Enfin, dans l'objectif de préparer les aménagements du site archéologique et de ses abords, une étude de diagnostic et de pré-programmation va être menée en 2011.

Ces quatre projets sont éligibles au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) au titre du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER Avesnois).

Quatre demandes de subventions peuvent donc être déposées auprès du FEADER, la demande étant pré-instruite par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, selon les plans de financement prévisionnels suivants :

Opérations	Coût prévisionnel	Subvention LEADER Avesnois	Autres subventions
Exposition « Il était une voie, itinéraires antiques dans le Nord de l'Empire »	100 000 €	20 000 €	0 €
Exposition temporaire « Les murs murmurent »	44 500 €	20 000 €	0 €
Actualisation du film 3D « Retour à Bagacum »	360 000 €	20 000 €	0 €
Etude de diagnostic et de pré-programmation	100 000 €	20 000 €	Subvention de l'Etat/Ministère de la Culture, indéterminée à ce jour

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture Sports Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de

solliciter les subventions correspondantes auprès du FEADER,

- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les actes et documents correspondants,

- l'imputation des recettes correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée site archéologique départemental à Bavay.

#### N° 5.4

##### **DAC/2010/1503**

##### **OBJET :**

**MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE  
ORGANISATION DE L'EXPOSITION  
INTITULEE « FRANÇOIS ROUAN »  
DU 3 JUILLET AU 18 SEPTEMBRE 2011**

Il est proposé que le musée départemental Matisse organise une exposition rétrospective consacrée à l'artiste François Rouan du 3 juillet au 18 septembre 2011.

L'exposition confrontera deux séquences de travail de peinture de Rouan, distantes de quarante ans : celle des années 1966-70, et la plus récente, celle des années 2007-2011. Au cœur de l'exposition, la présence d'un film spécialement réalisé pour cette occasion intitulé « Odalisque – Flandres » articulera ces deux moments, en même temps que la relation entretenue par Rouan avec l'œuvre de Matisse, de Collioure à la Flandre, à travers le corps des modèles.

Une convention, entre l'artiste et le Département, fixant les modalités liées à l'organisation de l'exposition et à la prise en charge de ses frais de transport et d'hébergement, pour un montant forfaitaire de 18 500 € est jointe au présent rapport.

Un catalogue sera édité dans le cadre d'un marché relatif à l'édition et à la diffusion pour un montant estimé à 22 000 €. Huit cent catalogues seront achetés par le Département au prix fixé dans le cadre du marché et diffusés à titre gracieux.

A l'occasion de cette exposition une subvention sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que du mécénat auprès d'entreprises privées.

Le coût estimé de cette exposition est de 93 600 €.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture Sports Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- le principe de l'organisation de l'exposition intitulée « François Rouan » du 3 juillet au 18 septembre 2011,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention relative à l'organisation de la venue de l'artiste au musée départemental Matisse, jointe au présent rapport,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la Direction

Régionale des Affaires Culturelles pour l'organisation de cette exposition temporaire et de signer la convention transmise à l'occasion du versement de la subvention,

- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'emprunt des œuvres,
- l'imputation des dépenses et des recettes correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée départemental Matisse.

#### N° 5.5

##### **DAC/2010/1551**

##### **OBJET :**

**MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE  
PARTENARIAT AVEC L'HEBDOMADAIRE TELERAMA  
POUR L'ORGANISATION DU WEEK-END  
MUSEES TELERAMA LES 19 ET 20 MARS 2011**

L'Assemblée Plénière en date du 18 janvier 2010 a autorisé le musée départemental Matisse à participer au week-end musées Telerama organisé par l'hebdomadaire Telerama les 20 et 21 mars 2010.

Le principe était de proposer aux lecteurs de Telerama le temps d'un week-end un double avantage : une entrée gratuite sur les collections permanentes et les expositions du musée départemental Matisse et un accès gratuit aux ateliers, concerts, spectacles de danse.

En contrepartie le musée départemental Matisse bénéficiait de la campagne de promotion (presse, affichage, radio) qui soutenait le lancement de l'opération.

Le bilan de cette opération s'avère positif pour le musée départemental Matisse qui a ainsi accueilli 211 lecteurs de Telerama.

Il est donc proposé que le musée départemental Matisse renouvelle ce partenariat les 19 et 20 mars 2011 dans des conditions identiques.

Le musée organisera des visites guidées autour des collections permanentes Matisse, Tériade et Herbin et de l'exposition en cours à cette date « *Rodin, le plaisir infini du dessin* »

Le musée proposera un concert (sous réserve) le dimanche de 16h à 18h et des ateliers destinés au jeune public à partir de 4 ans les samedi et dimanche de 14h30 à 16h30.

Une convention de partenariat avec Telerama est jointe au présent rapport.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisir est invitée à émettre un avis sur :

- le principe d'organisation du week-end musées Telerama au musée départemental Matisse les samedi 19 et dimanche 20 mars 2011,

- le principe de partenariat entre le musée départemental Matisse et la rédaction de Téléréma,
- l'autorisation d'accorder un accès gratuit à l'exposition temporaire, aux collections permanentes aux ateliers et au concert organisés les samedi 19 et dimanche 20 mars 2011,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat jointe au présent rapport,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée départemental Matisse.

#### N° 5.6

**DAC/2010/1182**

**OBJET :**

**MUSEE-ATELIER DEPARTEMENTAL DU VERRE**

**A SARS-POTERIES**

**ORGANISATION DE LA**

**MANIFESTATION « LES RENCONTRES » A L'ATELIER  
DEPARTEMENTAL DU VERRE LE 26 JUIN 2011**

La Commission Permanente en date du 3 mai 2010 a autorisé l'organisation de deux week-ends « Les Rencontres » les 6 et 7 mars 2010 avec l'artiste Philippa BEVERIDGE et les 26 et 27 juin 2010 avec l'artiste Sylvie VANDENHOUCHE.

Les week-ends « Les Rencontres » sont organisés à l'atelier départemental du verre et permettent :

- aux visiteurs de rencontrer l'artiste dont le projet est exposé et de mieux comprendre le travail de l'artiste à travers des conférences sur son travail, sa technique et des démonstrations,
- une valorisation de l'atelier et des résidences d'artistes en offrant au public une vision du travail de l'artiste,
- de renforcer le lien entre atelier et musée en proposant des actions autour de l'exposition en cours.

Il est proposé de renouveler l'opération dans le cadre de l'exposition thématique « Le Geste de l'écriture » le 26 juin 2011. Quatre artistes dont les œuvres sont les plus représentatives de ce thème seront invités : Jean-Pierre UMBDENSTOCK, Jean DIVRY, Jacki et Martine PERRIN.

Un projet de convention est joint au présent rapport pour chaque artiste.

Une indemnité de 150 € par jour de présence effective sera versée.

L'entrée de l'atelier et du musée sera gratuite durant ces week-ends.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est

invitée à émettre un avis sur :

- le principe d'organisation du week-end « Les Rencontres » le 26 juin 2011,
- le principe d'une rémunération de 150 € par jour de présence effective pour chaque artiste,
- le principe de gratuité pour les entrées à l'atelier et au musée durant le week-end « Les Rencontres » le 26 juin 2011,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les conventions jointes au présent rapport,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous-chapitre 933 14 du budget 2011 du musée atelier départemental du verre à Sars Poteries.

#### N° 5.7

**DAC/2010/1549**

**OBJET :**

**MUSEE-ATELIER DEPARTEMENTAL DU VERRE**

**A SARS-POTERIES : RESIDENCE D'ARTISTE**

**DE MICHELE PEROZENI DU 3 JANVIER AU 11 MARS 2011**

L'atelier départemental du verre est un équipement unique en Europe qui accueille notamment deux résidences d'artistes chaque année.

Ces résidences, d'une durée de deux mois et demi, sont l'occasion pour l'artiste de réaliser et de concrétiser un projet artistique longuement réfléchi, et qui pourrait faire l'objet d'une exposition ultérieure au musée départemental du verre.

En 2011, l'atelier départemental du verre propose d'accueillir en résidence Michèle PEROZENI du 3 janvier au 11 mars 2011.

Le projet de résidence de Michèle PEROZENI est de travailler sur la notion de légèreté, de fluidité, de mobilité. Le vide intérieur et la notion de mouvement sont au cœur de ses œuvres.

La convention de résidence est annexée au présent rapport.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'autorisation d'organiser la résidence d'artiste de Michèle PEROZENI du 3 janvier au 11 mars 2011 au musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention de résidence de Michèle PEROZENI,

- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée atelier départemental du verre à Sars-Poteries.

N° 5.8

DAC/2010/1554

OBJET :

MUSEE-ATELIER DEPARTEMENTAL DU VERRE  
A SARS-POTERIES : ORGANISATION DE L'UNIVERSITE  
DU VERRE 2011

L'atelier départemental du verre propose chaque année un programme de stages. La qualité de l'enseignement et

les moyens mis à disposition sont aujourd'hui reconnus et contribuent au succès de ces stages.

Depuis 1986, des artistes internationaux sont invités à l'atelier départemental du verre pour animer des périodes de formation et d'enseignement de 2, 6 et 9 jours et partager avec les participants leur expérience d'artiste et leurs connaissances techniques. De l'initiation au perfectionnement, du verre soufflé au fusing, de la pâte de verre au travail à la flamme, les stages proposés répondent à toutes les demandes.

En 2010, les stages proposés ont rencontré un grand succès, avec 101 inscrits, soit 15 de plus qu'en 2009.

En 2011, le musée-atelier départemental du verre propose :

- 3 stages de 2 jours à 190 €,
- 6 stages de 6 jours à 590 €,
- 1 stage de 9 jours à 700 €.

Périodes	Artistes	Techniques	Prix
Du 28 mars au 2 avril 2011	Olivier JUTEAU	Première approche des techniques verrières	590 €
Du 11 avril au 16 avril 2011	Joan CROUS	Pâte de verre	590 €
Du 2 mai au 7 mai 2011	Philippa BEVERIDGE	Fusing / transfert	590 €
Du 6 juin au 7 juin 2011	PERRIN & PERRIN	Fusing	190 €
Du 16 juin au 17 juin 2011	Anne-Claude JEITZ	Perle de verre au chalumeau	190 €
Du 27 juin au 2 juillet 2011	John DE WIT	Soufflage	590 €
Du 6 juillet au 7 juillet 2011	Amélie DE MONTARD	Perle de verre au chalumeau	190 €
Du 18 juillet au 23 juillet 2011	PERRIN & PERRIN	Fusing	590 €
du 22 août au 27 août 2011	Claudia PAGEL	Perle de verre au chalumeau	590 €
Du 5 décembre au 13 décembre 2011	Michèle PEROZENI	Pâte de verre	700 €

Les montants proposés, progressifs en fonction du nombre de jours d'enseignement, permettront de couvrir l'intervention des artistes, leur frais de déplacement, les repas et les matériaux. Le budget total des stages est estimé à 33 046 €.

Les conventions déterminant les conditions d'accueil de chaque artiste sont annexées au présent rapport. Chaque artiste pourra être assisté par la personne de son choix.

En cas de désistement motivé d'un artiste, le musée-atelier départemental du verre aura la possibilité de le remplacer par un autre artiste dans les mêmes conditions.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général,

la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'adoption du programme des stages 2011 du musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer les conventions de stage prévues en 2011,
- l'imputation des dépenses et des recettes correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries.

**N° 5.9**

**DAC/2010/1631**

**OBJET :**

**MUSEE-ATELIER DEPARTEMENTAL DU VERRE  
A SARS-POTERIES : PARTENARIAT AVEC LE CINEMA REX  
DE SOLRE-LE-CHATEAU**

La Commission Permanente du 7 décembre 2009 a accepté le partenariat du musée-atelier départemental du verre avec le cinéma REX à Solre-le-Château.

En 2009-2010, le musée-atelier départemental du verre a proposé un cycle de trois projections de films et documentaires autour du matériau verre, sélectionnés par le musée en fonction de sa programmation et de l'actualité du verre contemporain.

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée d'un an. Trois projections sont planifiées sur l'année 2011 à destination du grand public et des scolaires.

La convention entre le Département du Nord et le cinéma REX à Solre-le-Château est jointe au présent rapport. Les obligations de chaque partie ont fait l'objet de modifications, le Département du Nord prenant en charge la location des films, et le cinéma REX s'engageant à offrir l'entrée gratuite pour chaque séance.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- le principe du renouvellement de partenariat entre le Cinéma REX à Solre-le-Château et le musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries pour la projection de films et de documentaires autour du verre,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat jointe au présent rapport,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget 2011 du musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries.

**N° 5.10**

**DAC/2010/1537**

**OBJET :**

**FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES  
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT  
DE SURVEILLANCE**

Le Forum départemental des Sciences se compose d'un bâtiment de 5 500 m<sup>2</sup>, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, 4 étages ainsi qu'un étage intermédiaire, des salles d'expositions permanentes, des salles d'expositions temporaires, un planétarium, un espace d'accueil, un café, une salle de conférences, des bureaux, des réserves, des ateliers et des locaux techniques.

La sécurité du Forum départemental des Sciences est assurée par plusieurs prestataires au travers de :

- 1) la ronde de fermeture, la mise sous alarme du bâtiment et la fermeture tous les soirs de l'année ;
- 2) la présence d'agents diplômés SSIAP (sécurité incendie et assistance aux personnes) les samedis et dimanches d'ouverture.

Le marché relatif à ces deux dernières prestations est arrivé à échéance et doit être renouvelé.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics afin d'assurer la surveillance du Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq.

L'estimation du coût de ces prestations s'élève à 35 000 €TTC sur 1 an.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics pour la surveillance du Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq,
- l'autorisation de recourir à la procédure négociée en cas d'appel d'offres infructueux, (article 35-I-1 et 35-II-3 du code des marchés publics),
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer le marché,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-11 du budget 2011 du Forum départemental des Sciences.

**N° 5.11**

**DAC/2010/1571**

**OBJET :**

**FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES  
ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU PETIT FORUM  
DE MARS A AOUT 2011**

Le Petit Forum est un lieu d'exposition du Forum départemental des Sciences d'environ 120 m<sup>2</sup>, dédié aux trois-six ans et à ceux qui les accompagnent (parents, enseignants, animateurs sociaux, ...). Ce lieu spécifique permet aux enfants de découvrir un thème, de développer, autour de ce thème, leurs propres représentations du monde, de l'exprimer en construisant leur vocabulaire, d'échanger leurs points de vue, de s'interroger. Les expositions du Petit Forum recueillent un large succès auprès du public, tant au sein du Forum (environ 20 000 visites par an) qu'à

l'extérieur, puisque les expositions du Petit Forum sont ensuite proposées en itinérance au niveau départemental et national, pendant environ 5 ans.

Il est proposé l'organisation des expositions suivantes au Petit Forum de mars à août 2011 :

**Exposition « Ciels » : prolongation jusqu'au 6 mars 2011**

La Commission Permanente du 3 mai 2009 a autorisé l'organisation de cette exposition du 30 janvier 2010 au 16 janvier 2011. En raison du grand succès rencontré, il est proposé de prolonger l'exposition « Ciels » jusqu'au 6 mars 2011.

**Exposition « Tic-tac temps » : du 15 mars au 28 août 2011**

Cette exposition créée en 2002 sera actualisée pour une présentation de quelques mois avant de reprendre du service en itinérance. L'évaluation du temps a une grande importance dans les relations que les enfants entretiennent avec leur environnement.

L'exposition « Tic-tac temps » propose aux petits une découverte active des rythmes naturels du temps, la façon dont ils sont vécus et des différents marqueurs utilisés pour les représenter.

Organisée en 4 parties, l'exposition évoque tour à tour l'année et le cycle des saisons, le déroulement de la journée et la montre, les signes du temps (vieillesse, croissance, passé-présent) et aborde, enfin, les concepts de vitesse et de durée.

Le coût total de remise à jour et d'installation de cette exposition est estimée à 40 000 €.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- le principe de prolongation de l'exposition « Ciels » jusqu'au 6 mars 2011,
- le principe de remise à jour et réinstallation de l'exposition « Tic-tac temps » du 15 mars au 28 août 2011,
- l'autorisation d'accorder la gratuité de l'accès aux classes venant tester les scénarios d'animation (avec un maximum de 10 classes par exposition),
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-11 du budget 2011 du Forum départemental des Sciences.

**N° 5.12**

**DAC/2010/1405**

**OBJET :**

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE DE BILLETS PRE-  
IMPRIMES DESTINES AUX BILLETTERIES DES  
EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX**

Dans le cadre de leur développement, les musées départementaux et le Forum départemental des sciences

sont, ou seront à court terme, équipés de billetteries informatisées. Celles-ci permettent de délivrer à chaque visiteur un billet personnalisé, comprenant sur une face un visuel (photo d'une œuvre du musée ou du site) et sur une autre les informations pratiques (prix, expositions en cours, animations...).

Chaque équipement dispose d'un stock d'avance de billets. Afin de permettre l'acquisition régulière de ces billets, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres.

Les quantités ne pouvant être évaluées avec précision, le recours au marché à bon de commande est donc justifié.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Le marché sera passé sans seuil.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, en vue de passer un marché à bons de commande.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un marché sans seuil à bons de commande relatifs à la fourniture de billets pré-imprimés pour les billetteries des équipements culturels départementaux d'une durée d'un an renouvelable trois fois, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- l'autorisation du recours à une procédure négociée en cas d'appel d'offres infructueux (articles 35-I-1 et 35-II-3 du Code des Marchés Publics),
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché,
- l'autorisation d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2011 des équipements culturels départementaux.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

**Infrastructures**

Monsieur Bernard BAUDOIX souligne que le budget Infrastructures atteste du sens de la responsabilité de la Majorité Départementale pour l'entretien et le développement du réseau routier départemental afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Monsieur BAUDOIX salue, au nom du Groupe Communiste, le travail et la disponibilité des agents

départementaux et des salariés après les trois hivers rigoureux consécutifs. Il pense que le Département pourrait passer des conventions avec les agriculteurs afin de compléter le dispositif de déneigement actuel.

Monsieur BAUDOUX note une stabilité du budget de fonctionnement du réseau routier départemental et revient sur les investissements qui devraient atteindre 120 millions d'euros. Il salue notamment les grands projets qui vont démarrer en 2011.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur la situation des habitants du Sud Avesnois et fait remarquer que cet arrondissement de plus de 100 000 habitants est le seul en France à ne pas disposer d'un accès autoroutier. Il rappelle, par ailleurs, l'indignation du Groupe Communiste face aux augmentations des tarifs autoroutiers privatisés.

Monsieur BAUDOUX souhaite que des moyens financiers soient attribués au Département, notamment pour répondre aux demandes grandissantes des territoires concernant les voiries.

Monsieur BAUDOUX indique que le Groupe Communiste attend une intervention forte de l'Assemblée Départementale auprès de l'Etat afin que la RN 2 devienne enfin un dossier prioritaire.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY salue le travail engagé par Madame Jocya VANCOILLIE, Vice Présidente chargée des Infrastructures, et l'ensemble des services départementaux dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Routier Départemental 2011-2015.

Monsieur ALLOSSERY attire l'attention des Conseillers Généraux sur ce nouveau plan ambitieux qui a été élaboré en pleine concertation avec les élus locaux.

Monsieur ALLOSSERY évoque le maintien et l'amélioration du réseau, les pistes et bandes cyclables, le programme d'ouvrages d'art et la sécurisation des passages à niveau.

Monsieur ALLOSSERY rappelle l'investissement du Département de 625 millions d'euros concernant ce Plan Routier Départemental.

Monsieur ALLOSSERY note qu'après les errements de l'Etat concernant le contournement de Borre-Pradelles depuis de nombreuses années, la déclaration d'utilité publique a pu être obtenue grâce à la volonté politique forte du Département et à la mise en place de la démarche durable.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER fait observer une diminution de 10,3 millions d'euros des investissements sur le réseau routier départemental depuis deux ans et s'interroge sur les motivations de ces baisses de crédits. Il ajoute que cela pose la question du rythme de réalisation des projets du Plan Routier Départemental 2011-2015.

Monsieur DETAVERNIER souligne que les crédits d'entretien du réseau ont finalement été portés

à 26,4 millions d'euros et précise que cette somme, inférieure à celle de 2010, risque d'être insuffisante.

Monsieur DETAVERNIER pense que le rôle du Département est de poursuivre l'effort en direction du développement du réseau routier et de prévoir, pour le budget primitif, un volume de crédits supérieur particulièrement pour le renouvellement des couches de surface en raison de l'hiver rigoureux actuel.

Evoquant le service hivernal sur le réseau départemental, Monsieur DETAVERNIER note la bonne organisation et la réactivité des entreprises délégataires. Il souhaite qu'il soit procédé à un relevé des remarques des élus locaux afin d'améliorer encore le service de salage et de déneigement et rend, par ailleurs, hommage aux agriculteurs pour leurs interventions.

Monsieur DETAVERNIER souligne le silence regrettable des documents de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires sur le plan de résorption des passages à niveau dangereux. Il souhaite que le budget 2011 tienne compte de la nécessité d'accélérer la réalisation de ce plan et de dresser un bilan des réalisations.

Monsieur Patrick KANNER rappelle à Monsieur DETAVERNIER que les trois dossiers relatifs aux contournements de Cantin, du Cateau et de Borre-Pradelles, qui auraient dû être portés par l'Etat s'il n'avait pas transféré sa compétence, représentent plus de 120 millions d'euros.

Madame Jocya VANCOILLIE revient sur la viabilité hivernale et apporte quelques éléments complémentaires concernant l'intervention des agriculteurs.

Madame VANCOILLIE fait observer l'accélération des projets qui ont été transférés de l'Etat au Département.

Madame VANCOILLIE souligne que le Département s'est engagé fortement, dans le cadre du nouveau plan routier, sur l'entretien général des ouvrages d'art et les passages à niveau.

Madame VANCOILLIE revient sur la question de l'entretien du réseau routier et rappelle que plus de 80 millions d'euros ont été consacrés aux routes nationales transférées alors que l'Etat ne verse au Département que 6 millions d'euros par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Madame VANCOILLIE note que la diminution des budgets est proposée dans un souci de solidarité avec l'ensemble des politiques départementales. Elle signale que la mise en œuvre de la politique Route Durable a permis de constater que des projets moins coûteux pouvaient être menés.

#### **Personnes en situation de handicap**

Monsieur Jean-Luc CHAGNON indique que le budget consacré aux personnes en situation de handicap augmente de 3,4 % par rapport à 2010.

Monsieur CHAGNON souligne qu'il importe de conforter les efforts en matière d'accueil et évoque les grandes lignes de cette action politique.

Monsieur CHAGNON précise que le Département souhaite préparer l'action sociale de demain en développant l'accès aux droits, en structurant et en diversifiant les services à domicile, en soutenant les projets associatifs, en poursuivant le soutien à l'innovation par le biais du fonds départemental à l'innovation ainsi qu'en corrigeant les inégalités territoriales et les insuffisances dans les prises en charge des différents types de handicap.

Monsieur CHAGNON signale que le budget 2011 s'élèvera à 285 millions d'euros en fonctionnement et à 3 144 000 d'euros en investissement.

Monsieur CHAGNON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ainsi que sur l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).

Monsieur CHAGNON souligne l'enveloppe en direction de l'aide ménagère et des repas, le Fonds de Compensation du Handicap ainsi que l'allocation d'accueil familial.

Monsieur CHAGNON évoque la question de la maîtrise des frais d'hébergement. Il note qu'à la fin de l'année 2010, il y avait 4 557 places pour les personnes en situation de handicap dans le département du Nord et signale que l'ouverture de 200 places est prévue au cours de l'année 2011.

Monsieur CHAGNON fait observer que des journées territoriales vont être à nouveau programmées et explique pourquoi elles sont mises en place.

Monsieur Michel LEFEBVRE met en exergue la complexité de la question du handicap.

Monsieur LEFEBVRE fait observer que l'Assemblée Départementale a toujours été très volontariste pour prendre en compte la situation des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Monsieur LEFEBVRE souligne le manque de places en hébergement.

Monsieur LEFEBVRE pense que la Maison Départementale des Personnes Handicapées doit améliorer son fonctionnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des personnes et des familles.

Madame Brigitte GUIDEZ note qu'une augmentation de 3,42 % du budget est prévue afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en termes d'hébergement, de prestation et d'accompagnement.

Madame GUIDEZ interroge Monsieur Jean-Luc CHAGNON sur la PCH ainsi que sur le taux d'équipement des structures du département.

Monsieur Jean-Marc GOSSET souligne la singularité de ce débat d'orientations budgétaires puisque la réunion de

commission relative au Budget Primitif est programmée mercredi prochain.

Monsieur GOSSET fait remarquer que les documents d'orientations budgétaires comportent des données plutôt sommaires sur les grandes lignes des politiques destinées aux personnes en situation de handicap.

Soulevant la question des personnes handicapées vieillissantes, Monsieur GOSSET signale que plusieurs Départements se sont investis dans la mise en place de structures innovantes qui permettent à des personnes âgées d'être logées à proximité de l'établissement où est hébergé leur enfant adulte handicapé, tout en préservant leur autonomie. Il pense qu'il faudrait s'inspirer de ce type d'initiative.

Monsieur GOSSET estime que le Département devrait être beaucoup plus présent aux côtés des associations investies auprès des personnes handicapées, notamment dans le domaine sportif.

Monsieur Patrick KANNER revient sur l'intervention de Monsieur GOSSET et regrette que le Gouvernement ait décidé de supprimer le projet de convergence entre les prestations handicap pour les adultes et l'APA. Il pense qu'il faut une prestation unique, universelle, de prise en charge de la perte d'autonomie au niveau national.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON remercie les services du Département pour leur travail important.

Concernant le manque de places en hébergement, Monsieur CHAGNON attire l'attention sur la situation historique de la Belgique et met en exergue l'accueil de qualité qui est réservé dans ce pays.

Monsieur CHAGNON revient sur la question de la PCH et explique pourquoi une diminution de l'enveloppe est envisagée.

Monsieur CHAGNON souligne la problématique qualitative du taux d'équipement et fait observer que le nombre de places va continuer à augmenter.

Monsieur CHAGNON signale que le Département a, depuis des années, une politique très volontariste de portage et d'accompagnement des projets afin de faire face au vieillissement de la population en situation de handicap. Il indique qu'il faut être attentif par rapport au travail collaboratif et à la mutualisation qui peuvent être menés.

Monsieur CHAGNON souligne qu'une très grande attention est portée à l'innovation.

Monsieur CHAGNON revient enfin sur l'intervention de Monsieur Jean-Marc GOSSET concernant la question du sport.

### **Politique de l'Eau**

Monsieur Jean SCHEPMAN fait observer que la politique départementale de l'eau est globale et durable. Il indique qu'il est nécessaire de réfléchir sur des territoires de bassins

cohérents, de développer et construire un véritable partenariat et de communiquer sur les problématiques liées à l'eau.

Monsieur SCHEPMAN rappelle que le Département est maître d'ouvrage, notamment pour le programme départemental de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux, et apporte également un soutien technique et financier pour l'assistance aux collectivités.

Monsieur SCHEPMAN signale que l'enveloppe consacrée à l'assainissement occupe la place prépondérante dans le budget de la politique départementale de l'eau.

Monsieur SCHEPMAN met en exergue le soutien du Département à l'Institution Interdépartementale des Wateringues, au Syndicat Mixte pour l'adduction des eaux de la Lys ainsi qu'à l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Il souligne les travaux réalisés sur la station de pompage et les portes à la mer de Tixier à Dunkerque.

Monsieur SCHEPMAN précise que d'autres politiques départementales permettent de développer les orientations de la politique de l'eau et évoque ainsi la protection de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, la préservation des zones humides et l'aménagement de zones d'expansion de crues naturelles.

Monsieur SCHEPMAN revient sur les changements climatiques et souligne qu'il faut prévenir, protéger et associer l'ensemble des acteurs face aux risques naturels. Il rappelle toutefois que le risque zéro n'existe pas.

Monsieur SCHEPMAN fait observer que le Département doit faire face à des objectifs réglementaires de plus en plus contraignants.

Monsieur SCHEPMAN se réjouit du bilan de la politique départementale de l'eau et souligne les perspectives pour les prochains mois. Il signale que le Département maintiendra sa forte implication dans la gestion hydraulique durable ainsi que dans l'assainissement et respectera ses engagements auprès des institutions interdépartementales.

Monsieur SCHEPMAN note que la politique de l'eau est volontariste, innovante, efficace et transversale. Il conclut en remerciant les services départementaux et en ayant une pensée pour Monsieur Michel LAVENEAU.

Monsieur le Président remercie Monsieur SCHEPMAN pour le travail considérable qui a été engagé à son initiative. Il indique qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine pour sensibiliser, mobiliser d'autres acteurs, dont l'Etat en particulier.

Monsieur Albert DESPRES fait observer que la bonne utilisation et la préservation de l'eau représentent un enjeu majeur pour la population. Il précise que la méconnaissance de cette question peut avoir des conséquences politiques, environnementales et sociales.

Monsieur DESPRES note que les institutions des Wateringues et de la Sensée tiennent un rôle prépondérant à destination des populations avoisinantes. Il souligne

également l'importance des partenariats avec les Collectivités Locales, des contrats de territorialisation ainsi que le rôle majeur de l'Agence de l'Eau.

Monsieur DESPRES fait remarquer que tous les territoires peuvent être concernés par les risques naturels. Il signale, par ailleurs, que l'eau coûte de plus en plus cher et ajoute que l'accès à l'eau potable n'est plus un droit en France.

Monsieur DESPRES s'interroge sur l'action de l'Etat et sur le devenir de cette politique volontariste du Département avec le projet de réforme territoriale. Il indique que le Groupe Communiste exige la création d'un office public de l'eau avec la nationalisation des multinationales de l'eau.

Monsieur Georges FLAMENGT souligne le caractère volontariste et déterminant de la politique départementale de l'eau pour l'ensemble des territoires du Nord. Il revient sur la nécessité d'avoir une approche territoriale globale.

Monsieur FLAMENGT met en exergue les politiques départementales qui œuvrent, en sus de celle de l'eau, à la gestion durable et à la protection des territoires.

Monsieur FLAMENGT indique qu'il est indispensable de prendre en compte dans les réflexions l'objectif ambitieux d'atteindre le bon état écologique des eaux sur de nombreux territoires à compter de 2015. Il précise que celui-ci découle des engagements de la France auprès de l'Europe en matière de gestion de l'eau et nécessite de nouvelles interventions, souvent lourdes financièrement, en particulier sur les rivières.

Monsieur FLAMENGT considère que le Département doit conforter son soutien et exprimer sa solidarité vis-à-vis des collectivités souvent dépassées par ces nouveaux et nombreux objectifs. Il met en exergue une décision simple, mais efficace, afin de mieux aider les collectivités intégrant la restauration des milieux aquatiques.

Monsieur FLAMENGT se réjouit que les difficultés budgétaires ne remettent pas en cause la volonté et l'importance de l'implication du Département dans le domaine de l'eau, à la fois en investissement et en fonctionnement.

Monsieur FLAMENGT pense que la politique départementale de l'eau doit rester innovante et souligne la volonté et le dynamisme de Monsieur Jean SCHEPMAN.

Monsieur René LOCOCHE revient sur les inondations qui ont touché le Nord et estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour faire de la prévention des risques une préoccupation majeure.

Monsieur LOCOCHE fait remarquer que le travail partenarial avec l'Agence de l'Eau est nécessaire.

Monsieur LOCOCHE note que de nombreuses études hydrauliques et plusieurs plans de gestion sont en attente d'une avancée dans le département.

Monsieur LOCOCHE considère que la concertation et la réflexion doivent être intensifiées sur l'ensemble des

territoires qui ont connu ou qui risquent de connaître des crues. Il indique que la politique de prévention et de gestion hydraulique doit impérativement faire partie intégrante des contrats de territoires.

Monsieur LOCOCHE soulève la question de l'avancement de la charte départementale de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement qui a été annoncée en 2010 lors du Salon de l'Agriculture.

Monsieur LOCOCHE fait observer que les épisodes neigeux ont mis en exergue l'utilité des haies bocagères le long des routes et pense qu'il conviendrait d'étudier les moyens d'intensifier l'accompagnement du Département pour leur plantation et leur entretien.

Monsieur Jean SCHEPMAN souligne que la question de la possession de l'eau aura des conséquences géopolitiques.

Monsieur SCHEPMAN indique que le Département du Nord doit avoir des partenariats forts avec celui du Pas-de-Calais.

Monsieur SCHEPMAN revient sur la question de l'office public de l'eau.

Monsieur SCHEPMAN met en exergue les enjeux colossaux par rapport à la montée du niveau des eaux qui est inéluctable.

Monsieur SCHEPMAN signale qu'il est prêt à réfléchir à la suggestion de Monsieur René LOCOCHE concernant la plantation et l'entretien de haies le long des routes départementales.

### **Affaires Européennes et Relations Internationales**

Monsieur Renaud TARDY souligne le lien très fort qui existe entre la politique de l'eau et celle des relations internationales.

Monsieur TARDY revient sur les événements en Tunisie et salue le courage de son peuple.

Monsieur TARDY rappelle qu'une nouvelle délibération-cadre relative à la politique départementale de coopération internationale a été adoptée lors de la Séance Plénière du 13 décembre dernier.

Monsieur TARDY fait remarquer que l'Europe reste une opportunité à condition d'accepter son fonctionnement et ses règles. Il précise qu'il faut s'engager en fonction des programmes disponibles en Europe et attire l'attention des Conseillers Généraux sur le document qui leur a été distribué aujourd'hui et qui recense toutes les possibilités de financement européen en lien avec les politiques départementales.

Monsieur TARDY indique que l'une des principales orientations de cette politique internationale est d'accroître l'activité des territoires et les liens entre les habitants. Il note que plusieurs projets structurants pour les territoires ont vu le jour grâce aux programmes européens et aux crédits FEDER et pense, par ailleurs, que le rapprochement

institutionnel peut avoir une conséquence positive sur celui des peuples.

Monsieur TARDY souligne que le Département doit mobiliser les programmes européens, développer les réseaux et le lobbying.

Monsieur TARDY met en exergue l'engagement du Département en faveur d'un développement mondial plus équilibré.

Monsieur TARDY fait observer qu'il faut rendre les jeunes Nordistes acteurs et citoyens du monde.

Monsieur Jean SCHEPMAN estime que cette délégation est au cœur du débat sur le maintien des politiques volontaristes mises à mal par le Gouvernement.

Monsieur SCHEPMAN souligne la nécessité de travailler en parfaite collaboration avec les institutions européennes. Il précise que le guide réalisé à la demande de Monsieur Renaud TARDY par les services départementaux sera un outil formidable pour les Conseillers Généraux.

Monsieur SCHEPMAN se réjouit de la transversalité de cette délégation qui œuvre parfaitement à la mutualisation des moyens et des services à la population Nordiste. Il pense que le Département doit être placé au centre des échanges internationaux et européens.

Monsieur SCHEPMAN met en exergue la coopération avec la Belgique, et plus particulièrement la Flandre Occidentale.

Monsieur SCHEPMAN se réjouit de l'engagement du Département en faveur de l'Afrique et regrette la volonté de l'Etat de se désengager sur de nombreux programmes de coopération. Il attire l'attention sur le projet Eau en Guinée Conakry.

Monsieur SCHEPMAN indique que le Groupe Socialiste sera toujours favorable au maintien de cette politique volontariste.

Monsieur Renaud TARDY souligne le dynamisme de la Direction des Relations Internationales qui arrive à trouver des solutions innovantes.

Monsieur TARDY revient sur la présence du Département aux assises sénégal-européennes de la coopération.

### **Tourisme et Sport**

Madame Danièle THINON fait observer que la délégation Tourisme et Sport participe au rayonnement, au développement et à l'aménagement du Nord. Elle note que le développement durable et la coopération transfrontalière seront privilégiés.

Madame THINON signale que le tourisme est un levier de l'attractivité d'un territoire et fait observer que, dans ce domaine, le Conseil Général mène une politique volontariste, initie et participe à de nombreuses actions.

Madame THINON indique que le budget Tourisme 2011 s'inscrit dans la continuité de la politique touristique départementale mise en œuvre depuis 2005 et en rappelle les grandes lignes.

Madame THINON rappelle la fonction du Comité Départemental du Tourisme (CDT).

Madame THINON met en exergue les politiques qui vont évoluer en matière de tourisme.

Madame THINON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la station touristique du ValJoly. Elle note qu'un groupe de travail a été créé afin de proposer une nouvelle inspiration stratégique et souligne que les grandes lignes directrices s'orientent vers la communication et la commercialisation.

Concernant le Sport, Madame THINON signale que le Département a l'ambition et la volonté de tisser des liens avec les différents acteurs sportifs afin de créer une offre durable, efficace et qui prenne en compte l'ensemble de la population.

Madame THINON indique que le Département souhaite impulser en 2011 une dynamique nouvelle en faveur de la politique axée sur le développement des sports de nature accessibles à tous.

Monsieur Fabien THIEME note que les dépenses en matière de Sport et de Tourisme sont stables et précise que les crédits s'élèveraient à 2 210 000 euros pour la seule politique sportive. Il salue cet effort important qui s'inscrit dans un contexte financier difficile du fait de l'insuffisance des compensations dus aux transferts de charges imposés par l'Etat ces dernières années.

Monsieur THIEME constate que le Département souhaite privilégier le sport de proximité et le sport scolaire, tout en continuant d'agir en matière de sport de haut niveau. Il estime que cela va dans le bon sens.

Monsieur THIEME souligne le rôle majeur joué par le sport.

Monsieur THIEME souhaite que la politique relative aux plateaux multisports soit maintenue et bénéficie des crédits nécessaires pour répondre à l'ensemble des dossiers qui sont, à ce jour, en attente.

Monsieur THIEME indique que le Groupe Communiste est attaché aux subventions attribués dans le cadre des concours des écoles fleuries et regrette que le manque de moyens ait conduit à leur suppression au niveau du CDT.

Monsieur Jean-Luc PERAT remercie Madame Danièle THINON, Vice-Présidente en charge du Sport et du Tourisme, pour son engagement et sa motivation.

Monsieur PERAT souligne avec satisfaction la politique volontariste engagée depuis quatre ans en matière de construction, de rénovation et d'extension d'équipements sportifs. Il note que les crédits de paiement seront en augmentation de 30 % pour l'année 2011 et pense que la

réflexion sur l'intercommunalité devra être renforcée de façon à bonifier, à mutualiser les différents aménagements envisagés.

Monsieur PERAT fait observer que l'engagement du Département concernant la pratique des sports de nature doit être renforcé. Il attire l'attention sur le « Raid des collégiens », dont la première édition a eu lieu en 2010.

Monsieur PERAT évoque la station touristique du ValJoly et rappelle qu'elle s'est vue labelliser site d'oxygénation pour les Jeux Olympiques de 2012.

Monsieur PERAT précise que le Groupe Socialiste apportera son soutien au budget Sport.

Monsieur Jean-René LECERF note que la politique sportive se réduit d'année en année et représente, aujourd'hui, moins de 4 euros par licencié. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord attend la réforme territoriale de 2014 et pense que les clubs du Nord bénéficieront de l'aide à laquelle, actuellement, ils n'ont pas droit.

Monsieur René DECODTS fait remarquer que la place du tourisme dans l'économie régionale est importante. Il signale que le Conseil Général du Nord conduit de nombreuses actions en vue de rendre plus attractif son territoire et revient sur l'offre culturelle très importante qui existe dans le département.

Monsieur DECODTS ajoute que le Département participe à rendre les communes plus attractives, contribue à créer une offre d'hébergements durables, développe des équipements de loisirs, soutient plusieurs partenaires et apporte des aides aux territoires via le fonds de promotion touristique.

Monsieur DECODTS indique que l'une des priorités du Département est d'assurer un développement équilibré des territoires et souligne que la station touristique du ValJoly reflète bien cette ambition.

Monsieur DECODTS précise que des évolutions sont à l'étude et évoque ainsi la refonte des politiques d'aide aux offices de tourisme et aux manifestations touristiques, l'évaluation des politiques actuelles par rapport aux objectifs du développement durable ainsi que la poursuite du schéma départemental de signalisation touristique. Il signale qu'une grande concertation aura lieu avec les partenaires sur ces dossiers.

Monsieur DECODTS conclut en soulignant que le Groupe Socialiste soutient les orientations présentées par Madame Danièle THINON.

Monsieur Jacques HOUSSIN fait observer que l'orientation budgétaire s'annonce peu ambitieuse en matière de tourisme alors que celui-ci représente un enjeu important pour l'économie du département.

Monsieur HOUSSIN salue la volonté du Département de faire évoluer ses politiques, notamment les accueils en milieu rural et l'hôtellerie, sous l'angle du développement durable.

Monsieur HOUSSIN regrette, néanmoins, que les opportunités permettant d'accroître le taux de fréquentation des touristes ne soient pas saisies et revient sur l'exemple des Jeux Olympiques de 2012 à Londres.

Monsieur HOUSSIN fait remarquer que la station touristique du ValJoly est toujours à la recherche de son identité et de ses clients. Il pense que ce site doit s'ouvrir sur tout le territoire de l'Avesnois et précise que cela sera favorisé par la future restructuration des Communautés de Communes.

Madame Danièle THINON évoque la politique du Département en matière de plateaux multisports et fait observer que 17 projets ont été financés en 2010.

Madame THINON revient sur l'intervention de Monsieur Jean-René LECERF et note que la politique sportive fonctionne avec ses moyens.

Madame THINON fait remarquer qu'il n'y a pas eu de demande de subvention cette année en ce qui concerne les écoles fleuries.

Madame THINON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des sports de nature.

Madame THINON signale que les personnes en situation de handicap sont associées aux manifestations sportives.

Madame THINON souligne que le Raid des collégiens au ValJoly prend un essor encore plus important cette année.

Madame THINON met en exergue le travail qui est réalisé en ce qui concerne les Jeux Olympique de 2012.

Concernant la station du ValJoly, Madame THINON fait observer que plusieurs raisons expliquent les résultats négatifs en 2010 et revient sur la réflexion qui est engagée.

Monsieur le Président remercie Madame THINON d'avoir conduit avec dynamisme cette politique sportive et touristique.

### **Collèges**

Monsieur Bernard BAUDOUX porte à la connaissance des Conseillers Généraux que depuis 2004, 1 milliard d'euros a été investi dans les collèges départementaux.

Monsieur BAUDOUX revient sur l'annonce par le Gouvernement et ses services de la suppression massive des postes d'enseignants et de la fermeture de 25 établissements du second degré qui est proposée dans l'Académie. Il fait remarquer que les orientations budgétaires sont à l'inverse de ces politiques.

Monsieur BAUDOUX met en exergue un programme extrêmement important concernant la construction et la réhabilitation des collèges. Il souligne la poursuite du plan de maîtrise de l'énergie et revient également sur le travail engagé concernant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, la sécurité et l'équipement des collèges.

Monsieur BAUDOUX indique que le Département apporte un soutien essentiel aux communes pour la réalisation des salles de sport ou d'installations sportives. Il évoque la problématique de la natation et signale que l'engagement des territoires est également nécessaire.

Monsieur BAUDOUX fait observer la volonté du Département d'investir et de développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Monsieur BAUDOUX revient sur le Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs (FDAPE) et précise que cette nouvelle politique est aujourd'hui un véritable succès.

Monsieur BAUDOUX note qu'un crédit de 100 000 euros est réservé aux associations à rayonnement départemental. Il évoque également le projet « assiette durable » en restauration scolaire, l'aide à la demi-pension, les bourses départementales ainsi que la politique relative aux élèves de SEGPA.

Monsieur BAUDOUX indique qu'il est proposé d'inscrire 141 295 147 euros en investissement et 70 936 787 euros en fonctionnement.

Monsieur Jacques MICHON revient sur les suppressions massives de postes dans l'Education Nationale ainsi que sur l'annonce, dans la presse, par Madame le Recteur de la fermeture de 25 établissements du second degré. Il précise que le Groupe Communiste réaffirme son soutien aux enseignants et sera à leurs côtés dans toutes leurs actions.

Monsieur MICHON note que les sommes dues par l'Etat deviennent vertigineuses et ajoute que la réforme du financement des Collectivités Territoriales va encore aggraver la situation budgétaire du Département. Il signale que dans ce contexte difficile, le Groupe Communiste salue le travail de Monsieur Bernard BAUDOUX, Vice-Président en charge des Collèges, et les choix courageux de la Majorité Départementale en matière d'éducation.

Monsieur MICHON fait remarquer que les crédits pour les dotations de fonctionnement aux collèges sont maintenus et salue l'effort volontariste du Département quant à la prise en charge des contrats de maintenance du parc informatique. Il ajoute que la revalorisation de 3 % de l'aide à la demi-pension et celle de 10 % de la bourse départementale sont des bonnes nouvelles pour les familles.

Monsieur MICHON souligne que la participation attribuée aux communes pour l'utilisation des salles de sport augmente de 50 centimes d'euro et souhaite voir progressivement cette dotation augmenter plus significativement.

Monsieur MICHON pense également qu'il serait judicieux d'augmenter la subvention accordée pour la construction de salles de sport qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années.

Concernant les investissements, Monsieur MICHON constate un léger recul du montant prévu et souhaite que le niveau de 2010 soit égalé par décision modificative.

Monsieur MICHON estime que les collèges doivent être dotés de moyens utiles pour la formation dans le domaine des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Il ajoute que le Groupe Communiste est très vigilant à propos de l'évolution du dossier relatif aux CIO et souhaite que l'Etat prenne toutes ses responsabilités en assumant ses compétences.

Monsieur Joël CARBON note que les dépenses de fonctionnement pour les collèges progressent de 0,96 millions d'euros et met en exergue l'augmentation du chapitre réservé au soutien aux activités sportives et éducatives.

Monsieur CARBON souligne le succès du FDAPE.

Monsieur CARBON évoque la politique d'investissement du Département et indique que 140 millions d'euros sont inscrits au budget primitif 2011.

Monsieur CARBON revient sur les postes d'enseignants qui seront supprimés dans les collèges au détriment de la qualité du service public.

Monsieur Jean-Claude DEBUS fait remarquer que les dossiers de Commission reçus par les élus du Groupe Union Pour le Nord viennent confirmer que les budgets sont arrêtés.

Monsieur DEBUS signale que le Groupe Union Pour le Nord reconnaît les efforts du Département de donner aux collégiens Nordistes et à la communauté éducative les meilleures conditions d'accueil et de vie scolaire. Il s'étonne, néanmoins, qu'un montant d'autorisation de programme de 905 millions d'euros soit affiché jusqu'en 2018 alors qu'il a été annoncé récemment, dans la presse, que le programme d'investissement pour les collèges coûterait dans sa totalité 477 millions d'euros.

Monsieur DEBUS note que le Département a investi, en deux ans, des sommes considérables pour répondre aux nouvelles préoccupations environnementales et aux normes de sécurité. Il fait toutefois observer que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes et prend l'exemple du collège de Wazemmes.

Monsieur DEBUS regrette que le Département construise des collèges dans des secteurs, comme celui de Nieppe, où leur pertinence est discutable.

Monsieur DEBUS estime qu'une partie des dotations en investissement devrait être affectée à la construction d'internats d'excellence.

Monsieur DEBUS déplore que les cantines scolaires des établissements éducatifs n'aient pas encore mis en place des menus quotidiens élaborés à partir de produits locaux.

Concernant l'insécurité aux abords des collèges, Monsieur DEBUS souhaite que le système de vidéo-protection soit généralisé.

Monsieur DEBUS précise que le Groupe Union Pour le Nord restera vigilant sur l'exercice des responsabilités du Département à l'égard de l'enseignement privé.

Monsieur DEBUS félicite la Direction de l'Information et de la Communication au sujet du nouveau guide pratique à l'usage des membres des conseils d'administration des collèges publics qui vient d'être diffusé. Il remercie, enfin, Monsieur Bernard BAUDOUX pour sa volonté d'appliquer au mieux cette politique départementale sur tous les territoires.

Monsieur Bernard BAUDOUX indique que des efforts sont à nouveau réalisés, depuis deux ou trois ans, concernant la participation attribuée aux Collectivités Territoriales pour le fonctionnement des salles de sport.

Monsieur BAUDOUX souligne l'intérêt pour le Département de réajuster l'aide aux Collectivités Locales pour la construction de salles de sport et précise qu'une réflexion a commencé sur cette question.

Monsieur BAUDOUX félicite les services départementaux et la communauté éducative qui ont permis le succès du FDAPE.

Monsieur BAUDOUX met en exergue l'utilité du guide pratique pour les parents d'élèves, la communauté éducative.

Monsieur BAUDOUX pense que le collège de Wazemmes est une véritable réussite et estime, concernant celui de Nieppe, que l'école publique doit exister partout sur le territoire départemental.

Monsieur BAUDOUX revient enfin sur la question des internats d'excellence, ainsi que sur celle de la sécurité à la sortie des collèges.

### **Insertion et Solidarité**

Monsieur Rémi PAUVROS apporte aux Conseillers Généraux des éléments d'information en ce qui concerne le RSA et fait observer la gravité de la situation socio-économique.

Monsieur PAUVROS considère, concernant l'allocation, que l'Etat doit prendre impérativement ses responsabilités en matière de compensation du transfert des compétences. Il précise que la charge nette pesant sur les finances départementales au titre du RMI/RSA est estimé à 116,24 millions d'euros en 2011.

Monsieur PAUVROS indique que le choix politique du Département est d'accompagner au mieux les allocataires du RSA et souligne que cette volonté implique une gestion rigoureuse de l'allocation.

Monsieur PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question de l'orientation des allocataires du RSA.

Monsieur PAUVROS fait observer que le Programme Départemental d'Insertion, adopté à l'unanimité le 18 janvier 2010, est mis en œuvre dans son intégralité.

Monsieur PAUVROS évoque le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et souligne la vétusté de l'habitat dans le Nord. Il constate le désengagement de l'Etat en matière d'aide à la pierre et regrette la fin des financements ANRU.

Monsieur PAUVROS met en exergue la politique volontariste d'accompagnement de l'ensemble des associations qui assurent la défense du droit des femmes. Il note qu'une délibération cadre relative aux actions citoyennes et aux réponses sociales de proximité a également été proposée et signalée, par ailleurs, que l'année 2011 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau schéma consacré à l'accueil des gens du voyage.

Monsieur Charles BEAUCHAMP fait remarquer que le nombre d'allocataires du RSA et le taux de chômage dans le Nord sont supérieurs à la moyenne nationale. Il souligne un accroissement de la détresse sociale en France et note que les dividendes versés aux actionnaires des 40 plus grandes entreprises françaises sont en progression et n'ont jamais atteint un tel niveau depuis 2007.

Monsieur BEAUCHAMP signale que la dette de l'Etat s'accroît et ajoute que les décisions du Gouvernement font obstacle au Plan Départemental d'Insertion avec, par exemple, l'arrêt du financement de certains contrats aidés.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les programmes locaux de développement de l'insertion déclinent des priorités comme la mobilité. Il demande à nouveau, au nom du Groupe Communiste, que le réseau Arc-en-Ciel accorde la gratuité des déplacements aux allocataires du RSA pour le suivi des actions et des démarches d'insertion.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'une évaluation du dispositif FSL s'impose aujourd'hui face à la hausse des prix de l'énergie et des loyers.

Madame Marie FABRE note que le Département s'est doté en 2010, dans un contexte de crise économique, d'un nouveau Plan Départemental d'Insertion afin de s'adapter à la mise en place du RSA et de mieux répondre aux attentes des allocataires qui bénéficient d'un accompagnement social.

Madame FABRE met en exergue les difficultés rencontrées par les 55 % d'allocataires du RSA qui sont accompagnés dans leur insertion professionnelle par Pôle Emploi.

Madame FABRE revient sur l'effort budgétaire du Département ainsi que sur les Plans Locaux de Développement de l'Insertion.

Madame FABRE fait remarquer que le dispositif du RSA Activité est de plus en plus utilisé par certaines entreprises pour refuser des augmentations à leurs salariés et les maintenir dans les emplois à temps partiel.

Madame FABRE explique qu'en raison des critères drastiques mis en place, seulement 5 024 personnes bénéficient du RSA Jeune en France, dont 142 dans le Nord. Elle pense qu'il est urgent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la jeunesse.

Monsieur Bernard HANICOTTE note que 552 millions d'euros sont inscrits en fonctionnement dans le budget Insertion et Solidarité, soit une augmentation de 4 %.

Monsieur HANICOTTE constate que, dans le rapport présentant les orientations budgétaires, l'approche de ce budget est essentiellement comptable et porte exclusivement sur le RSA. Il estime qu'il aurait été souhaitable de rappeler, dans ce document, la philosophie qui a prévalu à la mise en place du RSA.

Monsieur HANICOTTE fait remarquer que le Nord cumule de très nombreux handicaps. Il précise que près de 11 % de la population du département bénéficie du RSA et note que ce taux est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Monsieur HANICOTTE pense que l'effort de solidarité du Département devra porter prioritairement sur la remobilisation des personnes abîmées par les aléas de la vie et se félicite de l'action énoncée par Monsieur le Vice-Président consistant à aller à la rencontre de ces bénéficiaires du RSA.

Monsieur HANICOTTE indique que les acteurs qui portent des projets d'action et d'innovation pour l'insertion doivent être encouragés. Il souligne l'efficacité du travail en réseau et partenarial.

Monsieur HANICOTTE propose de lancer un appel au mécénat social dans le département auprès de grandes entreprises en ciblant des publics spécifiques en situation de grande difficulté.

Monsieur Vincent LANNOO attire l'attention des Conseillers Généraux sur le FSL qui est essentiel pour des milliers de familles nordistes.

Monsieur LANNOO note que la sollicitation de ce fonds a considérablement augmenté de 2008 à 2009 et constate que cette progression très préoccupante est le résultat de la crise économique et de la hausse continue du prix des énergies.

Monsieur LANNOO souligne avec effarement qu'au mois de septembre 2010, 19 % des familles accompagnées par le FSL sur le territoire de la CTI de Roubaix-Tourcoing avaient déjà atteint le niveau plafond de ce dispositif.

Monsieur LANNOO fait remarquer que les familles en difficulté vivant dans des logements mal isolés ressentent plus l'augmentation du coût des énergies.

Monsieur LANNOO indique que le FSL doit poursuivre son œuvre de soutien social et se mobiliser pour la distribution de kits énergétiques.

Monsieur Rémi PAUVROS rappelle qu'une convention a été signée avec l'Etat concernant 2 100 contrats aidés.

Monsieur PAUVROS pense qu'il faut effectivement étudier la question de la gratuité des déplacements sur le réseau Arc-en-Ciel.

Monsieur PAUVROS revient sur la procédure qui a été mise en place avec le Directeur de Pôle Emploi.

Monsieur PAUVROS fait observer que la politique menée

par le Département en matière d'insertion est extrêmement symptomatique des dysfonctionnements de l'Etat aujourd'hui. Il prend l'exemple du FSL ainsi que celui relatif aux problèmes de santé auxquels sont confrontés 33 % des allocataires du RSA.

A propos du mécénat social, Monsieur PAUVROS propose de créer un groupe de travail sur ce sujet avec Monsieur Bernard HANICOTTE et les Conseillers Généraux intéressés.

### Ressources Humaines

Monsieur Bernard HAESBROECK souligne l'extraordinaire mobilisation des services départementaux, en particulier ceux de la Direction de la Voirie Départementale, pendant la période hivernale. Il se félicite de l'accueil des 47 agents du Parc Départemental de l'Équipement et salue le travail remarquable des 2 600 assistants familiaux.

Monsieur HAESBROECK indique que ce budget poursuit les efforts de stabilisation des effectifs et démontre une certaine maîtrise des dépenses. Il précise que celui-ci devrait s'établir à 359 millions d'euros, soit une progression de 7,7 millions d'euros.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que le Département conduit des mesures volontaristes comme l'augmentation des crédits consacrés au régime indemnitaire du personnel.

Monsieur HAESBROECK signale que des économies sont recherchées et souligne la volonté d'optimiser les crédits consacrés aux ressources humaines dans le domaine de la paie ou de la formation.

Monsieur HAESBROECK note que des mesures incontournables doivent être prises en compte et cite l'effet Glissement Vieillesse Technicité, le surcoût du reclassement indiciaire des agents de catégorie B de la filière technique ainsi que l'effet report de l'augmentation de la valeur du point.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention sur la politique des Affaires Générales et précise que la dépense devrait atteindre 39 millions d'euros en fonctionnement.

Monsieur HAESBROECK ajoute que le budget d'investissement des Affaires Générales devrait s'élever à environ 40 millions d'euros et évoque un certain nombre de cibles vers lesquelles le Département va orienter ses efforts.

Monsieur René CHER souligne la nécessité de défendre les services publics assurés par le Département et d'exiger du Gouvernement les moyens de poursuivre les actions indispensables aux besoins de la population.

Monsieur CHER fait observer que les services publics, la fonction publique et son statut sont en danger. Il revient sur les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

Monsieur CHER note que le Département a récemment décidé d'améliorer ses services en direction des personnels en situation de handicap en majorant sa participation pour

l'achat de chèques vacances. Il souhaite que la possibilité d'étendre cette décision aux conjoints et aux enfants en situation de handicap soit examinée dans l'élaboration du budget 2011.

Madame Marie FABRE fait remarquer que les inégalités continuent de se creuser d'une manière intolérable en France.

Madame FABRE signale que le Gouvernement a décidé du gel du point d'indice des fonctionnaires en 2011 et souligne que cette mesure, qui pourrait être reconduite jusqu'en 2013, touchera davantage les agents les plus modestes.

Madame FABRE indique que, dans cette période de difficultés accrues, le Département tient à honorer son rôle d'employeur dans un esprit de responsabilité et avec des valeurs sociales. Elle rappelle que l'Assemblée Départementale a adopté le 13 décembre dernier des dispositions complémentaires au régime indemnitaire du personnel et précise que sur les 2 700 agents bénéficiaires, 60 % appartiennent à la catégorie C.

Madame FABRE souligne, par ailleurs, la volonté d'engager cette année avec les représentants du personnel une négociation sur la politique d'action sociale qui prendra en compte l'évolution du contrat collectif de prévoyance géré par le Comité des Œuvres Sociales.

Monsieur Guy BRICOUT rend hommage à Monsieur Michel LAVENEAU et au travail qu'il a réalisé. Il adresse, au nom du Groupe Union Pour le Nord, ses vœux de réussite à Monsieur Gérard COURBET, qui reprend la Direction Générale des Services, ainsi qu'à son équipe.

Monsieur BRICOUT souhaite que les chiffres précis des départs en retraite qui ont eu lieu en 2010 et les prévisions pour 2011 soient communiqués.

Monsieur BRICOUT note que le document d'orientations budgétaires fait état d'une augmentation prévisible des crédits destinés aux charges de personnel de 2,2 %.

Monsieur BRICOUT fait observer que dans la perspective de 2014, il va falloir anticiper la mise en œuvre de la réforme territoriale dans l'organisation des services du Département et de la Région.

Monsieur BRICOUT évoque la question de l'emploi des travailleurs handicapés dans les services départementaux. Il souhaite connaître le montant de la contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique auquel le Département est assujéti en 2010.

Monsieur BRICOUT souligne avec préoccupation la progression de l'absentéisme parmi les agents du Département du Nord et s'interroge sur les causes de cette augmentation.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique qu'il partage le souci de Monsieur René CHER de protéger le statut de la fonction publique.

Monsieur HAESBROECK note que, pour justifier la réforme territoriale, certains pensent que des économies seraient réalisées en fusionnant le personnel des lycées et des collèges alors que ces établissements ont besoin de l'ensemble des agents techniques régionaux ou départementaux.

Monsieur HAESBROECK pense que Madame Marie FABRE a raison de souligner l'esprit de responsabilité du Département et évoque la délibération relative au régime indemnitaire qui a été adoptée lors de la Séance Plénière du 13 décembre 2010. Il souligne, par ailleurs, la volonté du Département de pérenniser les emplois précaires et revient également sur la réflexion concernant l'évolution du contrat collectif de prévoyance.

Monsieur HAESBROECK soulève la question des départs en retraite et fait observer que certains agents sont amenés à proroger leur emploi.

Monsieur HAESBROECK apporte quelques indications en ce qui concerne l'augmentation des dépenses de personnel.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention sur l'effort du Département concernant les travailleurs en situation de handicap.

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures.

**MARDI 25 JANVIER 2011 – MATIN**

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 05.

### **Environnement et Développement Durable**

Madame Delphine BATAILLE propose de reconduire les dépenses consacrées à l'excellence environnementale. Elle rappelle les actions menées par le Département en 2010 et poursuivies en 2011.

Concernant la politique de boisement, Madame BATAILLE indique que les actions seront maintenues avec notamment comme objectif la biodiversité des territoires ruraux et urbains.

Madame BATAILLE souligne le succès rencontré par la politique en faveur des jardins familiaux et espaces partagés. Elle précise que ces actions seront valorisées en 2011.

Madame BATAILLE fait remarquer le soutien apporté par le Département à diverses associations à vocation environnementale.

Evoquant le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, Madame BATAILLE signale que l'adoption définitive est prévue fin 2011.

Madame BATAILLE rappelle que le Département contribue au financement de Commissions Locales d'Information et qu'il attribue une subvention à l'association ATMO dans le cadre d'intervention sur le thème de la qualité de l'air intérieur et ses impacts sur la santé et l'environnement.

Concernant le budget consacré aux Espaces Naturels Sensibles, Madame BATAILLE fait observer qu'il est en légère augmentation et qu'il sera affecté aux opérations de préservation des milieux naturels, à la promotion de la randonnée et au programme d'éducation à l'environnement. Elle précise que les acquisitions foncières vont se poursuivre au rythme de 100 hectares par an en moyenne.

Madame BATAILLE signale que le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée fera l'objet d'amélioration en 2011.

Madame BATAILLE fait remarquer que les programmes « Offrons la nature aux collégiens » et « Nature et handicap » permettent la continuité des actions d'animation et de communication. Elle souligne le succès des Rendez-Vous Nature, action à destination du grand public qui sera renouvelée.

Concernant l'Agenda 21, Madame BATAILLE rappelle qu'il se traduit par la mise en place d'actions transversales en interne, en maîtrise d'ouvrage directe ou en soutien aux tiers notamment, sur la solidarité, la prévention des inégalités, la santé, l'énergie, l'eau, les déplacements et la biodiversité. Elle évoque la certification HQE de toutes les constructions neuves départementales et la démarche route durable.

Madame BATAILLE souligne les actions menées par les ambassadeurs de l'Agenda 21. Elle estime qu'il est nécessaire d'adopter le principe d'une relecture des politiques départementales existantes et de définir des engagements pluriannuels assortis d'indicateurs de résultats à moyen terme.

Madame BATAILLE signale que le Département participe également à la constitution du pôle climat Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Jacques HOUSSIN fait remarquer que le Groupe Union pour le Nord approuve la quasi-totalité des délibérations soumises à son approbation, que ce soit en matière d'acquisition d'espaces naturels sensibles, de participation financière aux parcs naturels régionaux ou de mise en œuvre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Concernant le plan départemental d'élimination des déchets, Monsieur HOUSSIN pense qu'il serait utile d'intégrer les mesures visant à réduire la production des déchets ménagers aux contrats de territoires avec les communautés de communes.

Evoquant la politique de boisement du Département, Monsieur HOUSSIN estime que cette politique a ses limites et pose la question de son utilité car la Région a mis en œuvre sa propre politique de boisement. Il précise que le plan adopté en mai 2009 par la Région, sans commune mesure avec la politique départementale, a pour ambition de doubler la surface forestière d'ici 30 ans.

Monsieur HOUSSIN considère que ce plan aura des conséquences sur l'espace agricole et sur la physionomie des territoires urbains et ruraux. Il signale que la profession

agricole s'inquiète de l'impact au niveau des terres arables et donc sur la pérennité de l'outil de production agricole.

Monsieur HOUSSIN constate que le dialogue et l'articulation des politiques départementales et régionales sont inexistantes. Il demande à Madame BATAILLE d'améliorer d'ores et déjà le dialogue et la coordination entre ces politiques.

Monsieur HOUSSIN souhaite que la commission environnement mette à l'ordre du jour de ses travaux le débat sur les conséquences de ce plan régional forêt.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON salue la mise en place de l'Agenda 21 ainsi que la progression du budget ayant trait à l'environnement et aux espaces naturels sensibles.

Monsieur QUENNESSON attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur l'intention du Gouvernement de diminuer les budgets des Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie. Il constate que le Gouvernement ne respecte pas les promesses et priorités affichées sur les défis environnementaux.

Monsieur Laurent COULON signale que les actions en faveur de l'environnement irriguent l'ensemble des politiques départementales, que ce soient les infrastructures avec la démarche route durable, les collèges avec les constructions HQE ou encore le soutien au monde rural et aux agriculteurs.

Concernant les efforts de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, Monsieur COULON souligne les programmes « Offrons la nature aux collégiens », « Nature et handicap », ainsi que plus de 800 animations gratuites qui se déroulent chaque année avec succès auprès de la population.

Monsieur COULON fait observer que la politique environnement et développement durable place le Département du Nord sur le terrain de l'excellence environnementale avec la volonté de faire partager à tous la culture du développement durable.

Madame Delphine BATAILLE remercie les services du Département ainsi que Messieurs Laurent COULON et Jean-Claude QUENNESSON pour leurs interventions.

Evoquant la proposition du Ministre de l'Agriculture de faire une pause en matière de règles environnementales, Madame BATAILLE considère cette proposition irresponsable que ce soit pour la santé des agriculteurs, pour la préservation de la ressource en eau ou encore pour la sécurité sanitaire des consommateurs et donc pour l'avenir de l'agriculture française.

Madame BATAILLE rappelle que sur la politique de boisement et notamment en ce qui concerne la trame verte et bleue, le Département travaille avec la Région et l'Etat, dans le cadre d'un comité de pilotage. Elle ajoute que le dialogue existe entre le Département et la Région et que la déclinaison du plan régional forêt sera suivie de près.

Madame BATAILLE signale que des commissions environnement ont été décentralisées pour permettre d'appréhender concrètement la manière dont se décline la politique environnementale du Département sur ses différents volets.

### **Prévention, Santé**

Monsieur Albert DESPRES fait observer qu'il est nécessaire d'apporter un soutien étroit à certaines catégories de la population souvent démunies et désarmées face aux nouvelles difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à la prévention et aux soins.

Monsieur DESPRES souligne que les désengagements multiples de l'Etat, les nombreux remboursements, et plus généralement l'augmentation inacceptable des coûts liés à la santé et au mieux-vivre créent des inégalités. Il ajoute que la volonté du Département est de combattre celles-ci.

Monsieur DESPRES signale que la politique Prévention-Santé s'articule autour de deux axes : le plan départemental Solidarité-Santé 2006-2011 et les compétences conventionnées avec l'Etat comme la lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles et le dépistage des cancers.

Evoquant le plan départemental Solidarité-Santé, Monsieur DESPRES rappelle les priorités du plan : la réduction des inégalités dans le domaine de la santé par l'accès aux soins et à la prévention, la prévention des comportements à risques, l'éducation affective et sexuelle des jeunes, la réduction des conduites de consommations dangereuses et addictives.

Concernant les compétences conventionnées, Monsieur DESPRES indique que le Département a fait le choix de poursuivre la mise en œuvre de la lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, la protection vaccinale de la population et la participation au programme de dépistage du cancer en signant une convention avec l'Etat.

Monsieur DESPRES rappelle la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS). Il signale que dans le cadre des appels à projets, le Département reconduira les projets pour une année transitoire dans l'attente d'une réflexion sur l'éventualité d'un regroupement avec le dispositif ARS pour un guichet unique de dépôt.

Monsieur DESPRES indique que la politique régionale de santé publique a été poursuivie par le biais des Programmes Territoriaux de Santé (PTS) et des Contrats Territoriaux de Santé (CTS).

Evoquant les engagements du Département en faveur de la Prévention-Santé, Monsieur DESPRES souligne qu'ils seront maintenus avec un budget primitif de 3 190 592 euros et 1,2 million d'euros de recettes prévisionnelles.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il a rencontré, avec Monsieur DESPRES, le Directeur Général de l'ARS, Monsieur LENOIR. Il précise qu'il s'agissait de rechercher les modalités d'un partenariat en matière de prévention-santé avec pour objectif de mener une action expérimentale.

Monsieur Patrick VALOIS estime que la politique départementale de Prévention-Santé doit prendre en compte le mauvais classement de la Région au niveau national concernant certaines pathologies ainsi que la faible concentration de médecins sur une partie du territoire. Il considère que l'implication du Département dans sa politique de Prévention-Santé est trop modeste.

Evoquant la création de maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires, Monsieur VALOIS pense que la place du Département dans ces établissements peut se situer autour de la prévention par le regroupement de PMI avec des structures de professionnels.

Monsieur VALOIS constate que des initiatives intéressantes sont prises par les associations ou les collectivités et qu'il est nécessaire et urgent de coordonner les actions afin d'optimiser leurs effets.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON met en exergue la politique gouvernementale dans le domaine de la santé qui creuse les inégalités. Il déplore que les familles ne se soignent plus selon leurs besoins mais selon leurs moyens.

Monsieur QUENNESSON demande plus que la mise en place de l'ARS et notamment un traitement inégalitaire des politiques de prévention à grande échelle.

Monsieur QUENNESSON estime qu'il faut soutenir davantage les associations au rang desquelles figurent celles qui soutiennent les victimes de l'amiante.

Monsieur Marc GODEFROY fait remarquer que la santé est une compétence relevant de la cohésion nationale et donc de la compétence de l'Etat. Il indique que la mise en place des ARS suscite des inquiétudes quant au maillage du dispositif de soins et à la place laissée aux collectivités territoriales dans l'animation partenariale indispensable de ce dispositif.

Monsieur GODEFROY rappelle que la mission essentielle du Département se situe dans la prévention et la proximité.

Monsieur GODEGROY évoque les compétences conventionnées avec l'Etat, le plan départemental de Solidarité-Santé ainsi que la territorialisation des politiques de prévention.

Monsieur Albert DESPRES signale que les contacts sont nombreux avec l'Agence Régionale de Santé et qu'il existe une coordination entre les services.

Monsieur DESPRES regrette que le Département ne puisse mener d'autres actions, le budget étant contraint.

## Culture

Madame Martine FILLEUL indique qu'en 2011 le Département œuvrera afin que la culture soit accessible à tous. Elle souligne que les collectivités territoriales continueront de jouer leur rôle pour relier les Hommes, en particulier avec la culture.

Madame FILLEUL fait observer qu'en additionnant les crédits culturels et ceux relevant des moyens généraux, le budget global de la délégation sera renforcé.

Madame FILLEUL signale l'évolution positive des crédits de fonctionnement, et la forte dynamique des crédits d'investissement liée aux chantiers en cours, au lancement de nouvelles perspectives et à l'amplification de la politique volontariste en faveur des médiathèques.

Madame FILLEUL propose d'augmenter les autorisations de programme afin d'accompagner la construction de nouvelles médiathèques. Elle ajoute que pour impulser la médiathèque de demain, le Département a décidé d'affecter des moyens budgétaires en finançant à hauteur de 80 % ces équipements dans son réseau.

Concernant les musées départementaux, Madame FILLEUL souligne que le Conseil Général entend donner à ses équipements culturels les moyens de leur fonctionnement optimal. Elle informe l'Assemblée Départementale que le musée de Bavay devrait proposer à la rentrée de 2011 une nouvelle identité graphique ainsi qu'une nouvelle muséographie.

Madame FILLEUL évoque le lancement d'études relatives à des projets concernant le Musée du Verre à Sars-Poteries, le site de la Villa Marguerite Yourcenar et le Musée Matisse.

Madame FILLEUL fait remarquer la volonté du Département d'accompagner les réseaux de développement culturel en milieu rural et les projets de résidences artistiques dans les territoires.

Monsieur Bernard HANICOTTE remercie Madame FILLEUL d'avoir mené en concertation la politique visant à faire évoluer le dispositif d'aide à la diffusion culturelle.

Concernant la restauration d'immeubles remarquables appartenant à des propriétaires publics, Monsieur HANICOTTE rappelle que cette politique a été développée à l'initiative de Monsieur Jean-René LECERF lorsqu'il était Vice-Président du Conseil Général en charge de la Culture.

Monsieur HANICOTTE regrette le montant de la subvention accordée au festival NAME qu'il estime trop élevé. Il ajoute que les petites associations culturelles, qui créent la diversité culturelle et font le bonheur des habitants des zones rurales mériteraient d'être mieux soutenues.

Evoquant le Musée de Cassel, Monsieur HANICOTTE constate que le Département s'est donné largement les moyens de son ambition. Il espère que les visiteurs continueront à y venir nombreux et que les expositions seront à la hauteur de l'enjeu.

Monsieur HANICOTTE approuve et remercie Madame FILLEUL de mobiliser la politique culturelle au service des publics prioritaires du Département, notamment les jeunes, les collégiens, les publics en insertion et les personnes âgées.

Monsieur Albert DESPRES fait observer qu'aujourd'hui, 80 % des arts du spectacle sont financés par les collectivités, celles-ci assumant très largement les budgets publics en faveur de l'action culturelle.

Monsieur DESPRES signale que les transferts de charges non compensés auront pour effet de mettre, à terme, les collectivités dans l'incapacité d'assurer leurs politiques volontaristes, notamment la culture.

Considérant la nouvelle politique culturelle départementale, Monsieur DESPRES estime qu'elle apporte davantage de lisibilité et permet une meilleure adéquation avec ses compétences en plaçant la culture au cœur du projet du Département.

Monsieur DESPRES considère que les orientations budgétaires concernant la culture sont pertinentes.

Monsieur DESPRES souligne la volonté du Département de toucher un public élargi et de renforcer le lien social notamment par son engagement auprès des territoires et son soutien à des événements participant au renouvellement de l'offre culturelle et à la conquête de nouveaux publics.

Monsieur DESPRES constate que certaines manifestations culturelles s'appuyant sur de nouvelles formes artistiques ne sont pas soutenues et accompagnées de manière forte par le Département.

Monsieur DESPRES informe l'Assemblée Départementale que le Groupe Communiste sera vigilant sur la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique culturelle, notamment son implication équilibrée sur chacun des territoires.

Monsieur Georges FLAMENGT évoque la charte du réseau de développement culturel en milieu rural signée le 20 décembre dernier par le Département et l'ensemble des partenaires locaux intervenant dans le domaine culturel.

Monsieur FLAMENGT fait observer qu'il appartient aux territoires, au cours de l'année 2011, de définir leurs propres projets de développement.

Monsieur Jean-Luc PERAT attire l'attention des Conseillers Généraux sur la stratégie de lecture pour tous, en tous points du territoire, qui souligne l'engagement et la politique particulièrement volontariste du Département. Il déplore le désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines, surtout dans celui de la culture.

Monsieur PERAT évoque la réouverture du Musée de Flandre à Cassel.

Concernant le site du Musée Archéologique de Bavay, Monsieur PERAT estime qu'une ambition muséographique plus forte peut être imaginée avec un financement de l'Etat qui devrait être au rendez-vous.

Monsieur PERAT souligne l'engagement fort et déterminé du Département pour la construction du bâtiment dédié aux archives départementales.

Evoquant le réseau de lecture publique, Monsieur PERAT fait observer l'accompagnement des collectivités, tout particulièrement celles qui sont en milieu rural, pour les inciter, et les encourager au partenariat.

Madame Martine FILLEUL attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur les mesures de restriction des crédits alloués à la diffusion culturelle et au patrimoine remarquable. Elle explique que ces dispositions pourront évoluer si les moyens du Département le permettent.

Madame FILLEUL porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 27 000 visiteurs sont entrés au Musée de Flandre dont un quart de néerlandophones. Elle évoque le projet d'un nouveau Musée du Verre à Sars-Poteries.

Concernant les médiathèques, Madame FILLEUL souligne la détermination du Département à mettre en œuvre un service public de proximité dans tous les territoires, et pour tous les publics afin de constituer des générations de lecteurs pour l'avenir.

## **Jeunesse**

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY rappelle que le Département œuvre depuis de nombreuses années à la mise en place d'une politique spécifique, cohérente, s'adressant à tous les jeunes du département, tout en préservant la mixité sociale pour ceux qui sont les plus en difficulté.

Monsieur ALLOSSERY indique qu'il a souhaité la réalisation d'un état des lieux des nombreuses politiques mises en œuvre en direction de la jeunesse. Il informe l'Assemblée Départementale que celui-ci a confirmé l'enjeu humain que représente la jeunesse et la nécessité de mettre en exergue la transversalité.

Monsieur ALLOSSERY souligne que la politique jeunesse s'articule autour de l'éducation à la citoyenneté en direction des jeunes de 11 à 16 ans et vers le développement de l'autonomie pour les 16-25 ans.

Monsieur ALLOSSERY dresse le bilan de l'engagement du Département durant l'année 2010.

Monsieur ALLOSSERY évoque le lancement du Chéquier Jeunes pour l'accès des jeunes à la culture et aux sports, mesure qui sera mise en place sur trois territoires.

Concernant le logement, Monsieur ALLOSSERY indique que le Département soutiendra ses engagements avec l'inscription d'un crédit de 3 293 435 euros. Il ajoute qu'une réflexion sera menée concernant les modalités de financement des foyers de jeunes travailleurs et avec Partenord Habitat pour rechercher des solutions plus adaptées aux besoins des jeunes.

Monsieur ALLOSSERY attire l'attention des Conseillers Généraux sur le succès remporté par le portail jeunes « Jeunes en Nord ». Il précise qu'en 2011, la participation et l'interactivité du portail sera développée afin de communiquer davantage avec les jeunes.

Evoquant la Maison des Adolescents, Monsieur ALLOSSERY se réjouit de la mise en place de ce projet et considère que celui-ci doit être soutenu. Il signale que la création de deux autres Maison des Adolescents est envisagée.

Monsieur ALLOSSERY informe l'Assemblée Départementale qu'un forum des initiatives de jeunes permettant l'expression de la citoyenneté sera organisé. Il précise que cette journée permettra d'aborder le handicap des jeunes à travers des récits d'expériences et des mises en situation.

Monsieur ALLOSSERY souligne la mise en œuvre du programme Interreg qui permettra de renforcer les collaborations entre les acteurs de la jeunesse du Département et de la Province de Flandre occidentale.

Madame Brigitte LHERBIER exprime sa satisfaction concernant les orientations budgétaires pour l'insertion sociale et professionnelle ainsi que pour le logement des jeunes.

Madame LHERBIER estime qu'il faut anticiper la mise en œuvre de la réforme territoriale et la future contractualisation des compétences départementales et régionales pour donner aux actions une plus grande cohérence entre les acteurs ainsi qu'une meilleure lisibilité.

Madame LHERBIER évoque les effets bénéfiques de l'équithérapie sur le comportement des jeunes en difficultés.

Madame LHERBIER souhaite que le partenariat avec toutes les institutions soit davantage développé.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON fait observer que le Nord bénéficie d'une population jeune avec 35 % de moins de 25 ans et détient le triste record de 23,3 % du taux de chômage pour cette classe d'âge.

Monsieur QUENNESSON déplore les suppressions de poste dans l'Éducation Nationale. Il fait observer que la meilleure arme sur le marché du travail reste le niveau du diplôme et la qualité de la formation initiale.

Evoquant l'annonce du Gouvernement d'étendre le RSA aux moins de 25 ans, Monsieur QUENNESSON considère que cette proposition ne sortira pas la jeunesse de la pauvreté mais l'enfermera dans des emplois à bas salaires. Il estime

que le problème de la pauvreté juvénile réside dans l'absence de création d'emplois stables et correctement rémunérés, situation aggravée par le recul de l'âge de la retraite.

Monsieur QUENNESSON pense qu'il faut mettre en place un plan d'urgence pour la jeunesse en imposant aux entreprises des obligations d'emploi des jeunes et en instaurant un plan de conversion de tous les emplois précaires en emplois stables.

Madame Delphine BATAILLE exprime sa satisfaction quant à l'engagement de l'exécutif départemental qui développe une politique jeunesse globale, lisible, cohérente, pertinente et transversale.

Madame BATAILLE souligne l'implication du Département dans le développement des actions initiées par les jeunes. Elle rappelle que ces actions permettent à ceux-ci de se responsabiliser, de construire le lien social, de renforcer les échanges dans des domaines d'intervention très variés.

Madame BATAILLE signale l'engagement du Département aux côtés des associations d'insertion, des centres sociaux et des acteurs de la prévention spécialisée.

Madame BATAILLE fait observer les désengagements successifs du Gouvernement dans la politique à destination de la jeunesse.

Considérant le contexte budgétaire très contraint, Madame BATAILLE fait remarquer que le Département s'engage dans des dispositifs volontaristes en poursuivant des partenariats essentiels.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY répond à Madame LHERBIER qui évoquait l'équithérapie, qu'il va s'intéresser au sujet en espérant pouvoir l'expérimenter au niveau départemental.

## Transports

Monsieur Jacques MARISSIAUX fait observer que le Département transporte quotidiennement 150 000 Nordistes.

Concernant les caractéristiques de la politique départementale des transports, Monsieur MARISSIAUX évoque le service aux habitants et le maillage du territoire en lignes fortes, de proximité ou complémentaires.

Monsieur MARISSIAUX informe l'Assemblée Départementale que le financement de pôles d'échanges sera poursuivi, ainsi que la mise en accessibilité du réseau avec pour ambition la réalisation en 2011 de 100 points d'arrêt accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Evoquant le transport scolaire, Monsieur MARISSIAUX rappelle que le Département transporte en toute sécurité et gratuitement, des collégiens, des lycéens et des élèves en fragilité, scolarisés en enseignement spécialisé ou en situation de handicap.

Monsieur MARISSIAUX signale l'adhésion du Département au Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) ainsi que 13 autres autorités urbaines. Il indique que la participation départementale s'élève à 55 000 euros.

Monsieur MARISSIAUX informe l'Assemblée Départementale que le budget transport s'élève à 107 215 775 euros en dépenses et à 11 533 000 euros en recettes.

Monsieur MARISSIAUX évoque les chantiers à venir et remercie l'ensemble de la Direction des Transports qui a vécu une année tourmentée avec des épisodes à rebondissements juridico-financiers.

Monsieur Jean-Claude DEBUS exprime sa satisfaction concernant la signature prochaine de la délégation de service public pour le périmètre n°3 avec le groupement d'entreprises DUPAS LEBEDA.

Concernant le système de billettique moderne, Monsieur DEBUS souhaite connaître l'état d'avancement du projet et la date de mise en œuvre du titre unique de transport intermodal pour les usagers de réseau Arc-en-Ciel.

Evoquant la prise en charge du transport scolaire, Monsieur DEBUS craint que les décisions de LMCU remettent en cause le principe d'égalité de traitement et créent une situation inéquitable pour les familles nordistes. Il estime inacceptable que le Département se désengage sans assurance de prise de relais parfait.

Monsieur DEBUS rappelle les enjeux d'avenir pour les transports en commun, notamment la desserte de tous les territoires, et les travaux de suppression des passages à niveau de la ligne Lille-Fourmies prévus pour 2015-2016.

Monsieur DEBUS estime que les compétences en matière de voirie, doivent être mises en cohérence avec les autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT) et spécialement la Région.

Monsieur DEBUS souhaite que le Département s'affirme davantage comme un véritable acteur de l'intermodalité. Il pense que la mise en place du Conseiller territorial sera de nature à gommer les frontières qui nuisent au travail en commun.

Monsieur Charles BEAUCHAMP évoque la DSP sur le secteur 3 et la décision du Conseil d'Etat.

Monsieur BEAUCHAMP désire connaître l'état d'avancement de l'établissement de la convention des lignes pénétrantes avec le syndicat mixte des transports du Douaisis. Il considère que la mobilité est un souci pour beaucoup de familles défavorisées et qu'il faut être vigilant sur l'organisation de toutes les lignes de transport.

Considérant la faible augmentation des recettes, Monsieur BEAUCHAMP fait observer l'efficacité relative pour le Département de se dessaisir de la compétence du transport des lycéens. Il déplore que les lycéens ne soient

pas traités de manière équivalente selon qu'ils habitent la CUDL ou les autres arrondissements.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite connaître l'avancée des discussions avec la CUDL sur l'ensemble de la problématique transport. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir un premier bilan de fonctionnement des DSP pour tous les usagers.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que toutes les AOT ne facturent pas sur les mêmes bases. Il demande si des séances de travail sont prévues pour harmoniser cette prise en charge.

Monsieur Marc GODEFROY estime que le projet présenté par Monsieur MARISSIAUX répond aux ambitions du Département.

Concernant la mise en place du nouveau réseau Arc-en-Ciel, Monsieur GODEFROY rappelle que quelques ajustements sur l'ensemble des trois périmètres ont été nécessaires. Il salue le travail des services du Département et demande si un premier bilan peut-être fait sur cette nouvelle DSP.

Monsieur Jacques MARISSIAUX indique qu'une méthode pragmatique de résolution des problèmes a été mise en place et que les dysfonctionnements ont été résolus. Il précise qu'à présent le Département s'attache à augmenter son niveau d'exigence.

Evoquant la création du titre unique de transport intermodal, Monsieur MARISSIAUX porte à la connaissance des Conseillers Généraux que des réunions techniques sont organisées entre les services départementaux et régionaux.

Monsieur MARISSIAUX informe les Conseillers Généraux que la mise en œuvre de la nouvelle billettique sur les périmètres 1, 2 et 4 interviendra en juin 2011 pour les voyageurs, en septembre 2011 pour les scolaires, et un peu plus tard en ce qui concerne le périmètre n°3.

Monsieur MARISSIAUX porte à la connaissance de Monsieur BEAUCHAMP qu'une réunion est prévue le 7 février prochain avec le SMDT.

Monsieur MARISSIAUX indique qu'une homogénéisation des tarifs et des coûts sera assurée pour l'ensemble des périmètres pour aboutir à une situation équitable en termes financiers sur l'ensemble du territoire départemental à l'horizon 2015-2016.

### **Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Monsieur Daniel RONDELAERE fait observer que le SDIS a dix ans d'existence et que le nombre de ses interventions ne cesse de croître : 155 100 interventions en 2010, soit une augmentation de 8,8 % par rapport à 2009.

Monsieur RONDELAERE évoque la réhabilitation et la construction de centres de secours, le renouvellement du parc de véhicules, l'amélioration des transmissions ainsi que l'effort consenti pour le recrutement de sapeurs-pompier.

Concernant la progression du stock de dette, Monsieur RONDELAERE fait remarquer que celle-ci est due à l'effort d'équipement nécessaire pour répondre au schéma de couverture des risques (SDACR).

Monsieur RONDELAERE signale que le SDIS du Nord aura besoin en 2011 d'une participation de 88 millions d'euros du Département, soit 7 millions d'euros de plus qu'en 2010. Il souligne que le SDIS maîtrise ses frais de gestion avec une diminution de 3 millions d'euros.

Monsieur RONDELAERE indique qu'en investissement, l'équilibre devrait être réalisé autour de 73 millions d'euros.

Concernant les financements, Monsieur RONDELAERE porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le SDIS du Nord devra mobiliser une enveloppe d'emprunts d'environ 40 millions d'euros.

Monsieur le Président estime que le Département et le SDIS ont trouvé les bases d'un bon fonctionnement et de bonnes relations.

Evoquant les contributions des communes au SDIS, Monsieur Luc MONNET fait observer que le Département a écouté en partie la proposition du Groupe Union Pour le Nord en acceptant d'étaler les augmentations de contributions les plus brutales qui auraient placées les communes concernées dans une situation financière particulièrement problématique.

Monsieur MONNET signale que des normes applicables en matière de sécurité incendie émanant d'une circulaire de 1951 sont devenues obsolètes. Il ajoute que l'Association des Maires de France a présenté récemment une communication à ce propos soulignant les anachronismes les plus significatifs.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne la progression de la contribution départementale au SDIS.

Concernant le financement du SDIS, Monsieur BEAUCHAMP considère que l'Etat s'est désengagé massivement en transférant les compétences et en laissant aux collectivités locales la responsabilité de subventionner ce service et ses équipements. Il fait remarquer que la sécurité civile est pourtant l'une des missions régaliennes de l'Etat.

Monsieur BEAUCHAMP estime qu'il y a urgence à reconsidérer le financement des SDIS en mettant devant leurs responsabilités l'Etat, les entreprises créatrices de risques, les sociétés autoroutières et d'assurance. Il pense que les profits acquis grâce au courage, au dévouement et au travail des sapeurs-pompiers et aux politiques mises en œuvre par les SDIS doivent faire l'objet d'une péréquation nationale.

Monsieur Gérard BOUSSEMART rappelle que le financement du SDIS par le Département en 2003 s'élevait à 22 millions d'euros, soit une augmentation de 66 millions d'euros en moins de dix ans. Il fait observer que cette progression correspond au financement exclusif par le Département des évolutions naturelles des dépenses de

personnel, de l'évolution du coût des vacances des sapeurs-pompiers volontaires et des frais financiers liés aux investissements.

Concernant le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur BOUSSEMART souligne qu'il participe à la garantie du maintien d'un service de qualité en tous points du département et à tout moment. Il ajoute que d'autres recrutements sont prévus en 2011.

Monsieur Daniel RONDELAERE remercie tous les élus qui se sont exprimés et qui participent au conseil d'administration du SDIS pour leur investissement personnel et leur sens des responsabilités dans la gestion de cet établissement public.

Monsieur RONDELAERE rappelle que le Département à rétabli équité et justice dans la participation obligatoire des communes et des intercommunalités au fonctionnement du SDIS. Il signale que les normes de sécurité obsolètes seront redéfinies et que les membres du Conseil d'administration y seront associés.

Evoquant le nouveau système de communication ANTARES imposé par l'Etat, Monsieur RONDELAERE indique qu'il coûtera 500 000 euros par an au Département mais que l'Etat pourrait contribuer à son financement à travers le fonds d'aide à l'investissement. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur le réel progrès que représente ce nouveau dispositif de communication.

Monsieur RONDELAERE fait observer les résultats des efforts fournis depuis 2006, notamment un climat social apaisé, une amélioration du matériel et des conditions d'intervention.

Monsieur le Président considère que la loi qui prévoit la contribution des communes au SDIS n'est pas équitable et qu'elle doit être changée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard HAESBROECK sur la globalité des orientations.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique que ce Débat d'Orientations Budgétaires intervient dans un contexte paradoxal. Il note que les postes de dépenses sociales relevant davantage de la solidarité nationale que départementale, tels que le RSA, l'APA ou la PCH, sont en progression permanente alors que les recettes, qui devraient les compenser, stagnent.

Monsieur HAESBROECK félicite la Direction des Finances pour la qualité du rapport présentant les orientations budgétaires.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur le contexte économique et social du département.

Revenant sur l'année budgétaire 2010, Monsieur HAESBROECK met en exergue l'estimation du taux de réalisation en fonctionnement et en investissement ainsi que le niveau d'endettement du Département.

Concernant les recettes de fiscalité directe, Monsieur HAESBROECK fait observer que l'architecture fiscale, qui a été profondément remodelée dans le cadre de la loi de finances 2010, est pénalisante pour le Département. Il note que la taxe foncière sur le bâti est désormais le seul levier fiscal et signale également que les dotations d'Etat sont stables.

Monsieur HAESBROECK souligne la progression des droits de mutation, mais rappelle qu'il serait dangereux de considérer cette recette comme une ressource durable et fiable. Il revient également sur la TIPP et la TSCA.

Monsieur HAESBROECK indique que les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 2,554 milliards d'euros. Il fait observer une progression de 75 millions d'euros, mais précise que 70 millions émanent de l'augmentation attendue des droits de mutation.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur HAESBROECK fait remarquer que les postes de l'Insertion Solidarité, de l'Enfance Famille, des Personnes Agées et des Personnes en situation de Handicap atteignent déjà près de 61 % de l'ensemble des recettes.

Monsieur HAESBROECK signale que la TIPP, ajoutée au Fonds de Mobilisation de l'Insertion, va procurer une recette de 370 millions d'euros. Il précise que les dépenses d'allocations du RSA s'élèvent à 494 millions d'euros et souligne ainsi un différentiel de 124 millions d'euros sur la seule compétence de l'insertion.

Monsieur HAESBROECK revient sur l'évolution des différents budgets qui ont été présentés par les Vice-Présidents.

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur HAESBROECK note que les recettes diminuent. Il fait observer que l'effort du Département sera maintenu et rappelle que les dépenses d'investissement ont progressé de 51,85 % entre 2005 et 2009.

Monsieur HAESBROECK indique que le recours à l'emprunt se fera dans des conditions raisonnables.

Monsieur HAESBROECK précise que le Département du Nord ne souhaite pas actionner le levier fiscal et devrait donc maintenir le taux de la taxe foncière sur le bâti, inchangé.

Monsieur le Président remercie Monsieur HAESBROECK pour la qualité du travail accompli.

Monsieur Christian POIRET s'interroge sur la finalité réelle de ce Débat d'Orientations Budgétaires, alors que les documents du budget primitif sont en cours de distribution depuis la semaine dernière. Il note que la Commission « Environnement » s'est réunie, vendredi dernier, afin de faire le point sur les propositions budgétaires et ajoute que 7 budgets seront examinés, cet après midi, par la Commission « Budget, Ressources Humaines ».

Monsieur POIRET revient sur la réforme de la fiscalité locale qui s'applique pour la première fois cette année. Il

fait observer que la suppression de la taxe professionnelle est une bonne nouvelle.

Monsieur POIRET se réjouit également de l'augmentation des produits des droits de mutation et rappelle que, dans le département du Nord, le marché immobilier se caractérise par une demande plus importante que l'offre.

Monsieur POIRET signale que le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion est reconduit par l'Etat pour la sixième année consécutive.

Monsieur POIRET note que le point de fiscalité représente aujourd'hui 3,3 millions d'euros.

Monsieur POIRET fait remarquer que toutes les ressources des Länder allemands, qui disposent de la plus grande autonomie locale en Europe, proviennent des dotations de l'Etat. Il pense que le recours au levier fiscal n'est pas le facteur d'une décentralisation aboutie.

Monsieur POIRET fait observer que les Nordistes sont confrontés à une situation plus dégradée qu'ailleurs. Il considère que le Département doit remettre en cause ses politiques et indique que celles d'insertion doivent être menées en partenariat étroit avec le monde économique.

Monsieur POIRET estime que les méthodes de gestion doivent également être remises en cause de manière à optimiser les dépenses. Il souligne que plusieurs études, qui ont été engagées ces dix dernières années, n'ont jamais été concrétisées et regrette que la commission d'évaluation des politiques départementales ne soit pas plus active.

Monsieur POIRET pense qu'une démarche de certification de certaines politiques et structures départementales pourrait être entreprise.

Monsieur POIRET signale que la réforme territoriale conduira inéluctablement à une mutualisation des moyens, notamment humains, entre le Département et la Région.

Monsieur POIRET rappelle que le Groupe Union Pour le Nord réclame, tous les ans, la création d'une conférence des Présidents qui viserait à formaliser et à optimiser le partenariat entre les exécutifs des deux Départements, de la Région et des principales intercommunalités.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne avec tristesse et inquiétude le contexte économique et social.

Monsieur BEAUCHAMP demande, au nom du Groupe Communiste, que le Département accentue sa contribution à la lutte contre la fracture numérique en développant les technologies dans l'ensemble des collèges du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP pense que la France a besoin d'une vraie politique de relance de l'emploi avec une augmentation des revenus, des pensions, du pouvoir d'achat et ajoute que les investissements doivent être maintenus.

Monsieur BEAUCHAMP signale que, cette année, les dividendes des actionnaires des entreprises du CAC 40 affichent un montant record de 40 milliards d'euros alors

que, dans le même temps, 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Monsieur BEAUCHAMP note qu'une nouvelle régression démocratique majeure est imposée avec la réforme des Collectivités Territoriales. Il estime que le Gouvernement remet en cause les principes fondateurs de la République, l'égalité territoriale et le devoir de solidarité.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que l'équation budgétaire et financière du Département s'avère de plus en plus complexe. Il précise que la fiscalité n'augmentera pas cette année et souligne le rôle du Groupe Communiste dans cette stabilité.

Monsieur BEAUCHAMP demande d'affecter une partie des recettes des droits de mutation aux politiques volontaristes en direction des communes.

Monsieur BEAUCHAMP se réjouit que le Département du Nord ait décidé de s'associer à l'AMF afin d'engager une action auprès du Conseil Constitutionnel et faire reconnaître la responsabilité de l'Etat sur les transferts de charges. Il regrette, néanmoins, que cette décision intervienne tardivement et déplore également que le niveau de résistance ne soit pas à la hauteur des mauvais coups portés par Nicolas SARKOZY et l'UMP.

Monsieur BEAUCHAMP précise que le Groupe Communiste note que les orientations budgétaires sont positives, mais restera vigilant sur le respect des engagements que le Département prend en direction de la population et des communes.

Monsieur Didier MANIER remercie les services départementaux qui ont préparé ce Débat d'Orientations Budgétaires et a une pensée pour Monsieur Michel LAVENSEAU qui a œuvré pendant des années pour le bon fonctionnement du Département.

Monsieur MANIER fait remarquer que cette Séance Plénière a une connotation politique un peu particulière puisque le premier tour des élections cantonales aura lieu dans moins de 60 jours.

Monsieur MANIER considère que le Gouvernement a une responsabilité écrasante dans la situation actuelle de l'emploi. Il indique que dans ce contexte difficile, le Département assume totalement son rôle de bouclier social.

Monsieur MANIER note que 411 millions d'euros seront consacrés à l'Enfance et à la Famille, soit 5,5 millions d'euros de plus qu'en 2010. Il revient sur les propos de Madame Brigitte LHERBIER dans le domaine de la protection de l'enfance ainsi que sur l'intervention de Monsieur Jean-Claude DEBUS concernant la sécurité dans les collèges.

Monsieur MANIER met également en exergue l'augmentation des budgets consacrés aux Personnes en situation de Handicap et aux Personnes Agées. Il ajoute que 486 millions d'euros financeront le RSA en 2011 dans un budget global en hausse de 78 millions d'euros depuis la mise en place du dispositif en 2009.

Monsieur MANIER constate que l'Opposition Départementale soutient la politique gouvernementale contre les intérêts du Département, spécialement en matière de non compensation des allocations et de dette de l'Etat.

Monsieur MANIER revient sur les recettes départementales qui sont prévues en hausse de 3%. Il indique que les engagements de la Majorité Départementale seront tenus une fois de plus sans recourir à l'impôt et souligne l'encours de dette du Département qui est évalué à 428 euros par habitant.

Monsieur MANIER fait remarquer qu'en 2011, le Nord va rester le premier investisseur des Départements de France et salue, à cet égard, l'action incessante de Monsieur le Président.

Monsieur MANIER note que l'Etat emprunte pour assurer le fonctionnement quotidien en creusant la dette publique, alors que les Collectivités le font pour financer des investissements durables.

Monsieur MANIER considère que la réforme territoriale marque un coup d'arrêt brutal au mouvement de la décentralisation. Il signale que les Collectivités sont aujourd'hui le dernier rempart contre l'insécurité économique et sociale portée par Nicolas SARKOZY.

Monsieur MANIER conclut en précisant que les élus socialistes approuvent pleinement les orientations budgétaires du Département.

Monsieur Bernard HAESEBROECK remercie Monsieur Charles BEAUCHAMP pour son intervention et indique qu'il en partage la substance.

Monsieur HAESEBROECK note une contradiction dans les propos tenus hier par Monsieur Jean-René LECERF concernant le développement économique.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention de Monsieur Christian POIRET sur les pertes du Département. Il évoque ainsi la question de l'autonomie fiscale, la suppression de la taxe professionnelle, les transferts de charges ainsi que celle des droits de mutation.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que les besoins des Nordistes et du Département s'accumulent.

Monsieur le Président revient sur l'intervention de Monsieur Christian POIRET.

Monsieur le Président note que la politique conduite par le Département a l'approbation des plus hautes autorités de la Droite dans le Nord. Il pense que ceux qui défendent le Gouvernement et attaquent la Majorité Départementale se trompent de combat et précise qu'il aurait aimé entendre des propositions différentes de celles qui sont faites.

Monsieur le Président considère que le Département et la Région doivent travailler ensemble, mais avec des blocs de compétences qui sont différents et complémentaires.

Concernant l'envoi des documents préparant le budget,

Monsieur le Président indique qu'il existe des contraintes légales et rappelle pourquoi le Débat d'Orientations Budgétaires a été décalé d'une semaine.

Monsieur le Président signale qu'il approuve les propos de Monsieur Didier MANIER.

Concernant l'intervention de Monsieur Charles BEAUCHAMP, Monsieur le Président précise que, cette année, la proposition de ne pas augmenter l'impôt n'a pas été faite à la demande du Groupe Communiste.

Monsieur le Président revient sur la procédure qui a été engagée pour récupérer ce que l'Etat doit au Département et fait remarquer qu'elle suit son cours.

Monsieur le Président remercie tous ceux qui ont permis à l'Assemblée Départementale de délibérer dans de bonnes conditions et signale qu'il a également une pensée pour Monsieur Michel LAVENSEAU.

#### **DIRFI/2011/51**

#### **OBJET :**

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2011**

En application de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général est appelé à débattre, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, des orientations qu'il souhaite donner au prochain budget du Département.

Chaque année, le Débat d'Orientations Budgétaires, par la qualité des échanges qu'il suscite au sein de notre Assemblée, nous permet de fixer les principes de la stratégie financière aboutissant à la fois à l'équilibre de notre prochain budget et au maintien de la solvabilité de notre institution.

Afin que l'information soit la plus complète possible, j'ai souhaité cette année renforcer dans le présent rapport les éléments relatifs au contexte économique, social et financier de notre territoire en mentionnant des données statistiques et en comparant le Nord avec des départements présentant un profil similaire lorsque cela apparaissait pertinent.

La préparation du Budget Primitif 2011 s'inscrit, cette année encore, dans un contexte particulièrement difficile.

La réforme fiscale, votée par le Parlement à l'occasion de la Loi de Finances pour 2010, s'appliquera pleinement en 2011. Cette réforme a supprimé la Taxe Professionnelle, la remplaçant par des recettes transférées, au premier rang desquelles la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET) dont le Département percevra une partie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Mais cette réforme a également organisé le transfert de certains impôts locaux, du Département vers le bloc communal, ne laissant finalement au Département que la seule Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le levier fiscal, qui nous a permis, par le passé, de faire face aux transferts de charges non compensés de l'Etat, se révèle désormais anecdotique. Ce retour en arrière par rapport aux acquis des grandes lois de décentralisation, en termes de financement des collectivités territoriales, s'effectue alors que le Département doit mettre en œuvre et financer des politiques d'ampleur décidées au niveau national, non intégralement compensées, et donc de plus en plus difficilement finançables.

Notre Débat d'Orientations Budgétaires doit nous permettre de répondre à la question cruciale du financement des trois allocations individuelles de solidarité (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap) que le Département verse pour le compte de l'Etat et qui se révèlent particulièrement dynamiques, alors que notre autonomie fiscale disparaît et que le Parlement vote le gel de nos dotations.

Nous devons également trouver comment poursuivre une ambitieuse politique d'investissement pour notre territoire, quand des décisions nationales rognent nos marges de manœuvre.

Telles sont, parmi d'autres, les questions pour lesquelles notre Débat d'Orientations Budgétaires devra esquisser des pistes de réflexion, afin de permettre, dans les prochaines semaines, l'adoption de notre Budget Primitif pour l'exercice 2011.

Ce budget 2011 devra constituer l'assurance, vis-à-vis de tous les Nordistes, que leur Département continuera à les accompagner au quotidien.

### **1<sup>ère</sup> partie : Contexte économique et social du Département du Nord**

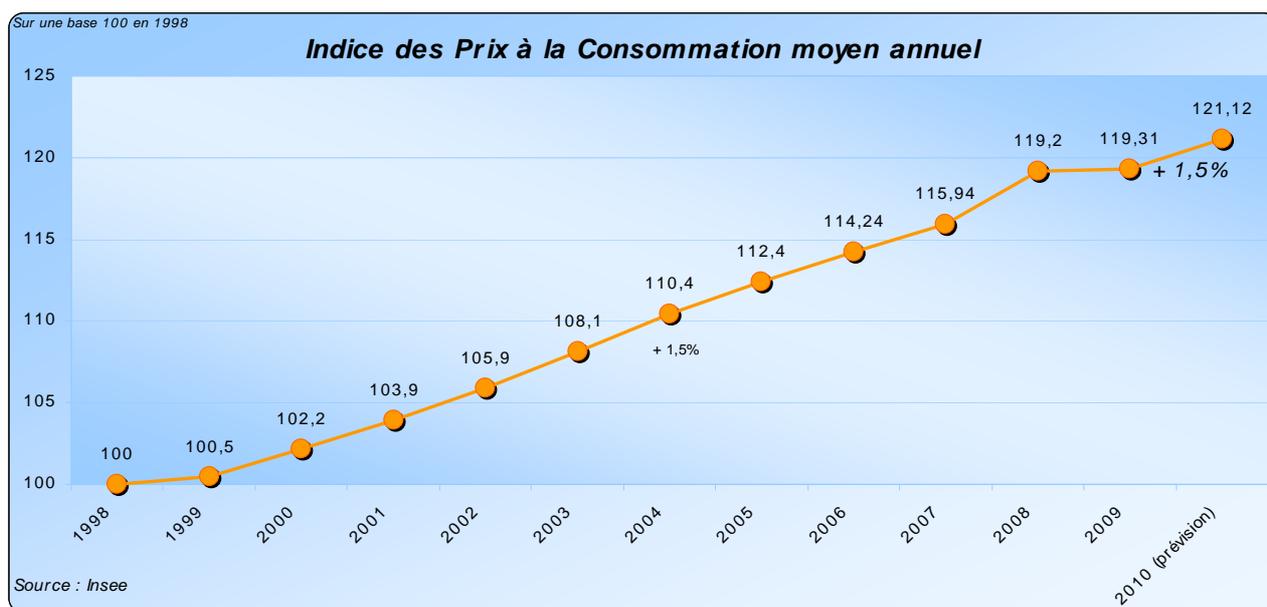
Préalablement à l'examen de la situation financière du Département, il semble nécessaire de s'arrêter sur le contexte économique et social dans lequel il s'inscrit. Ainsi et au même titre que la situation économique ou le rappel de la structure démographique du Département du Nord, l'évolution de l'inflation est une donnée essentielle aux travaux budgétaires.

#### **I. EVOLUTION DE L'INFLATION**

L'inflation est un élément incontournable de la préparation budgétaire, puisqu'elle permet d'évaluer l'évolution du « coût de la vie » et constitue un facteur mécanique d'évolution des dépenses départementales.

L'indice des prix à la consommation, après avoir stagné entre 2008 et 2009, a déjà progressé de **1,5 %** de janvier à

fin novembre 2010. C'est cette donnée qu'il faut considérer lors des travaux budgétaires.

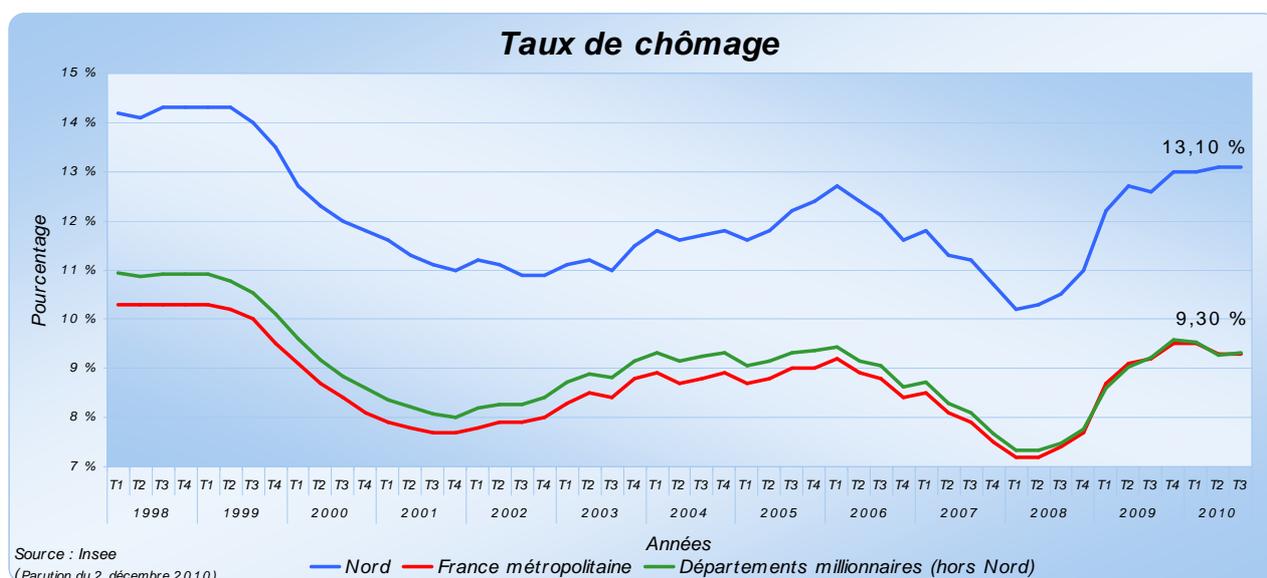


## 2. SITUATION ECONOMIQUE

La crise financière de l'automne 2008 a engendré une profonde crise économique et sociale. A titre d'illustration, le taux de chômage [Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active. Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et avoir cherché activement un emploi dans le

mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.] a littéralement bondi, passant au niveau national, en l'espace de seulement trois trimestres, de 7,40 % (3<sup>ème</sup> trimestre 2008) à 9,10 % (2<sup>ème</sup> trimestre 2009).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, le taux de chômage en France métropolitaine s'établit à 9,30 %. La situation est encore plus critique dans notre Département, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Le Département du Nord est, avec l'Hérault, le département métropolitain le plus touché par le fléau du chômage, avec 13,10 % de la population active.

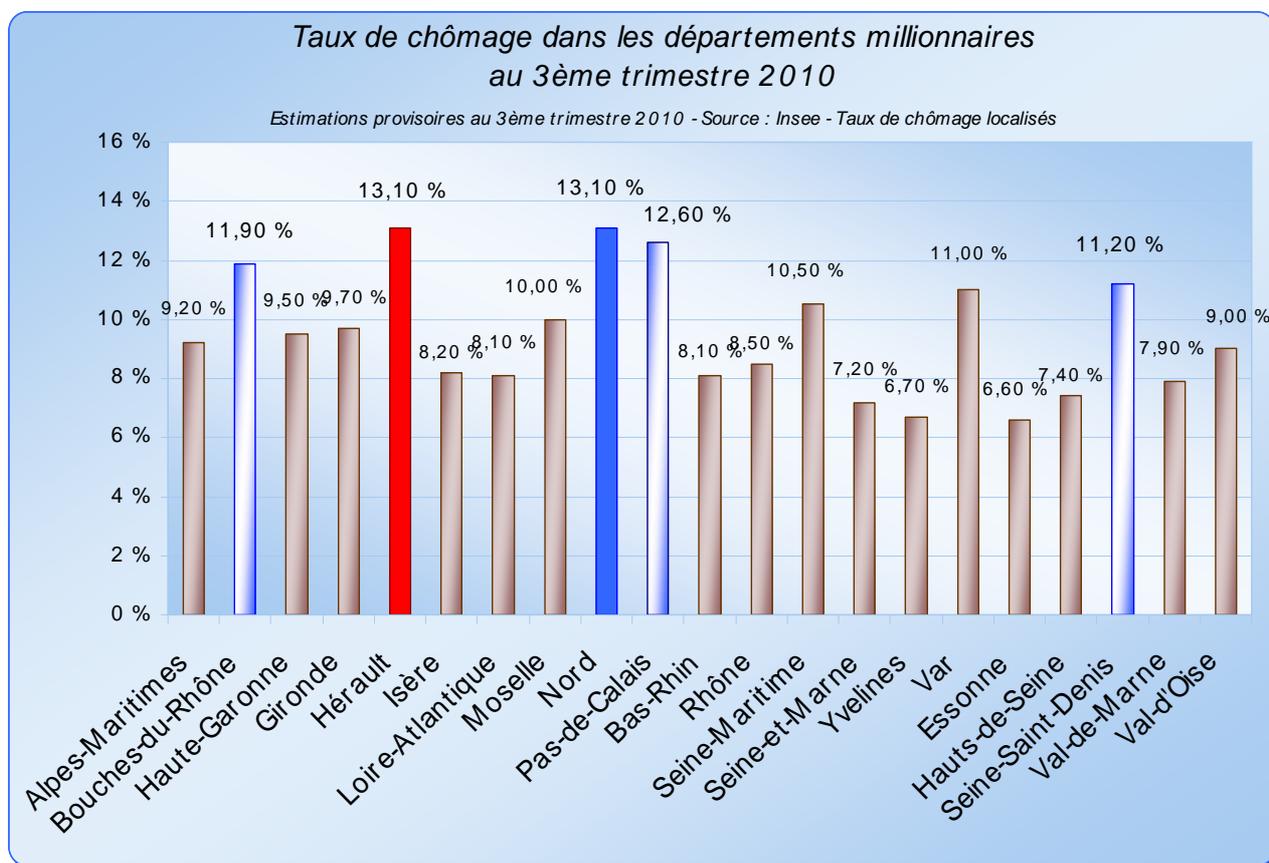
Notre Département était également le seul parmi les départements millionnaires à voir son taux de chômage s'aggraver entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010. Les trois départements présentant un profil économique et social

comparable voyaient leur taux de chômage s'améliorer : celui des Bouches du Rhône diminuait de 0,3 point (11,7 %), celui du Pas-de-Calais baissait de 0,1 point (12,70 %) et celui de la Seine-Saint-Denis baissait de 0,4 point (11 %).

Au troisième trimestre 2010, le chômage reste stable dans le Nord (13,10 %) alors qu'il augmente dans deux des

trois départements présentant un profil économique et social comparable : les Bouches du Rhône et la Seine-Saint-Denis voient leur taux de chômage s'aggraver de 0,2 points chacun, alors que le Pas-de-Calais demeure stable.

Dans le Nord, la population des chômeurs de moins de 25 ans s'élève à 23,3 %, soit 6 points de plus que dans les autres départements millionnaires en nombre d'habitants (17,9 %).



Par ailleurs, 5,9 % sont des chômeurs « premier emploi » (3,7 % dans les autres départements millionnaires), c'est-à-dire que la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

souffrant le plus du chômage (31,3 % dans le Nord contre 19,4 % dans les autres départements millionnaires).

Dans le Nord, ce sont donc à la fois les populations les moins qualifiées, les plus jeunes et sans expérience professionnelle qui sont particulièrement touchées par le chômage, plus qu'ailleurs.

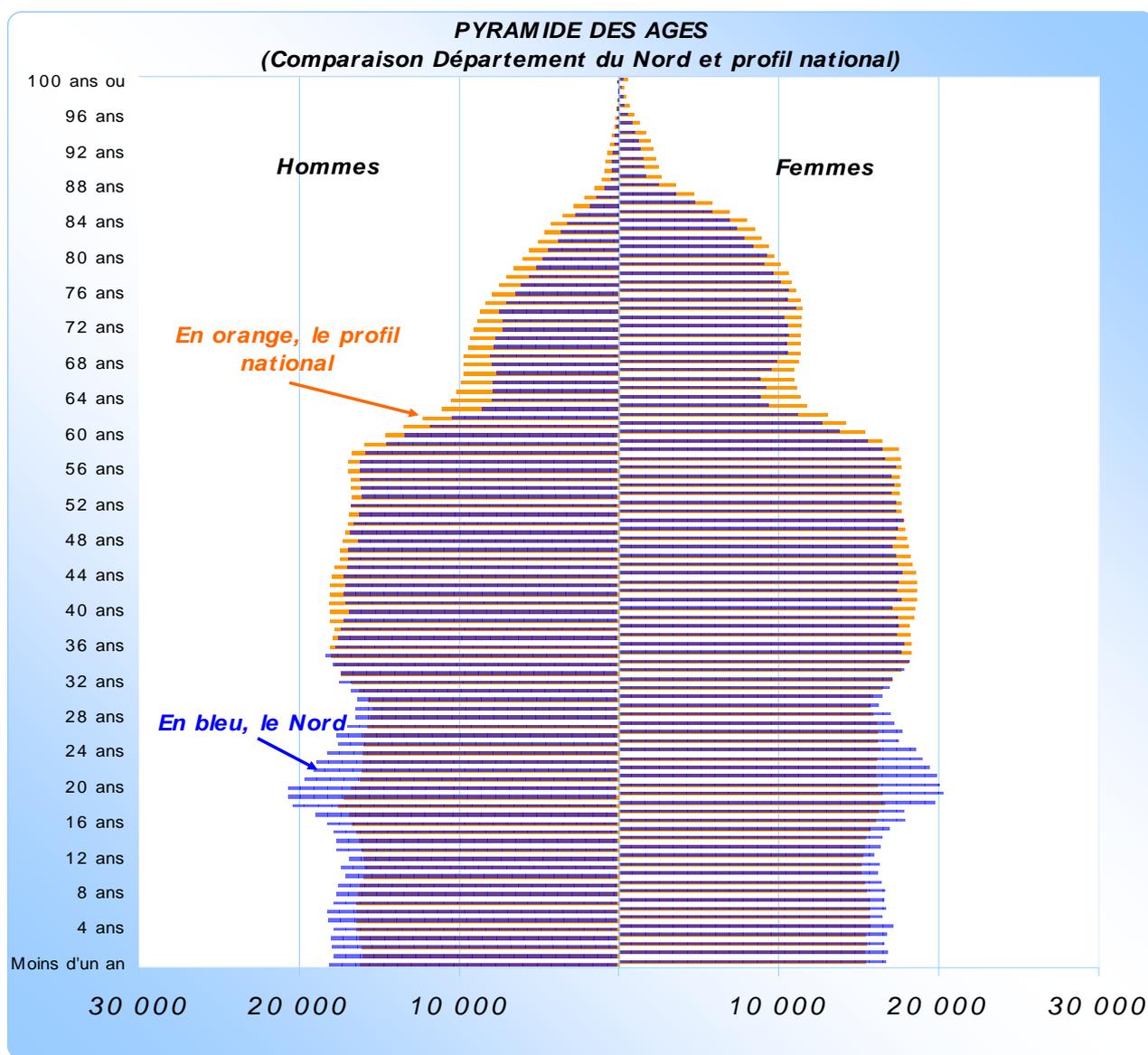
Les ouvriers constituent la catégorie professionnelle

Il convient de noter qu'avec la brusque remontée de cet

indicateur à partir de la fin 2008, de nombreux chômeurs sont susceptibles de basculer vers des minima sociaux (notamment le Revenu de Solidarité Active) après épuisement des droits à l'indemnisation du chômage et éventuellement un emploi aidé.

### 3. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

La pyramide des âges compare le profil démographique du Département du Nord (en bleu) avec celui constaté au niveau national (en orange).



Source : INSEE – Recensement de la population 2007

Cette pyramide des âges fait clairement apparaître deux caractéristiques : le Département du Nord bénéficie d'une population jeune plus importante qu'au niveau national, tandis que la population âgée de plus de 60 ans se révèle sous représentée, notamment concernant les hommes.

Dans le Nord, la population des moins de 25 ans représente 35,10 % de la population du territoire (32,61 % en moyenne dans les départements millionnaires). Les

personnes âgées de plus de 75 ans représentent, quant à elles, 6,96 % de la population (7,36 % pour les départements millionnaires).

## 2<sup>ème</sup> partie : Situation financière du Département du Nord

### 1. Décisions budgétaires pour l'exercice 2010

Le Budget Primitif pour l'exercice 2010, voté par le Conseil Général lors de sa réunion du 29 mars dernier, s'équilibrait ainsi :

Budget Primitif 2010	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 330 882 771,65 €	2 479 355 235,32 €	695 743 367,96 €	547 270 904,29 €
Opérations d'ordre	165 821 460,67 €	17 348 997,00 €	75 787 997,00 €	224 260 460,67 €
<b>Total crédits</b>	<b>2 496 704 232,32 €</b>	<b>2 496 704 232,32 €</b>	<b>771 531 364,96 €</b>	<b>771 531 364,96 €</b>

Il a été modifié par le vote de la Décision Modificative n° 1, lors de l'Assemblée plénière du 28 juin dernier, après avoir :

- affecté les résultats excédentaires du Compte Administratif de l'exercice 2009 pour :
  - 71 432 866,72 € à la section de fonctionnement (après financement des reports de crédits),
  - 61 820 184,75 € à la section d'investissement ;
- repris au budget principal le résultat constaté sur le budget annexe de la Ruche de Roubaix, soit 853 137,91 € et clôturé ce budget annexe définitivement ;

- pris en compte les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2010 des dépenses et recettes non réalisées à la clôture de l'exercice 2009 ;

- et procédé à des ajustements ou inscrit des crédits complémentaires afin de tenir compte des réalisations des premiers mois de l'exercice en cours.

Globalement, cette première décision modificative s'est traduite par le vote des crédits détaillés ci-après. Elle a aussi permis de dégager un excédent disponible, après DM1, de 17 980 615,05 €, dont 17 641 825,02 € affectés aux Espaces Naturels Sensibles.

DM1 2010	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	75 282 082,75 €	106 311 239,49 €	173 201 752,23 €	160 153 111,54 €
Opérations d'ordre	13 889 392,18 €	840 751,49 €	840 751,49 €	13 889 392,18 €
Total crédits	89 171 474,93 €	107 151 990,98 €	174 042 503,72 €	174 042 503,72 €

La seconde décision modificative, votée le 25 octobre 2010, a proposé les ajustements financiers

nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, au plus proche des besoins estimés.

DM2 2010	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	- 17 010 067,10 €	- 18 345 825,00 €	- 1 988 248,58 €	- 574 067,88 €
Opérations d'ordre	- 2 562 316,46 €	- €	- 250 000,00 €	- 2 312 316,46 €
Total crédits	- 19 572 383,56 €	- 18 345 825,00 €	- 1 738 248,58 €	- 1 738 248,58 €

Cette dernière étape budgétaire de l'exercice 2010 a dégagé un excédent de 1 226 558,56 €, ajouté à l'excédent global du budget principal constaté à l'issue du vote de la Décision Modificative n° 1 (qui s'élevait

à 17 980 516,05 €). Le solde disponible, d'un montant de 19 207 074,61 € a été intégralement affecté aux Espaces Naturels Sensibles.

Budget 2010 après DM2	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	2 389 154 787,30 €	2 567 320 649,81 €	866 956 871,61 €	707 998 083,71 €
Opérations d'ordre	177 148 536,39 €	18 189 748,49 €	76 878 748,49 €	235 837 536,39 €
Total crédits	2 566 303 323,69 €	2 585 510 398,30 €	943 835 620,10 €	943 835 620,10 €

## 2. Estimations de réalisation pour l'exercice 2010

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2010 pour la section de fonctionnement (dépenses de fonctionnement hors opérations financières).

L'estimation des dépenses a été faite sur la base des dépenses effectivement réalisées à la mi-décembre 2010 et en évaluant la consommation des crédits des dernières semaines de décembre 2010 par comparaison aux réalisations constatées en 2009. Les dépenses en année pleine progresseraient de 3,8 % par rapport à 2009.

Chapitres	2009			2010			Evolution réalisation en % (réalisé 10 / réalisé 09)
	Crédits votés	Réalisation	Taux de réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	Taux de réalisation	
Services Généraux	122,1 M€	112,8 M€	92,4%	133,2 M€	123,4 M€	92,6%	9,3%
Sécurité	77,0 M€	77,0 M€	100,0%	81,0 M€	81,0 M€	100,0%	5,2%
Enseignement	126,9 M€	126,0 M€	99,3%	129,7 M€	127,2 M€	98,1%	1,0%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	33,2 M€	29,9 M€	89,9%	32,4 M€	29,1 M€	89,7%	-2,6%
Prévention médico-sociale	66,7 M€	64,3 M€	96,3%	69,0 M€	65,6 M€	95,1%	2,1%
Action sociale (hors RMI)	964,0 M€	932,2 M€	96,7%	984,3 M€	968,2 M€	98,4%	3,9%
Revenu Minimum d'Insertion	237,0 M€	232,1 M€	97,9%	2,8 M€	0,9 M€	30,7%	-99,6%
Personnes dépendantes (A.P.A)	209,8 M€	199,7 M€	95,2%	208,8 M€	204,2 M€	97,8%	2,2%
Revenu de Solidarité Active	251,2 M€	233,4 M€	92,9%	525,4 M€	494,4 M€	94,1%	111,9%
Réseaux et Infrastructures	54,8 M€	51,9 M€	94,7%	58,4 M€	55,0 M€	94,2%	5,9%
Aménagement - Environnement	8,6 M€	7,6 M€	89,0%	8,2 M€	7,5 M€	90,9%	-2,4%
Transports	94,3 M€	93,5 M€	99,1%	91,2 M€	87,5 M€	95,9%	-6,4%
Développement économique	17,4 M€	14,6 M€	83,9%	16,5 M€	13,3 M€	80,9%	-8,6%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 263,0 M€</b>	<b>2 174,9 M€</b>	<b>96,1%</b>	<b>2 341,0 M€</b>	<b>2 257,2 M€</b>	<b>96,4%</b>	<b>38%</b>

Concernant la section d'investissement, le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation de l'exercice 2010.

Chapitres	2009			2010			Evolution réalisation en % (réalisé 10 / réalisé 09)
	Crédits votés	Réalisation	Taux de réalisation	Crédits votés (après DM2)	Réalisation prévisionnelle	Taux de réalisation	
Services Généraux	15,1 M€	10,6 M€	70,5%	16,0 M€	11,6 M€	2,8%	9,7%
Enseignement	202,6 M€	190,6 M€	94,1%	163,9 M€	146,3 M€	89,3%	-23,3%
Culture, vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	32,2 M€	24,7 M€	76,7%	28,8 M€	21,3 M€	74,1%	-13,7%
Prévention médico-sociale	2,6 M€	1,4 M€	52,3%	2,2 M€	1,0 M€	46,2%	-26,5%
Action sociale (hors RMI)	84,9 M€	49,1 M€	57,8%	71,2 M€	36,9 M€	51,8%	-24,8%
Revenu Minimum d'Insertion	1,2 M€	0,3 M€	25,4%	0,7 M€	0,2 M€	24,8%	-39,6%
Revenu de Solidarité Active	1,0 M€	0,1 M€	5,1%	1,7 M€	0,3 M€	18,8%	N.S.
Réseaux et Infrastructures	176,8 M€	151,5 M€	85,7%	168,1 M€	134,5 M€	80,0%	-11,2%
Aménagement - Environnement	37,2 M€	25,2 M€	67,9%	35,6 M€	24,4 M€	68,6%	-3,2%
Transports	3,1 M€	1,7 M€	53,5%	1,1 M€	0,0 M€	0,4%	-99,7%
Développement économique	21,1 M€	14,4 M€	68,1%	17,1 M€	9,8 M€	57,7%	-31,4%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>577,7 M€</b>	<b>469,5 M€</b>	<b>81,3%</b>	<b>506,4 M€</b>	<b>386,5 M€</b>	<b>76,3%</b>	<b>-17,7%</b>

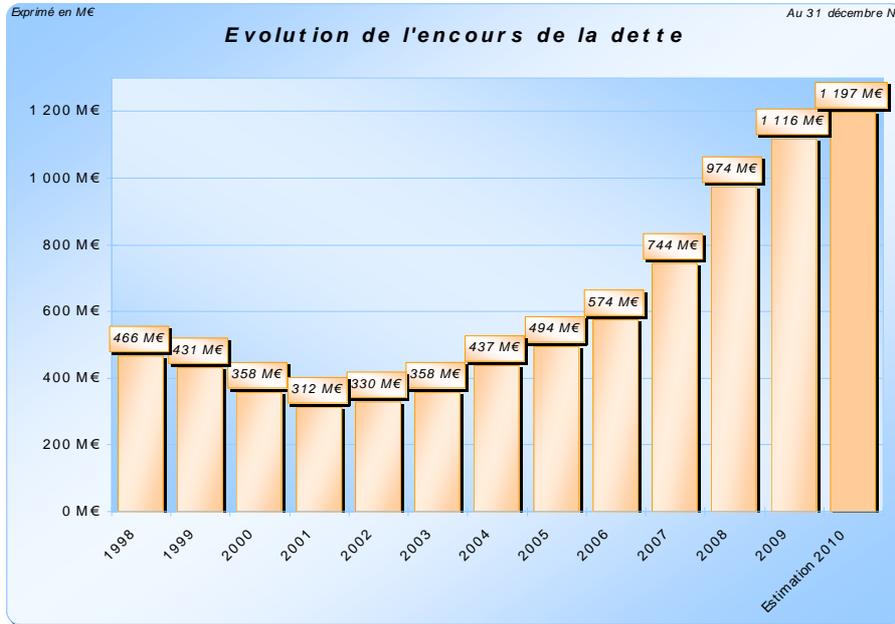
En dépit de la baisse d'environ 83 M€ entre 2009 et 2010 des crédits d'investissement votés, la consommation de ces crédits reste à un niveau satisfaisant, en s'établissant à un peu plus de 76 %.

Le niveau d'investissement du Département du Nord reste le plus haut en valeur absolue des départements millionnaires en nombre d'habitants (cf. page 44).

### 3. Estimation de la situation de l'endettement départemental

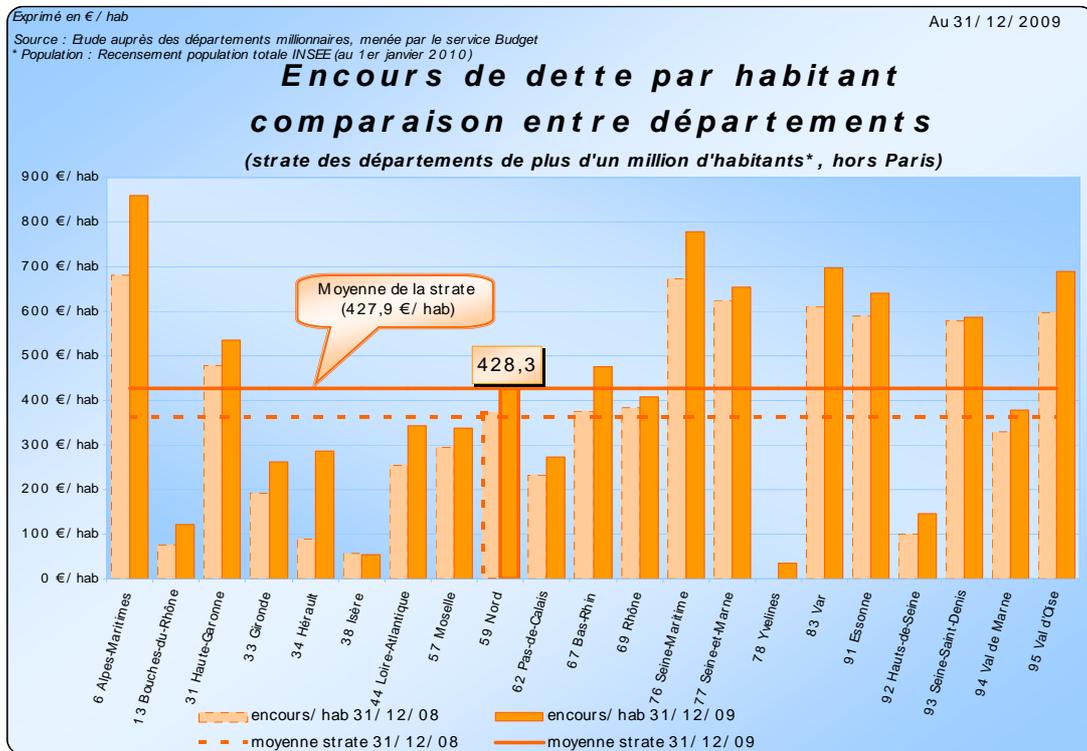
Les prévisions de réalisation en section d'investissement

permettent d'estimer le recours à l'emprunt à environ 171 M€ en 2010. Avec un remboursement en capital à hauteur de 90 M€, l'endettement départemental devrait atteindre 1 197 M€ à fin 2010.



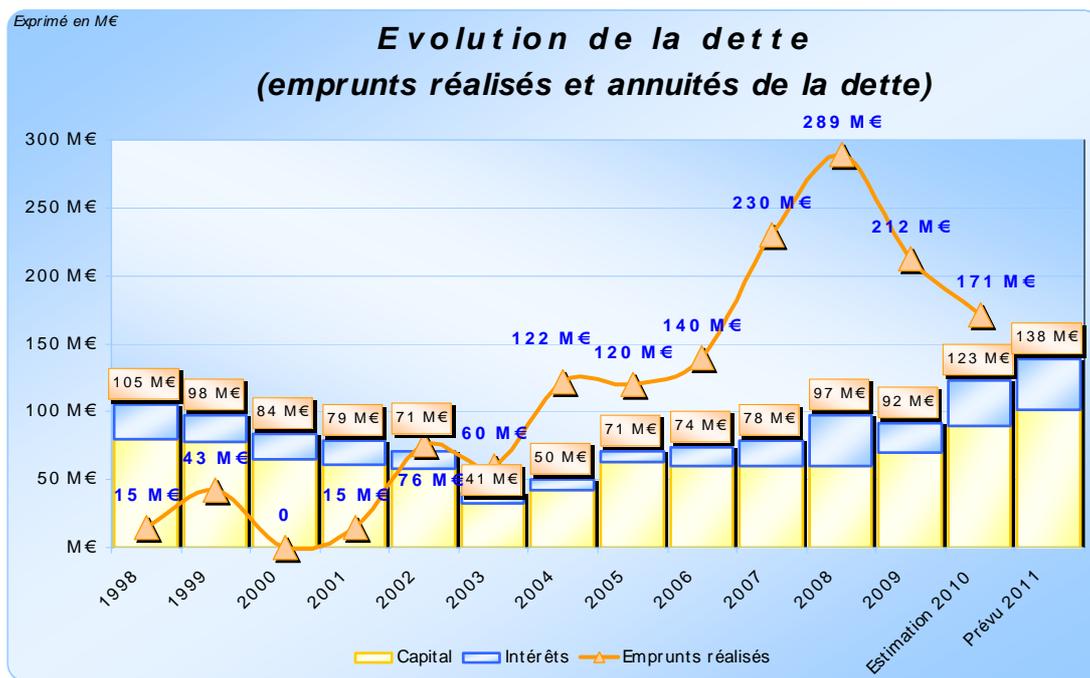
Si l'on considère l'encours de dette par habitant, le Département du Nord est resté dans la moyenne de la

strate, comme l'indique le graphique ci-dessous.



La progression de la dette départementale entraîne naturellement une augmentation de la charge de la dette. Ainsi, l'annuité de la dette est passée de 50 M€ en 2004 à environ 123 M€ en 2010, comme l'indique le graphique

ci-dessous. Pour 2011, l'annuité de la dette est estimée à 138 M€. Plus que les intérêts, dont les taux restent exceptionnellement bas, c'est le remboursement en capital qui explique pour l'essentiel cette progression.

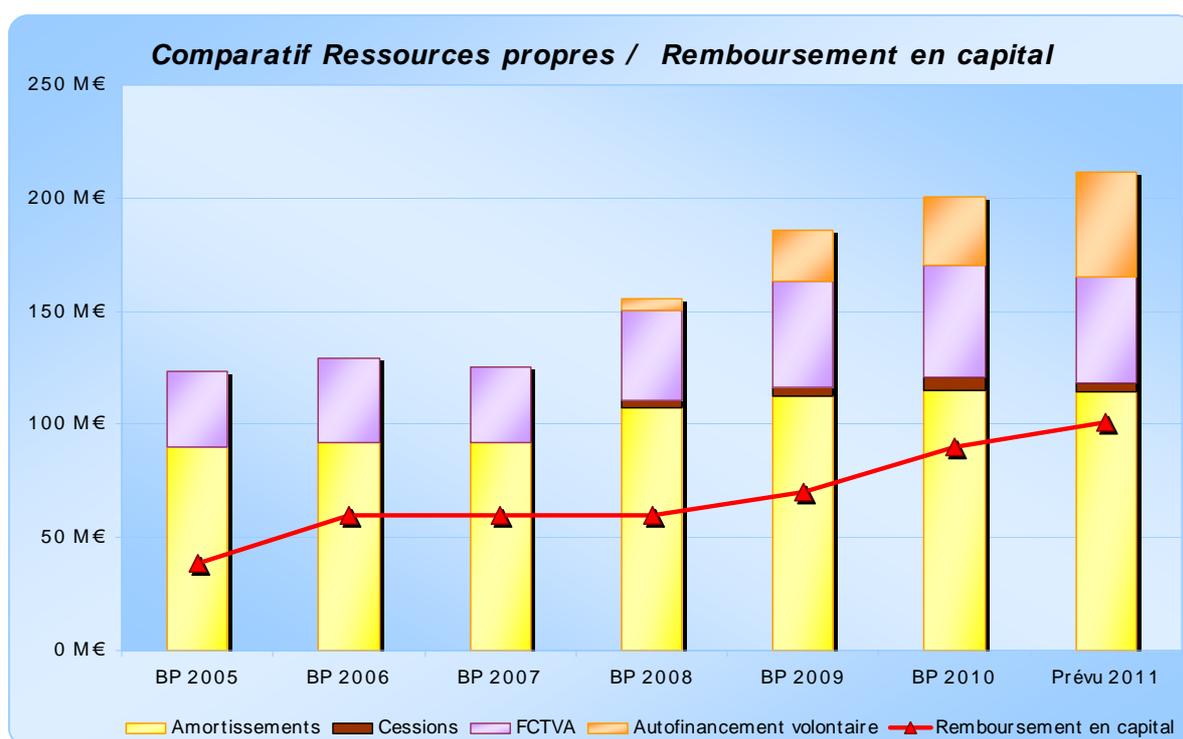


#### 4. Evolution de l'équilibre du budget

Outre l'équilibre de chaque section, le budget départemental se doit d'être en équilibre réel : le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être exclusivement couvert par des fonds propres, à l'exclusion du produit des emprunts et de subventions affectées à des travaux (règle du « petit équilibre », art L1612-4 du CGCT [Art. L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de

fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ce « petit équilibre » pour les Budgets Primitifs de la période 2005-2010, ainsi que l'estimation pour le BP 2011.



Ce graphique indique qu'un risque réel existe de voir les amortissements se révéler, à terme, insuffisants pour couvrir le remboursement en capital de la dette. Certes, le niveau du FCTVA, qui est une ressource propre d'origine externe et qui dépend du niveau des investissements réalisés par le Département en N-1, permet d'atteindre l'équilibre. Mais, à l'évidence, l'effort d'autofinancement complémentaire, mis en œuvre par le Département depuis 2008 (en orange sur le graphique) doit être poursuivi, afin de préserver les grands équilibres financiers.

### 3<sup>ème</sup> partie : Tendances budgétaires

#### I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT : une nouvelle architecture fiscale

La réforme fiscale adoptée par la Loi de Finances 2010 présente à partir de 2011 une nouvelle architecture de la répartition de la fiscalité entre les différents niveaux de collectivités territoriales, d'une part, et entre les collectivités territoriales et l'Etat, d'autre part.

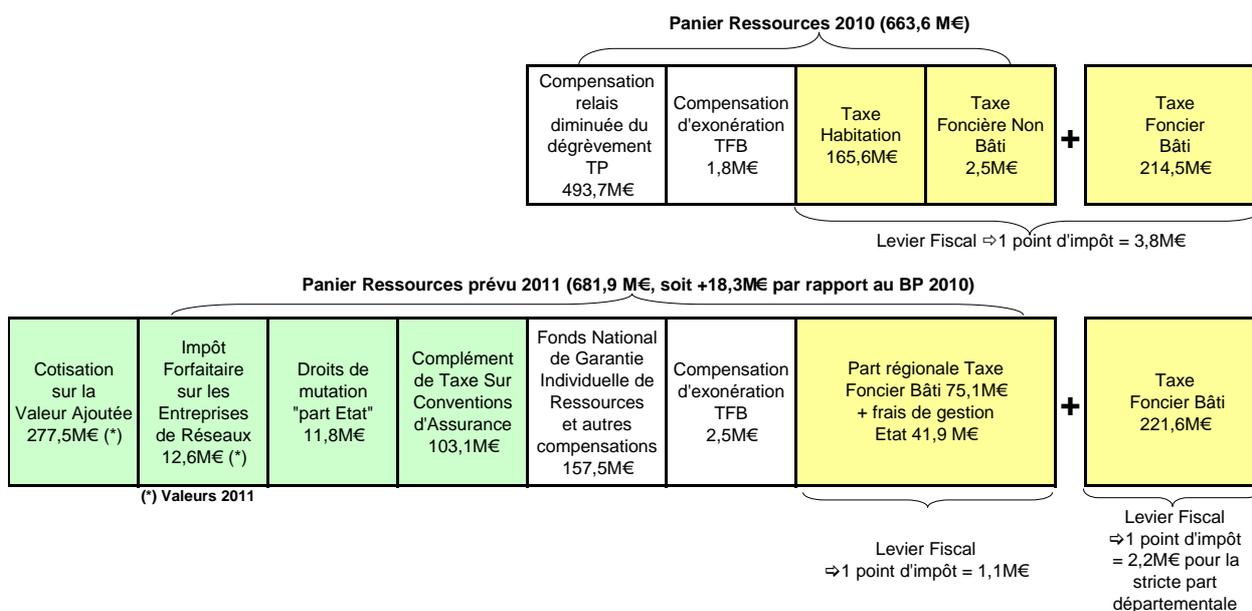
En compensation de la perte de TP, le nouveau panier de ressources est composé de trois types de financements :

- le produit des nouveaux impôts créés en 2010, à

savoir :

- la **contribution économique territoriale** (CET) composée de la **cotisation foncière des entreprises** (CFE), auparavant part foncière de la TP, et de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) assise sur la valeur ajoutée,
  - l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER),
- un transfert d'impôts antérieurement perçus par l'État, à savoir :
- la fraction des frais d'assiette et de recouvrement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (frais de gestion),
  - la fraction des **droits de mutation à titre onéreux** auparavant perçus par l'État (DMTO),
  - le reliquat de **taxe sur les conventions d'assurances** (TSCA),
- un complément de **dotations budgétaires**, notamment le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** (FNGIR).

Le schéma ci-dessous présente à partir des ressources 2010 le nouveau panier de ressources du Département perçu en 2011.



Le Département voit son levier fiscal se réduire considérablement avec la suppression de la Taxe Professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et avec le transfert de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier non Bâti au bloc communal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Département ne dispose donc plus que d'un seul levier fiscal à partir de 2011 : la Taxe Foncière sur les

Propriétés Bâties.

Les recettes 2011 sont explicitées ci-après.

#### 1.1. Les recettes de fiscalité directe

Les recettes de fiscalité directe sont estimées à 628,7 M€ pour l'exercice 2011.

### 1.1.1. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Une nouvelle recette fiscale, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises vient en remplacement de la Taxe Professionnelle.



#### La contribution économique territoriale pour les entreprises

La Loi de Finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle (TP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale composée :

\* d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui revient uniquement aux communes et à l'intercommunalité ;

\* d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répartie entre le bloc communal (26,5 %), les départements (48,5 %) et les régions (25 %).

Cette nouvelle recette est liée fortement à la conjoncture économique, le taux est fixé par l'Etat. Le Département n'a aucun levier sur cette recette.

Le Ministère du Budget, des Comptes Publics de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat a estimé le montant de la CVAE 2010 pour le Département du Nord à 268,3 M€. La prévision d'évolution pour 2011 établie par le Ministère est de 3,6 %, soit **une inscription de 277,5 M€**

### 1.1.2. Taxe Foncière sur les Propriétés bâties

Des trois taxes directes locales sur les ménages, seule subsiste pour le Département la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



#### Un seul levier fiscal La Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties

La réforme fiscale avait également pour objectif d'affecter un impôt à un niveau de collectivité. Ainsi, les départements ont perdu la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés foncières non bâties au profit du bloc communal.

Ils percevront à partir de 2011 le produit régional de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que les frais de gestion de cette taxe antérieurement perçus par l'Etat.

A taux de fiscalité identique, **le produit fiscal est estimé à 338,6 M€** dont 221,6 M€ au titre de la part départementale antérieure, 75,1 M€ au titre de la part régionale et 41,9 M€ relatifs aux frais de gestion perçus

auparavant par les services fiscaux de l'Etat. Pour le calcul de ce produit fiscal, il a été appliqué une évolution des bases de 3,3 % (progression physique et actualisation des valeurs locatives).

### 1.1.3. Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux – IFER

Cette recette départementale est estimée à 12,6 M€ pour l'exercice 2011 (à partir des simulations de Bercy présentées en août 2010).



#### L'impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Composante de l'IFER	IFER perçu par le Département	
Imposition sur les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent	Si la commune appartient à un EPCI à fiscalité propre	Si la commune n'appartient à aucun EPCI à fiscalité propre
	Communes : 30 % EPCI : 70 %	Communes : 30 % <b>Départements : 70 %</b>
Imposition sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants	Communes : 50 % <b>Départements : 50 %</b>	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme	Communes ou EPCI : 50 % <b>Départements : 50 %</b>	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique	Communes ou EPCI : 50 % <b>Départements : 50 %</b>	
Imposition sur les stations radioélectriques	Communes ou EPCI : 2/3 <b>Départements : 1/3</b>	

### 1.2. Concours financiers de l'Etat

Le Gouvernement a décidé d'accentuer la participation du secteur public local à l'effort de réduction du déficit public, en gelant en valeur les dotations versées aux collectivités territoriales sur les exercices 2011 à 2014. Ce gel porte sur le niveau national de ces dotations, qui sont ensuite réparties entre collectivités selon les critères habituels. Des évolutions sont donc possibles pour chaque collectivité prise individuellement.

**1.2.1. Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Générale de Décentralisation**

Le système d'indexation de la DGF a été revu lors de la Loi de Finances pour 2009 prévoyant une augmentation de la DGF sur la seule inflation et par la Loi de Finances 2010 ne retenant pour la DGF qu'une évolution de 0,6 % soit la moitié de l'inflation prévisionnelle retenue pour la Loi de Finances 2010.

La Loi de Finances pour 2011 prévoit dans son article 19 de mettre fin à l'indexation de la DGF et de réécrire l'article L.1613-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit : « Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé chaque année par la Loi de Finances ».

Ainsi, à compter de 2011, le montant de la DGF ne serait plus calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur économique national. Il serait directement fixé par la loi, en fonction des contraintes financières et des objectifs du gouvernement.

L'estimation du montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au BP 2010 s'établissait à hauteur de 664,6 M€, le montant notifié est de 662,2M€. Il est prévu

d'inscrire un montant 2011 à hauteur du montant notifié en 2010, soit 662,2 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD), gelée en valeur en 2011, est estimée à 29,16 M€ (montant notifié en 2010).

**1.2.2. Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)**

Le FMDI, destiné à compenser en partie les dépenses du Revenu Minimum d'Insertion et désormais du Revenu de Solidarité Active était prévu initialement pour les exercices de 2006 à 2008. Il a fait depuis, l'objet d'une reconduction annuelle.

Le Département du Nord a perçu 40,3 M€ au titre du FMDI en 2010. Une recette équivalente (40 M€) est prévue au budget 2011.

Il est à noter qu'un certain nombre de dotations de l'Etat prend en compte comme indicateur de richesse le potentiel financier des départements. Compte tenu de la réforme fiscale, le calcul de cet indicateur est revu par la Loi de Finances 2011.

**Evolution du potentiel fiscal et du potentiel financier d'un Département**

<i>Avant réforme</i>	<i>Après réforme</i>
Produit fiscal taxe d'habitation + <b>Produit fiscal du foncier bâti</b> + Produit fiscal du foncier non bâti + Produit fiscal de Taxe Professionnelle + <b>Compensation de la suppression de la part salaire (CSPS)</b> + <b>Produit fiscal des Droits de mutation (moyenne 5 ans)</b>	<b>Produit fiscal du foncier bâti</b> + Produit CVAE + IFER + <b>Compensation de la suppression de la part salaire (CSPS)</b> + <b>Produit fiscal des Droits de mutation (moyenne 5 ans)</b> + Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) + Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)
= <b>Potentiel fiscal</b>	= <b>Potentiel fiscal</b>
<b>Dotation forfaitaire de la DGF moins CSPS</b> + <b>Dotation de compensation de la DGF</b>	<b>Dotation forfaitaire de la DGF moins CSPS</b> + <b>Dotation de compensation de la DGF</b>
= <b>Potentiel financier</b>	= <b>Potentiel financier</b>

Le potentiel fiscal nouveau devrait a priori permettre au Département du Nord de bénéficier d'un potentiel fiscal

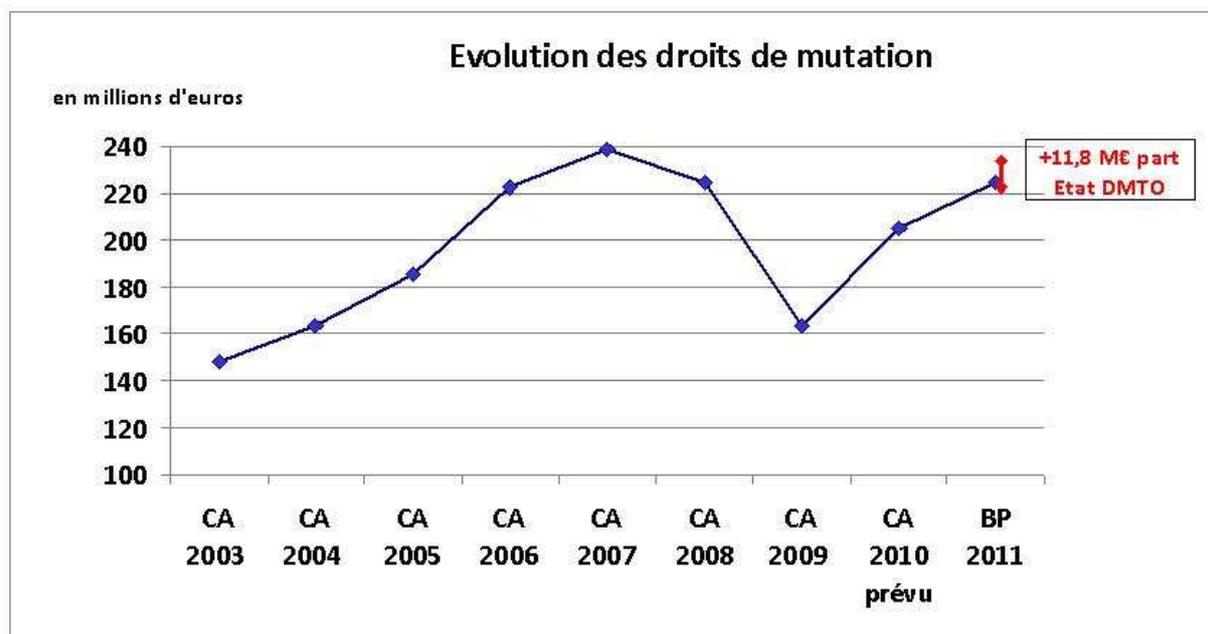
inférieur à la moyenne des départements et d'avoir ainsi la possibilité d'être éligible aux fonds de péréquation.

### 1.3. Les recettes de fiscalité indirecte

#### 1.3.1. Les droits de mutation

La crise immobilière liée à la crise économique et

financière a entraîné une chute de la recette des droits de mutation. Le graphique ci-dessous montre que le produit des droits de mutation pour le Département du Nord en 2009 a rejoint le niveau de recettes de 2004. On constate une reprise qui permet au Compte Administratif 2010 d'estimer une recette de plus de 200 M€.



Au budget 2011, l'estimation des droits de mutation est de 224 M€ auxquels s'ajoutent 11,8M€ de droits de mutation auparavant perçus par l'Etat. Cette nouvelle recette fait partie des compensations de la suppression de la Taxe Professionnelle entrant dans le nouveau panier de ressources à partir de 2011.

Au projet de budget 2011, compte tenu des éléments précités, une prévision de recette de 235 M€ est proposée (pour rappel 165 M€ étaient inscrits au budget 2010 et 219 M€ au budget 2009).

#### La création d'un Fonds de péréquation des DMTO

La Loi de Finances 2011, dans son article 61, redéfinit le fonds de péréquation des DMTO, initialement créé lors de la Loi de finances 2010 dans le cadre de la réforme fiscale.

Il devrait être mis en place à partir de 2012.

#### La fiscalité transférée : TIPP et TSCA

Sur la base de la Loi de Finances pour 2010, dans ses articles 17 à 19, les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales sont compensés soit par un transfert de Taxe spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), soit par

un transfert de Taxe intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Ces inscriptions pour 2011 sont prévues au même niveau que celles de 2010.

Toutefois, il est prévu à l'article 77 de la Loi de Finances 2010, afin de compléter le panier de ressources des départements, que le reliquat de la TSCA affecté à l'Etat soit transféré aux départements. Cette part de TSCA est répartie sur les seuls départements présentant une perte de produits fiscaux hors TSCA, en 2010 après réforme, supérieure à 10% du produit fiscal qu'aurait perçu le département en 2010 avant réforme.

**Le Département du Nord, remplissant cette condition, est éligible à ce titre en 2011 à une part de TSCA qui est estimée par l'Etat à 103,1 M€.**

**L'estimation de la TSCA** reprend donc le financement des transferts inscrit au BP 2010 (109,07 M€), augmenté de la part Etat (compensation des pertes de produits fiscaux), soit une estimation globale pour le BP 2011 **de 212,17 M€**

La TIPP pour 2011 s'établit à **338,96 M€** Contrairement au BP 2010, elle n'intègre plus la part du RSA jeunes (11,2 M€), le financement étant assuré directement par l'Etat en 2011.

Les différentes compensations acquises depuis 2005

sont détaillées dans le tableau ci-après.

Composition	TSCA		TIPP	
	BP 2010	Prévisions BP 2011	BP 2010	Prévisions BP 2011
<b>Compensation du RMI/RSA sur la base de 2003</b>			267,91 M€	267,91 M€
<b>Compensation du RSA</b>			68,10 M€	62,73 M€
Compensation du RSA au titre de 2010			52,6 M€	52,6 M€
Ajustements de la compensation au titre de 2009 et 2010			4,3 M€	10,1 M€
Compensation du RSA jeunes actifs			11,2 M€	0,0 M€
<b>Compensation suppression vignette</b>			5,63 M€	5,63 M€
<b>Transferts 2009 agents TOS et DDE</b>			2,47 M€	2,47 M€
<b>Transferts 2010 agents DDE</b>				0,22 M€
<b>Prélèvement DGF financé par TSCA (application Loi de Finances pour 2005)</b>	31,40 M€	31,40 M€	0,00 M€	0,00 M€
<b>Transferts de compétence antérieurs à 2007</b>	5,63 M€	5,63 M€	0,00 M€	0,00 M€
- transferts de compétences antérieurs à 2007, dont les transferts 2005 (FDAJ, FSL, CLIC...), et les transferts 2006 (emplois aidés et TOS), suppression fonds académique du personnel d'internat	5,63 M€	5,63 M€		
<b>Transferts de compétence en 2007</b>	55,44 M€	55,44 M€	0,00 M€	0,00 M€
- transferts des personnels TOS	38,06 M€	38,06 M€		
- transfert réseau routier non structurant (en 2006, une somme de 4,4 M€ était inscrite en recettes diverses au chapitre 93621 article 747)	6,09 M€	6,09 M€		
- postes vacants DDE	0,91 M€	0,91 M€		
- forfait d'externat des collèges privés	9,01 M€	9,01 M€		
- formation des assistantes maternelles	1,37 M€	1,37 M€		
<b>Transferts de compétence en 2008</b>	16,60 M€	16,60 M€	0,00 M€	0,00 M€
Personnels DDE	13,90 M€	13,90 M€		
Personnels TOS	2,70 M€	2,70 M€		
<b>Part de TSCA Etat pour panier de ressources fiscal</b>	0,00 M€	103,10 M€		
<b>Total</b>	<b>109,07 M€</b>	<b>212,17 M€</b>	<b>344,10 M€</b>	<b>338,96 M€</b>

### 1.3.2. La taxe sur l'électricité

En application d'une directive européenne, la taxe sur l'électricité sera désormais assise sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture.

Il est proposé, compte tenu des recettes réalisées, d'inscrire, pour l'exercice 2011, un montant de 17,9 M€ (BP 2010 : 17,7 M€).

### 1.4. Concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (financement APA, PCH & MDPH)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse aux départements trois concours destinés à financer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA : 60 M€), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH : 22,5 M€) et le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (1,9 M€).

### 1.5. Recettes sociales

Les recettes sociales sont constituées par les récupérations d'aide sociale prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre de l'hébergement en établissements pour personnes âgées et les établissements pour personnes handicapées (participation des personnes hébergées, obligation alimentaire, récupération de succession).

Elles comprennent également des recouvrements d'indus sur l'APA et le RMI/RSA.

Le fonds social européen (FSE) et la participation de la sécurité sociale et des organismes mutualistes pour l'enfance sont également inclus dans ce montant de 95,8 M€ prévu pour 2011.

### 1.6. Taxe départementale du C.A.U.E

Pour financer le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, le Département perçoit une taxe

départementale sur les constructions et reconstructions adossée aux mêmes éléments (assiette, liquidation et recouvrement) que la taxe locale d'équipement.

Ce produit fiscal est reversé au C.A.U.E pour son fonctionnement.

Le taux de cette taxe départementale a été fixé en 1981 par le Conseil Général à 0,2 %. Il n'a jamais été réévalué depuis, et peut être relevé à 0,3 % au maximum.

**Il est proposé au Conseil Général de le porter à 0,25 %.**

### 1.7. Recettes diverses

Ces recettes sont estimées à 20,9 M€. Elles concernent les différentes politiques : enseignement, infrastructures, transports, culture, vie économique, etc...

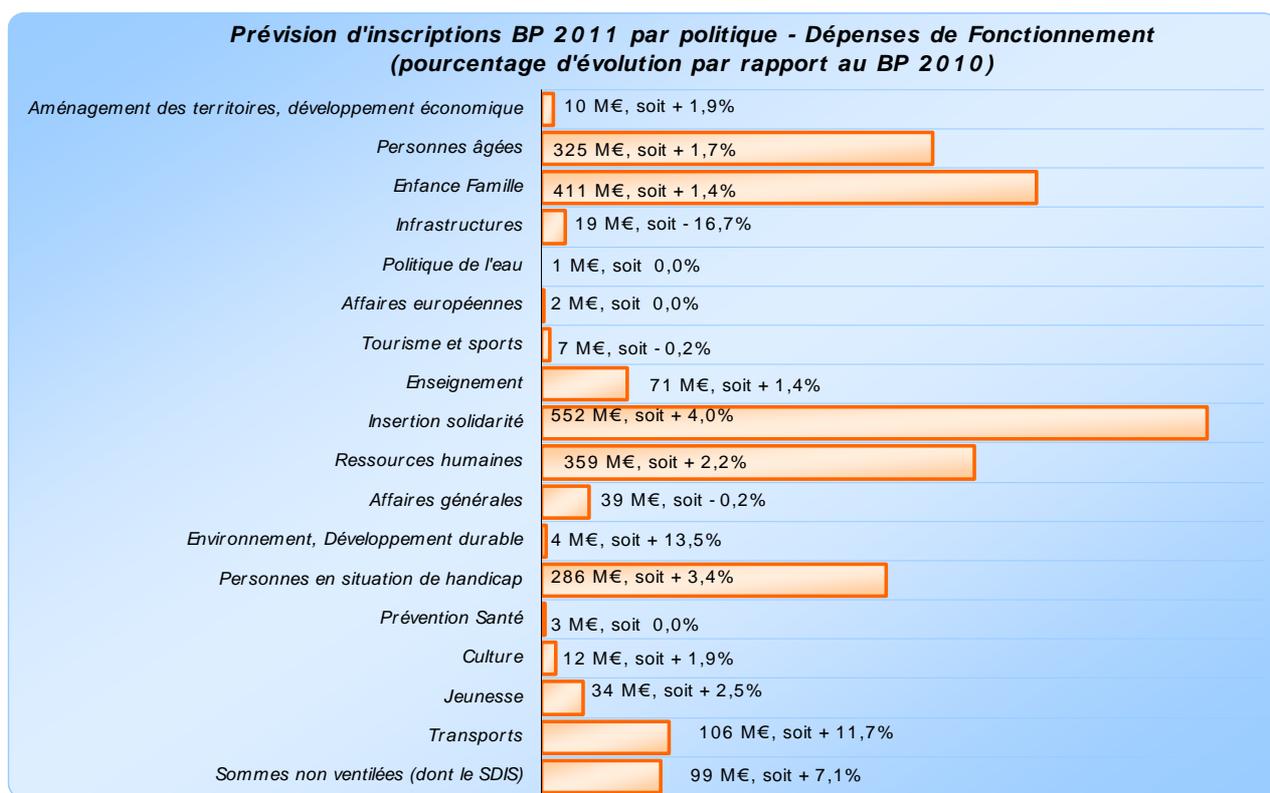
*Globalement, les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 2 554,5 M€ en 2011 soit + 75,2 M€ (+3,0 %), du seul fait de l'augmentation estimée des bases de fiscalité directe et de l'augmentation estimée des autres recettes (contre 2 479,3 M€ au BP 2010).*

Le tableau ci-après présente les différentes recettes de fonctionnement et leur évolution.

Recettes de fonctionnement	BP 2010	Prévisions 2011	Evolution	% Evolution
<b>Fiscalité directe</b>	<b>872,9 M€</b>	<b>628,7 M€</b>	<b>-244,2 M€</b>	<b>-28,0%</b>
dont				
Impôts directs - ménages TH & TFNB	167,3 M€	0,0 M€	-167,3 M€	-100,0%
Impôts directs - ménages TFB	211,9 M€	296,7 M€	84,8 M€	40,0%
Frais de gestion TFB	0,0 M€	41,9 M€	41,9 M€	
Compensations relais pour suppression TP	493,7 M€	0,0 M€	-493,7 M€	-100,0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	0,0 M€	277,5 M€	277,5 M€	
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,0 M€	12,6 M€	12,6 M€	
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>190,6 M€</b>	<b>260,8 M€</b>	<b>70,2 M€</b>	<b>36,8%</b>
Droits de mutation	165,0 M€	235,0 M€	70,0 M€	42,4%
Autres recettes de fiscalité indirecte	25,6 M€	25,8 M€	0,2 M€	0,8%
<b>Dotations de fonctionnement</b>	<b>715,3 M€</b>	<b>872,8 M€</b>	<b>157,5 M€</b>	<b>22,0%</b>
dont				
Dotation globale de fonctionnement	664,6 M€	662,2 M€	2,4 M€	-0,4%
Dotation globale de décentralisation	28,9 M€	29,2 M€	0,3 M€	1,0%
Compensations fiscales TH - TFNB - TP	20,0 M€	21,4 M€	1,4 M€	6,8%
Compensations fiscales TFB	1,8 M€	2,5 M€	0,7 M€	38,9%
Fonds National de Garantie des ressources	0,0 M€	157,5 M€	157,5 M€	
<b>Recettes liées aux compétences transférées</b>	<b>494,4 M€</b>	<b>591,2 M€</b>	<b>96,8 M€</b>	<b>19,6%</b>
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	344,3 M€	339,0 M€	-5,3 M€	-1,6%
Taxe sur les conventions d'assurance	109,1 M€	212,2 M€	103,1 M€	94,5%
FMDI	41,0 M€	40,0 M€	-1,0 M€	-2,4%
<b>Recettes sociales</b>	<b>188,2 M€</b>	<b>180,2 M€</b>	<b>-8,0 M€</b>	<b>-4,2%</b>
APA (CNSA)	59,5 M€	60,0 M€	0,5 M€	0,8%
PCH (CNSA)	23,6 M€	22,5 M€	-1,1 M€	-4,7%
MDPH (CNSA)	1,9 M€	1,9 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes sociales	103,2 M€	95,8 M€	-7,4 M€	-7,1%
<b>Recettes diverses</b>	<b>18,0 M€</b>	<b>20,9 M€</b>	<b>2,9 M€</b>	<b>16,1%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 479,3 M€</b>	<b>2 554,5 M€</b>	<b>75,2 M€</b>	<b>3,0%</b>

## 2. ELEMENTS DE PREVISION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le graphique ci-dessous présente, par délégation, les inscriptions budgétaires prévisibles pour l'exercice 2011.



Une présentation plus détaillée est proposée ci-après, avec, pour chaque politique, un rappel des budgets

précédents et de la réalisation 2010 la plus actuelle possible, ainsi que des éléments de prévision pour 2011.

### 2.1. Aménagement des territoires et développement économique

Politique	Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Politique agricole	2,10 M€	2,05 M€	2,38 M€	1,73 M€
	Politique de l'habitat	0,45 M€	0,43 M€	0,43 M€	0,43 M€
	Politiques territoriales urbaines & rurales	0,41 M€	0,36 M€	0,48 M€	0,36 M€
	Autres politiques d'aménagement territorial	0,75 M€	0,75 M€	0,75 M€	0,75 M€
	<b>Sous-total pour la politique AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>3,70 M€</b>	<b>3,59 M€</b>	<b>4,05 M€</b>	<b>3,27 M€</b>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Accès à l'emploi, dispositifs associatifs	1,73 M€	1,78 M€	2,00 M€	1,39 M€
	Création - transmission d'activités et interventions diverses	2,85 M€	3,14 M€	3,49 M€	3,97 M€
	Innovation, activités stratégiques et nouvelles technologies	0,33 M€	0,77 M€	1,07 M€	0,83 M€
	Interventions économiques diverses	0,21 M€	0,15 M€	0,24 M€	0,15 M€
	<b>Sous-total pour la politique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>5,12 M€</b>	<b>5,83 M€</b>	<b>6,80 M€</b>	<b>6,34 M€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8,82 M€</b>	<b>9,42 M€</b>	<b>10,85 M€</b>	<b>9,60 M€</b>

Le budget 2011 Aménagement des territoires et développement économique s'élèverait à 9,60 M€ (contre 9,42 M€ en 2010).

Le Département accompagnera également les politiques de renouvellement urbain et rural, en contribuant aux stratégies de requalification dans les secteurs les plus dégradés. L'amélioration de la qualité des logements et le renforcement de l'offre nouvelle restent les objectifs fondamentaux de la politique logement du Département du Nord.

Il est proposé par ailleurs de faire progresser de 0,51 M€ la politique de Développement économique afin d'atteindre le montant de 6,34 M€ (5,83 M€ en 2010) et permettre ainsi :

- un effort particulier sur le soutien à la création et à la transmission d'entreprises,
- l'aide à l'activité aux personnes en difficulté ou fragilisées,
- le soutien au milieu associatif en favorisant son développement et sa viabilisation économique,
- la promotion de l'économie sociale et solidaire.

## 2.2. Personnes âgées

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Accueil familial et hébergement en établissement Personnes Agées	114,16 M€	106,46 M€	106,36 M€	116,31 M€
Allocation Personnalisée d'Autonomie	216,61 M€	201,48 M€	200,63 M€	197,39 M€
Autres formes d'aides Personnes Agées	6,17 M€	6,87 M€	6,12 M€	6,89 M€
Coordination gériatrique	3,99 M€	3,25 M€	3,61 M€	3,26 M€
Maintien à domicile des Personnes Agées	1,16 M€	1,09 M€	1,01 M€	0,90 M€
<b>Total pour la politique PERSONNES AGEES</b>	<b>342,08 M€</b>	<b>319,17 M€</b>	<b>317,73 M€</b>	<b>324,75 M€</b>

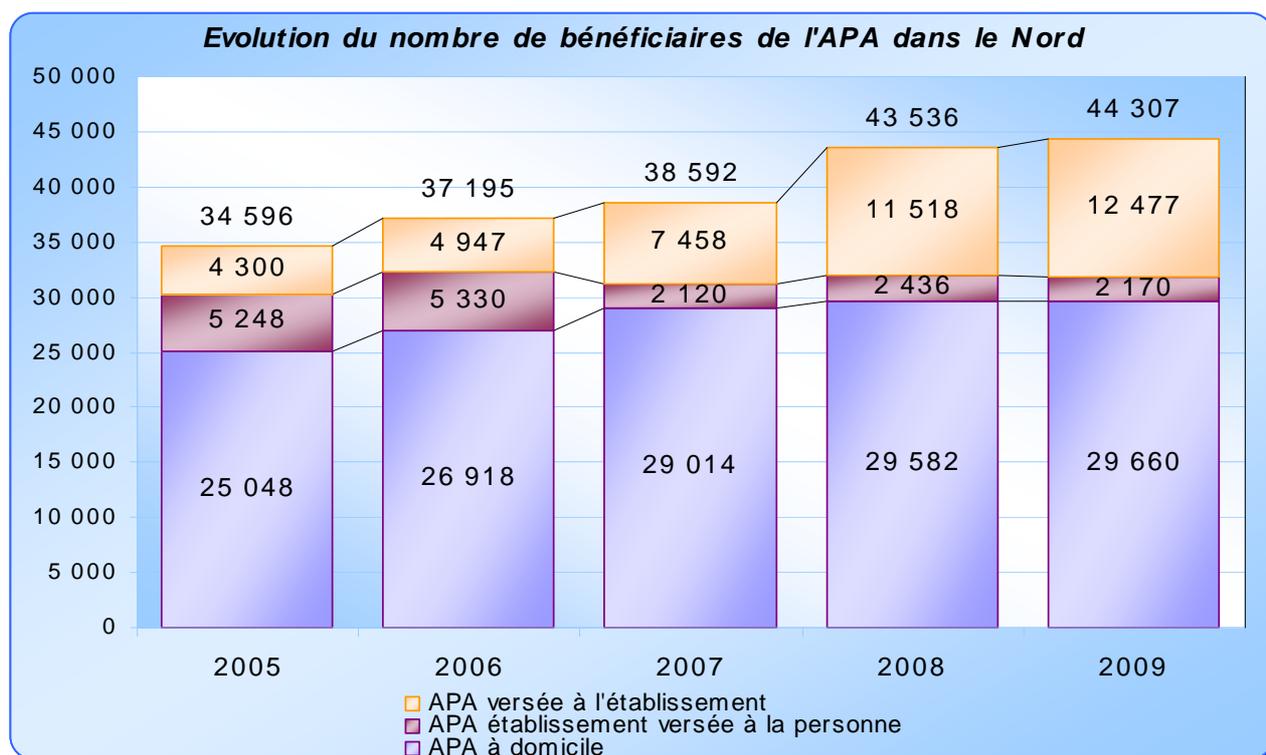
Les dépenses pour le budget 2011 consacrées à la politique en faveur des Personnes âgées sont estimées à 324,75 M€ (hors personnel), soit + 1,75 % par rapport au BP 2010 (319,17 M€).

Le recensement 2007 de la population, publié début 2010, dénombre 466 167 Nordistes âgés de plus de 60 ans, soit 18,17 % de la population (cf. pyramide des âges).

Le Département est l'interlocuteur privilégié de cette

population. A ce titre, il consacre des moyens de plus en plus importants tant en versement de prestations (APA, hébergement des personnes âgées défavorisées...) que d'aide à l'investissement pour la création de places d'accueil diversifiées. Ces moyens ont pour objectif de développer des interventions innovantes qui concourent à relever le défi majeur que constitue la prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans le Nord.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA dans le Département du Nord.



*Source : Direction de la Solidarité aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées.*

Pour 2010, les chiffres provisoires sur dix mois indiquent une stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'APA : 29 053 bénéficiaires de l'APA à domicile, 2 063 bénéficiaires de l'APA en établissement et 13 013 au titre de l'APA versée directement à l'établissement.

Pour l'APA, le montant prévu en 2011 s'élèverait à 197,39 M€ (-2,03 %) :

- l'APA à domicile s'élèverait à 127,00 M€ (+ 0,37M€, soit + 0,30 %). Il est constaté une progression des dépenses aux prestataires (le bénéficiaire fait appel à un service d'aide à domicile agréé ou autorisé) et une diminution de celles-ci pour le gré à gré

(le bénéficiaire salarie la personne de son choix). Le Département a favorisé cette évolution afin de professionnaliser l'aide à domicile.

- l'APA versée à l'établissement s'élèverait à 61,13 M€ (-5,03 M€, soit -7,61 %). Cette diminution s'explique par l'évolution du nombre de bénéficiaires et de leur niveau de dépendance et par les mesures nouvelles accordées aux établissements lors des années antérieures.
- l'APA versée aux bénéficiaires en établissement s'élèverait à 9,00 M€ (+ 0,81M€, soit + 9,88 %).

Ces chèques préfinancés concernent les personnes âgées qui emploient directement une aide, soit en gré à gré (ce peut être un membre de leur famille, un voisin ou autre), soit en passant par un service d'aide à domicile mandataire.

Moyen de paiement simple, pratique et sécurisé, il est distribué à environ 10 000 personnes âgées employeurs.

Par ailleurs, l'hébergement en établissement et l'accueil familial se traduiraient par une inscription de 116,31 M€ (+ 9,85 M€, soit + 9,25 %). L'évolution des crédits reflète l'augmentation de l'offre de places en établissements et la prise en compte en année pleine des mesures nouvelles accordées en 2010.

La tarification en établissement d'hébergement évoluerait globalement de + 1 % en 2011. Cette évolution s'inscrirait dans un cadre triennal, qui prévoirait une hausse globale de 3 % sur une période de 3 ans.



### Chèques emploi service universels (CESU)

Depuis octobre 2010, le Département a mis en place le Chèque Solidarité APA 59, directement adressé au domicile des bénéficiaires de l'APA.

### 2.3. Enfance Famille

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Prévention de la maltraitance et protection des enfants	48,51 M€	47,48 M€	48,57 M€	49,08 M€
Prise en charge et accueil de l'aide sociale à l'enfance	342,91 M€	350,04 M€	354,33 M€	353,95 M€
Protection maternelle et infantile	7,83 M€	7,73 M€	8,75 M€	7,81 M€
Autres interventions sociales Enfance Famille	0,31 M€	0,28 M€	0,29 M€	0,27 M€
<b>Total pour la politique ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION</b>	<b>399,56 M€</b>	<b>405,53 M€</b>	<b>411,95 M€</b>	<b>411,11 M€</b>

La politique Enfance famille du Département du Nord poursuit trois objectifs :

- développer les actions de prévention,
- soutenir les familles et les accompagner dans le cadre de projets individualisés,
- adapter les modalités d'accueil.

Un montant de 411,11 M€ (+ 5,58M€, soit + 1,38 %) serait dédié à cette politique en 2011.

Tout d'abord, la prévention de la maltraitance et la protection des enfants seraient financées pour 49,08 M€ (+ 1,60 M€, soit + 3,37 %). En 2011, un accent particulier sera mis sur l'aide à domicile (45,55 M€, en augmentation de 3,73 % par rapport au BP 2010).

Ensuite, la prise en charge et l'accueil dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance qui correspond essentiellement à l'accueil des enfants, seraient développés selon trois axes :

- l'accueil familial pour 129,88 M€ (+ 4,75M€, soit + 3,80 %),

- l'accueil en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pour 143,24 M€ (contre 144,51M€ en 2010, soit -0,88 %),
- l'accueil en foyers de l'EPDSAE, en centres maternels et en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour 62,27 M€ (contre 62,80M€ en 2010, soit une diminution de 0,84 %).

La tarification en établissement d'hébergement évoluerait globalement de + 1 % en 2011. Cette évolution s'inscrirait dans un cadre triennal, qui prévoirait une hausse globale de 3 % sur une période de 3 ans.

Il convient de rappeler que le Département emploie près de 2 600 assistants familiaux qui concourent à l'accueil des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). L'évolution naturelle de la masse salariale et du nombre d'enfants confiés porterait le budget 2011 à 98,91 M€ (+ 5,75 M€, soit + 6,17 %). La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 prévoit de nouvelles obligations en matière de formation pour les assistants familiaux recrutés. 661 personnes sont concernées par cette formation prévue sur deux ans. Une somme de 1,61 M€ est proposée pour

financer ces formations au budget 2011 (+ 1,13 M€ par rapport au BP 2010).

Enfin, le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) bénéficierait d'une somme

de 7,81 M€ (+ 0,09M€, soit + 1,12 %). Les médecins, les infirmières ou les puéricultrices ont pour mission d'accompagner les jeunes parents avant et après la naissance. Ils veillent également sur la santé des enfants (consultations, vaccinations).

#### 2.4. Infrastructures

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Réseau routier départemental	18,50 M€	17,99 M€	23,39 M€	19,42 M€
Réseau routier transféré	5,63 M€	5,31 M€	5,55 M€	0,00 M€
<b>Total pour la politique INFRASTRUCTURES</b>	<b>24,13 M€</b>	<b>23,30 M€</b>	<b>28,95 M€</b>	<b>19,42 M€</b>

Depuis le transfert en 2006 des routes d'intérêt local, le Département gère un réseau routier de 5 400 kms, comprenant des axes structurants.

Le Département assure le développement, l'aménagement et l'exploitation de ce réseau dans le cadre d'une démarche exemplaire de « Route Durable » visant à concilier l'accessibilité des territoires, la sécurité des usagers et le cadre de vie des riverains. Cette initiative, qui s'articule avec la démarche qualité mise en œuvre pour les activités d'exploitation, vise en outre à optimiser les interventions et à en maîtriser le coût.

Le budget de la politique des infrastructures passerait

de 23,30 M€ en 2010 à 19,42M€ en 2011. Cette diminution s'explique par le transfert du Parc Départemental de l'Équipement [Le Parc Départemental de l'Équipement assure des prestations d'exploitation routière et d'entretien mécanique des engins d'exploitation pour le Département du Nord et la Direction Interdépartementale des Routes Nord.] au Département, au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Loi n° 2009-1291 du 26/10/2009) dont certaines charges sont dorénavant imputées sur la délégation Ressources Humaines-Affaires Générales, pour un montant de 3,20 M€. En neutralisant ce transfert entre délégations, le budget Infrastructures se révèle stable à 22,62 M€ (-2,93 %).

Enfin, la viabilité hivernale disposerait désormais d'un budget de 5,70 M€.

#### 2.5. Politique de l'eau

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Assainissement & épuration en milieu rural	0,01 M€	0,01 M€	0,01 M€	0,01 M€
Gestion de l'eau	0,64 M€	0,62 M€	0,62 M€	0,62 M€
<b>Total pour la politique de l'Eau</b>	<b>0,65 M€</b>	<b>0,63 M€</b>	<b>0,63M€</b>	<b>0,63 M€</b>

Les crédits au titre de la Gestion de l'eau sont envisagés à hauteur de 0,62 M€, comme en 2010, dont 540 k€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région

des Wateringues, 65 k€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée et 15 k€ au bénéfice du syndicat mixte d'Adduction des Eaux de la Lys.

#### 2.6. Relations internationales

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Coopération et Solidarité internationale	1,08 M€	1,07 M€	1,05 M€	1,07 M€
Les Jeunes et l'International	0,57 M€	0,57 M€	0,60 M€	0,57 M€
Programmes européens	0,09 M€	0,05 M€	0,11 M€	0,05 M€
<b>Total pour la politique RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>1,74 M€</b>	<b>1,69 M€</b>	<b>1,76 M€</b>	<b>1,69 M€</b>

Ce budget serait proposé en reconduction pour 2011, à hauteur de 1,69 M€ (identique au BP 2010).

Le dispositif permettant d'appuyer les initiatives de solidarité internationale en dehors des zones de coopération du Département du Nord avec des collectivités du Sud serait reconduit à hauteur de 100 k€.

Le Département poursuit également des projets de solidarité internationale dans le cadre de ses partenariats de coopération avec des collectivités du Sud (Région de Mamou en Guinée, Département de Dagana en région de Saint-Louis du Sénégal et Département de la Ménoua au Cameroun) dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture et l'appui à la décentralisation. Ce dispositif diminuerait de 84,5 k€ pour s'établir à hauteur de 615 k€. Cette diminution correspond aux contreparties qui étaient attendues du ministère des Affaires étrangères et européennes (M.A.E.E.), qui n'a cependant pas confirmé son soutien financier pour les opérations en Guinée.

Concernant les Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (G.E.C.T.), le Département du Nord

participera à hauteur de 134,5 k€ au fonctionnement d'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et à hauteur de 15 k€ au fonctionnement du G.E.C.T. West Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Par ailleurs, depuis plus de 20 ans, le Département apporte son soutien aux échanges internationaux de jeunes. En mai 2009, il a été décidé de faire évoluer ce dispositif vers un soutien à des projets favorisant l'ouverture des jeunes collégiens à l'international (langues, cultures, citoyenneté et construction européenne, développement durable). Pour cela, il est envisagé de reconduire les crédits 2010 à l'identique, soit un montant s'élevant à 570 k€.

Enfin, le Département du Nord participe depuis près de 10 ans à la gestion des Programmes Interreg. La dernière génération de programmes 2009-2015 (Interreg IV) suppose naturellement la reconduction de la participation financière départementale : 20,19 k€ pour le programme France/Wallonie/Vlaanderen et 34,34 k€ pour le programme « des Deux Mers ».

## 2.7. Sports – Tourisme

Politique	Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
SPORTS	Sport de haut niveau	0,43 M€	0,27 M€	0,29 M€	0,24 M€
	Sport de proximité	1,51 M€	1,45 M€	1,41 M€	1,45 M€
	Sport scolaire	0,50 M€	0,50 M€	0,58 M€	0,53 M€
	<b>Sous-total pour la politique SPORTS</b>	<b>2,44 M€</b>	<b>2,22 M€</b>	<b>2,28 M€</b>	<b>2,21 M€</b>
TOURISME	Développement de l'offre touristique	3,32 M€	3,01 M€	3,08 M€	3,01 M€
	Val Joly	1,92 M€	1,85 M€	2,10 M€	1,84 M€
	<b>Sous-total pour la politique TOURISME</b>	<b>5,24 M€</b>	<b>4,87 M€</b>	<b>5,18 M€</b>	<b>4,86 M€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7,68 M€</b>	<b>7,08 M€</b>	<b>7,46 M€</b>	<b>7,07 M€</b>

Les dépenses de la politique Sports-Tourisme seraient stables à 7,07 M€ au BP 2011.

Concernant le **Sport**, le Nord compte près de 7 500 associations sportives qui regroupent plus de 560 000 licenciés, toutes disciplines confondues. Partenaire du monde sportif, le Département a souhaité renforcer son action pour rendre le sport plus proche de chaque Nordiste et entend maintenir son effort.

Le Département du Nord compte plus de 200 athlètes de haut niveau à qui le Conseil Général apporte son soutien en leur attribuant une bourse forfaitaire et une aide à la formation (participation aux frais d'inscription).

Depuis la décentralisation, le Département a la compétence de la construction des collèges. Dans le cadre de sa politique sportive, il tient à favoriser la pratique sportive au sein des établissements scolaires. Son action se

décline selon trois axes :

- [l'aide à la construction d'équipements sportifs,](#)
- [le soutien aux associations sportives et sections sportives de collèges,](#)
- [l'aide aux comités départementaux du sport scolaire.](#)

La politique Sport s'élèverait à 2,21 M€.

Concernant le **Tourisme**, les aides départementales permettent de soutenir en fonctionnement des organismes touristiques, au premier rang desquels le Comité Départemental du Tourisme, ou des actions touristiques telles que le Fonds de Promotion Touristique, pour un montant global de 3,01 M€ (identique à 2010).

La station touristique départementale du Val Joly, ouverte au public depuis le 27 juin 2008, nécessite une inscription de 1,84 M€ (-0,01 M€, soit -0,54 %).

## 2.8. Enseignement

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Aides aux familles et aux collégiens	9,66 M€	9,66 M€	9,42 M€	9,34 M€
Etudes et constructions de collèges	0,07 M€	0,09 M€	0,14 M€	0,05 M€
Fonctionnement des collèges privés	22,65 M€	23,03 M€	22,56 M€	22,94 M€
Fonctionnement des collèges publics	30,09 M€	31,36 M€	32,27 M€	31,28 M€
Information et Orientation dans le cadre de l'enseignement	0,82 M€	0,61 M€	0,71 M€	0,65 M€
Institut Universitaire de Formation des Maîtres	0,38 M€	0,08 M€	0,41 M€	0,04 M€
Soutien aux activités sportives et éducatives	4,86 M€	5,14 M€	6,08 M€	6,63 M€
<b>Total pour la politique ENSEIGNEMENT</b>	<b>68,52 M€</b>	<b>69,98 M€</b>	<b>71,59 M€</b>	<b>70,94 M€</b>

Les crédits de la politique Enseignement progresseraient de 0,96 M€ pour s'établir à 70,94M€, hors personnel.

Propriétaire des 200 collèges publics du Nord, le Département concourt, à hauteur de 31,28 M€, aux dépenses de fonctionnement de chacun de ces établissements (chauffage, fluides, entretien, pratique sportive, équipements pédagogiques...), dont 22,58 M€ au titre de la dotation de fonctionnement des collèges publics.

Le Département verse également aux 83 collèges privés un forfait d'externat, pour un montant total de 22,89 M€, comprenant une part « matériel » (13,62 M€) calculée en référence à la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement constatées par élève des collèges publics et une part « personnel » (9,27 M€) correspondant à la prise en charge des personnels techniques des collèges.

La participation départementale pour l'utilisation des salles de sports communales par les collégiens s'élèverait à 4,80 M€.

Le Département contribue aux charges que représente pour les familles la scolarité des collégiens par l'attribution de bourses départementales et par une aide à l'accès à la demi-pension. L'ensemble de ces aides aux familles et aux collégiens représenterait un montant de 9,34 M€.

Enfin, par délibération en date du 17 mai 2010, le Département a modernisé sa politique éducative en instituant un Fonds d'Appui aux Projets Educatifs (F.D.A.P.E.) à destination de l'ensemble des collèges publics et privés. Ce dispositif s'est substitué, dès la rentrée 2010, aux trois politiques existantes : aide aux collégiens, soutien aux Réseaux d'Education Prioritaire et subventions aux associations socioéducatives. Sur 1 187 projets déclinés en 1 727 actions, proposés dans le cadre de l'appel à projets 2010, 1 601 actions ont été retenues. L'enveloppe destinée au financement de ces projets, ainsi qu'au lancement du second appel à projets, est estimée à 2,00 M€ pour 2011.

## 2.9. Insertion solidarité

Politique	Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Aides au logement des personnes défavorisées	16,32 M€	14,31 M€	14,09 M€	12,97 M€
	Allocations RMI RSA	396,42 M€	467,23 M€	487,95 M€	485,90 M€
	Autres interventions sociales Lutte contre les exclusions	0,29 M€	0,26 M€	0,27 M€	0,40 M€
	Insertion des allocataires du RMI RSA	60,72 M€	49,18 M€	49,39 M€	52,75 M€
	<b>Total pour la politique LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS</b>	<b>473,76 M€</b>	<b>530,99 M€</b>	<b>551,69 M€</b>	<b>552,02 M€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>473,76 M€</b>	<b>530,99 M€</b>	<b>551,69 M€</b>	<b>552,02 M€</b>

En lien étroit avec ses partenaires associatifs, le Département pilote les politiques d'insertion, de développement social et de logement des personnes défavorisées. Le nombre de personnes concernées a augmenté avec la crise économique, conduisant à anticiper un budget 2011 à hauteur de 552 M€ (530,99M€ en 2010).

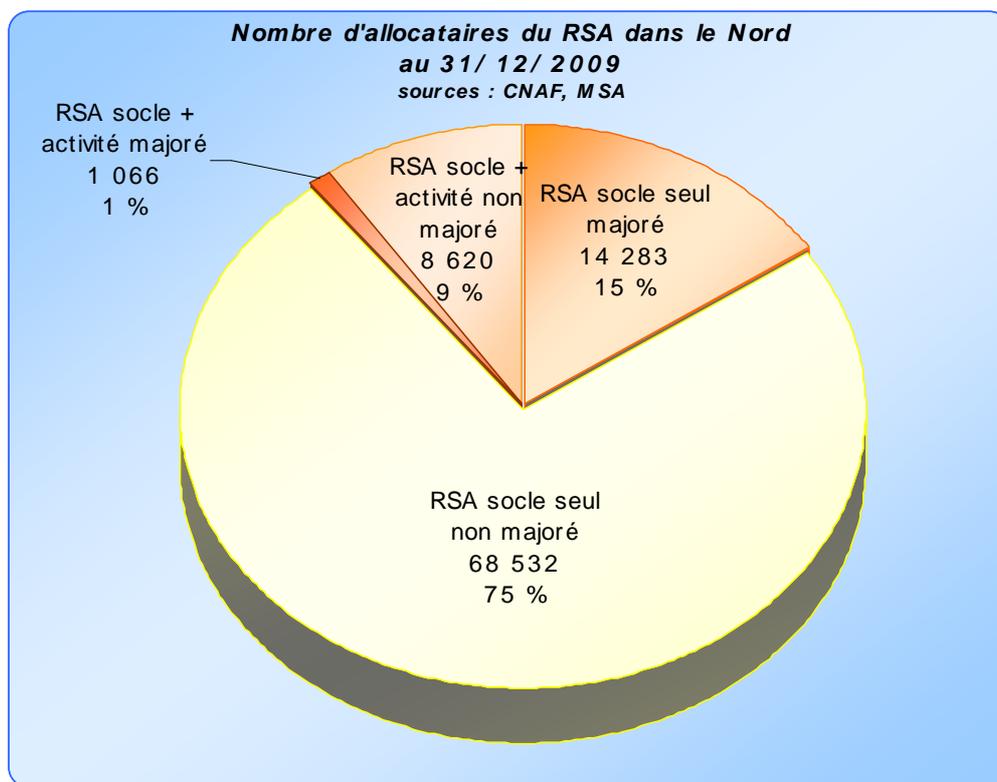
Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, et conformément à la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité

Active et réformant les politiques d'insertion, le RSA s'est substitué au RMI, dont le financement avait été transféré aux départements le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Concrètement, le Département est en charge du paiement aux Caisses d'Allocations Familiales des prestations versées aux allocataires au titre du RSA socle et RSA socle majoré. Ce public est constitué des allocataires de l'ex-RMI (allocataires du RSA socle) et de l'ex-Allocation

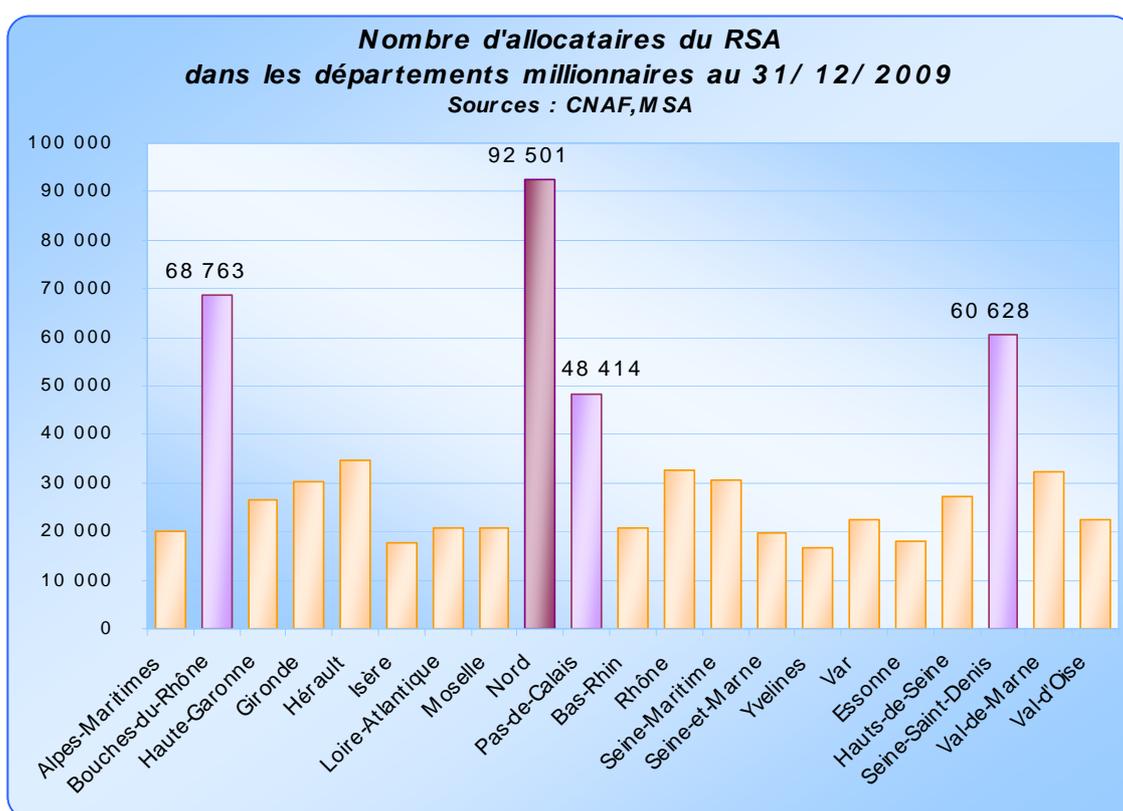
Parent Isolé (allocataire du RSA socle majoré). Le RSA activité, versé par l'Etat, prend la forme d'un complément de revenus du travail (cf. graphique ci-dessous pour la répartition de ces différentes catégories sur le territoire du Département du Nord).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des allocataires du RSA, par type d'allocations à la charge du Département.



Le graphique ci-après compare le nombre d'allocataires du RSA dans les départements millionnaires en nombre d'habitants. En mauve figurent les trois départements

millionnaires présentant un profil social comparable au Département du Nord (Bouches du Rhône, Pas-de-Calais et Seine-Saint-Denis).

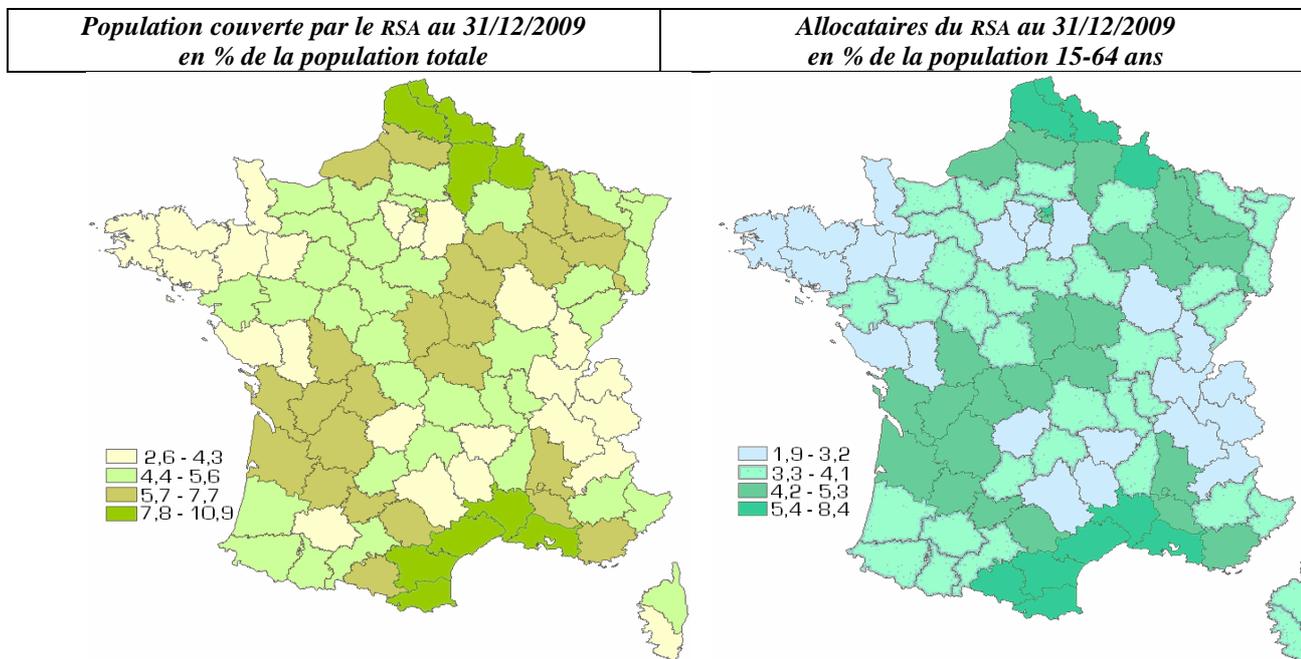


Le Département du Nord comptait à la fin 2009 92 501 allocataires du RSA socle.

Toutefois, il faut souligner que cette prestation couvre une population qui ne se limite pas au seul allocataire. Ainsi, s'il n'y a qu'un seul titulaire du droit, c'est la composition familiale dans son ensemble qui est prise en

compte dans le calcul du montant du RSA versé. Cette prestation concerne donc à la fois l'allocataire, mais également le conjoint et les personnes à charge.

En 2009, 204 399 Nordistes ont bénéficié de cette allocation, soit plus de deux fois le nombre d'allocataires inscrits.

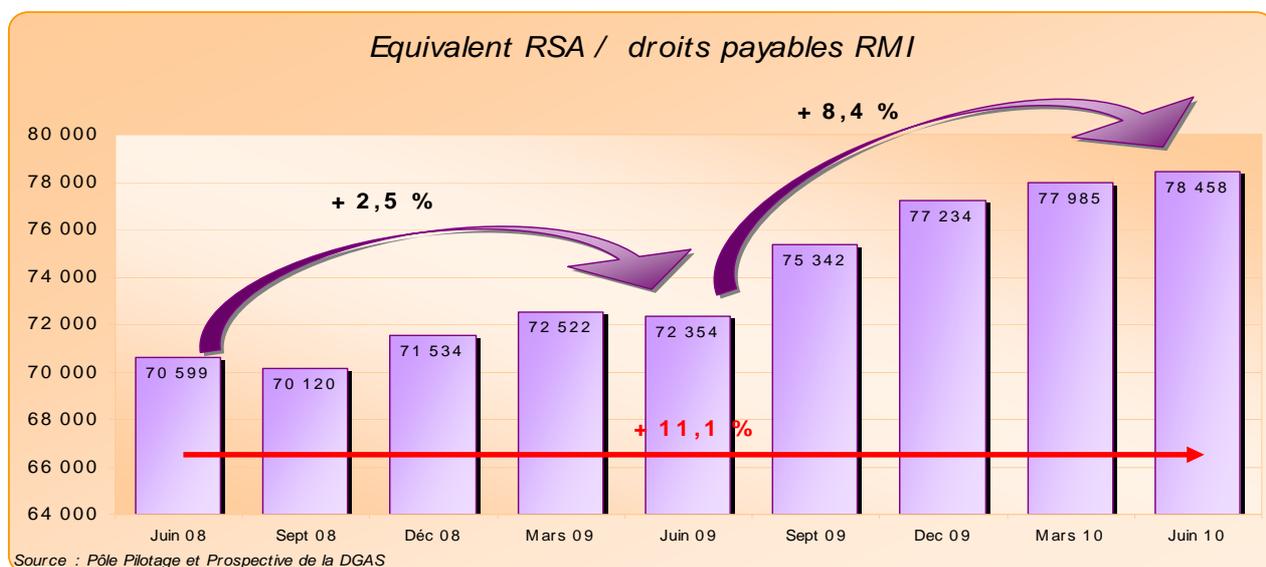


Source : Pôle Pilotage et Prospective de la DGAS

Dans le Département du Nord, la population couverte [Population couverte par le RSA : il s'agit de la population qui dépend de cette prestation. Cette notion recouvre à la fois les personnes allocataires qui sont les titulaires du droit (la personne au nom de laquelle le dossier est déposé auprès de la CAF), les conjoints éventuels et les enfants] par le RSA correspond à 10,8 % de la population totale (la moyenne en France métropolitaine est de 5,2 %, cf. la carte ci-dessus à gauche). Le nombre d'allocataires du RSA [Allocataire du RSA : personne qui perçoit le RSA en tant que titulaire de ce droit. Le ratio est calculé sur les personnes âgées de 15 à 64 ans inclus, car le droit au RSA concerne cette population (même si, de manière très marginale, il peut y avoir des bénéficiaires du RSA majoré

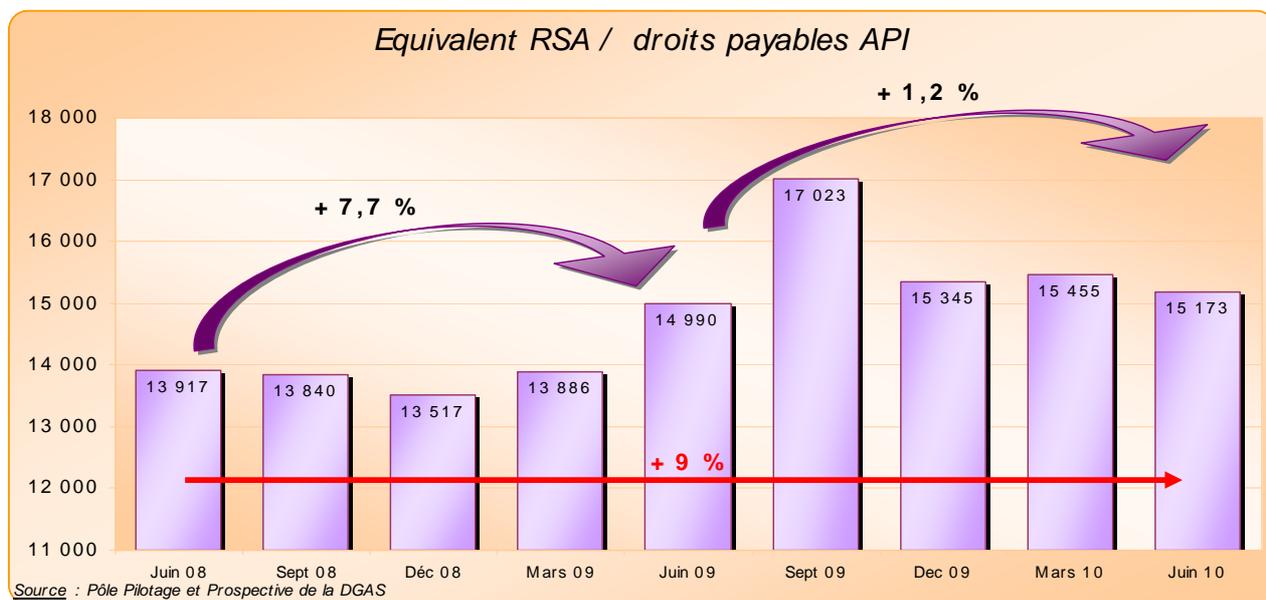
de moins de 15 ans).] représente 7,1 % des 15-64 ans dans le Nord (la moyenne en France métropolitaine est de 4,3 %, cf. la carte ci-dessus à droite).

Si l'on compare le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré (avec ou sans RSA activité) à l'ancien dispositif RMI (graphique ci-dessous), on observe une augmentation de 8,4 % en un an (de juin 2009 à juin 2010), et une progression de 11,1 % sur deux ans (juin 2008 à juin 2010).



Depuis le milieu du dernier trimestre 2009, le nombre des allocataires est largement supérieur à celui que le département avait enregistré jusque-là (76 700 foyers bénéficiaires payés en décembre 2006 pour le RMI).

Le graphique suivant permet de comparer le RSA socle majoré financé par le Département avec les droits payables au titre de l'API avant la mise en place du RSA.



Cette population progresse de 1,2 % sur un an [La forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle majoré comparativement au nombre de bénéficiaires de l'API entre les mois de juin et septembre 2009 est due à l'élargissement du public cible (prise en compte des enfants jusqu'à 25 ans, comme pour l'ancien dispositif RMI) et à la procédure mise en place dans un premier temps par la CNAF pour la gestion du RSA majoré dans son système d'information, qui a amené à verser du RSA majoré à des personnes qui en fait ne présentaient pas les critères d'éligibilité. Cette procédure a ensuite été rectifiée, d'où la diminution qui a suivi du nombre de bénéficiaires du RSA socle majoré.

Pour être pertinentes, les comparaisons doivent donc être réalisées sur une année (juin 2009 / juin 2010). (juin 2009 à juin 2010) et de 9 % sur les deux dernières années (juin 2008 à juin 2010).

Le tableau ci-dessous présente la charge nette pesant sur les finances départementales au titre du RMI/RSA, après perception des compensations de l'Etat. Celle-ci est estimée à 116,24 M€ en 2011.

RSA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	BP 2010	BP 2011
<b>DEPENSES</b>								
Allocations RMI (dont rattachements + non valeurs + annulations sur exercices antérieurs)	301,00 M€	332,94 M€	355,06 M€	363,29 M€	367,62 M€	188,13 M€	1,16 M€	1,45 M€
Contrats d'avenir (CAV) / Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)		0,84 M€	18,48 M€	21,46 M€	17,88 M€	13,60 M€	9,40 M€	8,40 M€
Allocations RSA - expérimentation					1,95 M€			
Allocations RSA						219,13 M€	465,93 M€	484,50 M€
<b>Total DEPENSES</b>	<b>301,00 M€</b>	<b>333,78 M€</b>	<b>373,54 M€</b>	<b>384,75 M€</b>	<b>37,45 M€</b>	<b>420,88 M€</b>	<b>476,49 M€</b>	<b>494,35 M€</b>
<b>RECETTES</b>								
TIPP encaissée sur exercice en cours	263,29 M€	258,08 M€	267,91 M€	267,91 M€	267,91 M€	293,23 M€	336,01 M€	334,92 M€
TIPP encaissée sur exercice suivant	33,90 M€	9,54 M€	0,04 M€					
FMDI (retraité)			36,77 M€	36,68 M€	38,88 M€	41,11 M€	41,00 M€	41,00 M€
Indus RMI/ RSA + rattachements+ divers	3,81 M€	2,89 M€	3,16 M€	5,12 M€	8,20 M€	5,10 M€	2,15 M€	25 M€
Recouvrements et participation Etat aux CAV			0,05 M€	0,46 M€	0,08 M€	0,57 M€	0,04 M€	0,04 M€
Participation Etat à l'expérimentation du RSA					0,18 M€	0,27 M€		
<b>Total RECETTES</b>	<b>301,00 M€</b>	<b>270,51 M€</b>	<b>307,93 M€</b>	<b>310,16 M€</b>	<b>35,24 M€</b>	<b>340,27 M€</b>	<b>379,20 M€</b>	<b>378,11 M€</b>
<b>Différentiel</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>-63,27 M€</b>	<b>-65,61 M€</b>	<b>-74,59 M€</b>	<b>-72,2 M€</b>	<b>-80,61 M€</b>	<b>-97,28 M€</b>	<b>-116,24 M€</b>

**2.10. Ressources humaines et Affaires générales**

Politique	Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
RESSOURCES HUMAINES	Charges de personnel	340,29 M€	347,89 M€	350,56 M€	355,40 M€
	Divers Personnel	1,44 M€	1,26 M€	1,01 M€	1,26 M€
	Services au personnel	2,19 M€	2,06 M€	2,35 M€	2,28 M€
	<b>Sous-total pour la politique RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>343,91 M€</b>	<b>351,21 M€</b>	<b>353,93 M€</b>	<b>358,94 M€</b>
AFFAIRES GENERALES	Informatique	0,00 M€	7,16 M€	6,77 M€	6,58 M€
	Services généraux administratifs	19,43 M€	15,69 M€	17,35 M€	16,90 M€
	Services généraux des domaines culturel et sportif	3,31 M€	2,92 M€	3,14 M€	2,41 M€
	Services généraux du domaine éducatif	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
	Services généraux du domaine social	14,83 M€	10,57 M€	11,30 M€	9,31 M€
	Services généraux du domaine voirie	3,07 M€	2,55 M€	3,23 M€	3,71 M€
	Services généraux EPDSAE	0,10 M€	0,08 M€	0,09 M€	0,08 M€
	Services généraux MDPH	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,13 M€
	<b>Sous-total pour la politique AFFAIRES GENERALES</b>	<b>40,74 M€</b>	<b>38,97 M€</b>	<b>41,87 M€</b>	<b>39,12 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>384,65 M€</b>	<b>390,18 M€</b>	<b>395,80 M€</b>	<b>398,06 M€</b>	

La politique Ressources Humaines serait dotée, en 2011, de 358,94 M€ (+ 7,73M€, soit + 2,2 %).

- du transfert de 47 agents du Parc Départemental de l'Équipement (valorisé à hauteur de 1,91 M€),

Cette prévision tient compte notamment :

- de la réforme de la catégorie B de la filière technique.

- de l'effet report de l'augmentation de la valeur du point en 2010 (0,5 % en juillet 2010),
- de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité),

La politique Affaires Générales est estimée à 39,12 M€ (+ 0,15 M€, soit + 0,39 %). Ce chiffrage intègre notamment 1,28 M€, liés au transfert du Parc Départemental de l'Équipement (carburant, entretien de matériel, etc...).

**2.11. Environnement – Développement durable**

Politique	Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
AGENDA 21	Agenda 21	0,04 M€	0,04 M€	0,04 M€	0,04 M€
	<b>Sous-total pour la politique AGENDA 21</b>	<b>0,04 M€</b>	<b>0,04 M€</b>	<b>0,04 M€</b>	<b>0,04 M€</b>
ENVIRONNEMENT	Environnement et boisement	1,42 M€	1,23 M€	1,48 M€	1,23 M€
	Espaces naturels sensibles	2,41 M€	2,44 M€	2,32 M€	2,96 M€
	Traitement des déchets	0,23 M€	0,07 M€	0,12 M€	0,06 M€
	<b>Sous-total pour la politique ENVIRONNEMENT</b>	<b>4,05 M€</b>	<b>3,74 M€</b>	<b>3,92 M€</b>	<b>4,25 M€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4,09 M€</b>	<b>3,77 M€</b>	<b>3,96 M€</b>	<b>4,28 M€</b>

Les dépenses concernant l'environnement et le développement durable (hors dépenses de personnel) augmenteraient de 13,49 % et seraient inscrites à hauteur de 4,28 M€ en 2011 (3,77M€ en 2010).

Le Conseil Général a adopté une gestion exemplaire et volontariste des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des espèces sauvages qui les occupent. Aujourd'hui, plus de 2 400 hectares de forêts, de marais, d'eaux vives, de

prairies ont été acquis et aménagés de façon à permettre leur accès à tous les Nordistes, y compris aux personnes en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement consacrées aux Espaces Naturels Sensibles s'élèveraient à 2,96 M€.

De plus, le Département encourage la découverte du patrimoine du Nord en créant des sentiers de petite et de grande randonnée et en valorisant les itinéraires de randonnées pédestres, cyclotouristiques et équestres (0,68 M€).

La ligne environnement et boisement, qui finance également les parcs naturels régionaux (0,58 M€), bénéficierait en 2011 d'une inscription de 1,23 M€.

La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements la responsabilité de l'élaboration et de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Le PDEDMA est un document de planification, pour les 10 ans à venir, qui a pour objet de « coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés ». Les principaux objectifs réglementaires sont de prévenir ou de réduire la production de déchets, d'en organiser le transport, de le limiter en distance et en volume et de les valoriser. Le Conseil Général a validé, le 13 décembre 2010, le projet de Plan et son rapport environnemental. L'enquête publique, préalable à l'adoption définitive du plan, sera menée courant 2011.

## 2.12. Personnes en situation de handicap

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Accueil familial et hébergement en établissements Personnes en situation de handicap	181,00 M€	191,79 M€	198,58 M€	204,28 M€
Autres formes d'aides Personnes en situation de handicap	14,26 M€	3,63 M€	5,35 M€	4,76 M€
Maintien à domicile Personnes en situation de handicap	29,88 M€	28,50 M€	25,96 M€	25,66 M€
Prestation Compensation du Handicap	34,00 M€	52,34 M€	57,01 M€	51,00 M€
<b>Total pour la politique PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>259,14 M€</b>	<b>276,25 M€</b>	<b>286,90 M€</b>	<b>285,69 M€</b>

Il serait proposé de porter les crédits de cette politique à hauteur de 285,69 M€ pour 2011, hors dépenses de personnel (276,25 M€ en 2010, soit + 3,42 %).

La politique en faveur des personnes en situation de handicap du département du Nord s'organise autour de quatre orientations stratégiques :

- développer la connaissance des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap,
- développer la qualité de l'accueil et de l'information de ces personnes,
- apporter des réponses sociales et médico-sociales pour compenser les situations de handicap,
- innover et expérimenter.

L'évolution de l'accueil familial et l'hébergement en établissement des personnes en situation de handicap, estimés à 204,28 M€ pour 2011, devra tenir compte des ouvertures de places autorisées par le Département ces

dernières années (241 places créées en 2009).

La tarification en établissement d'hébergement évoluerait globalement de + 1 % en 2011. Cette évolution s'inscrirait dans un cadre triennal, qui prévoirait une hausse globale de 3 % sur une période de 3 ans.

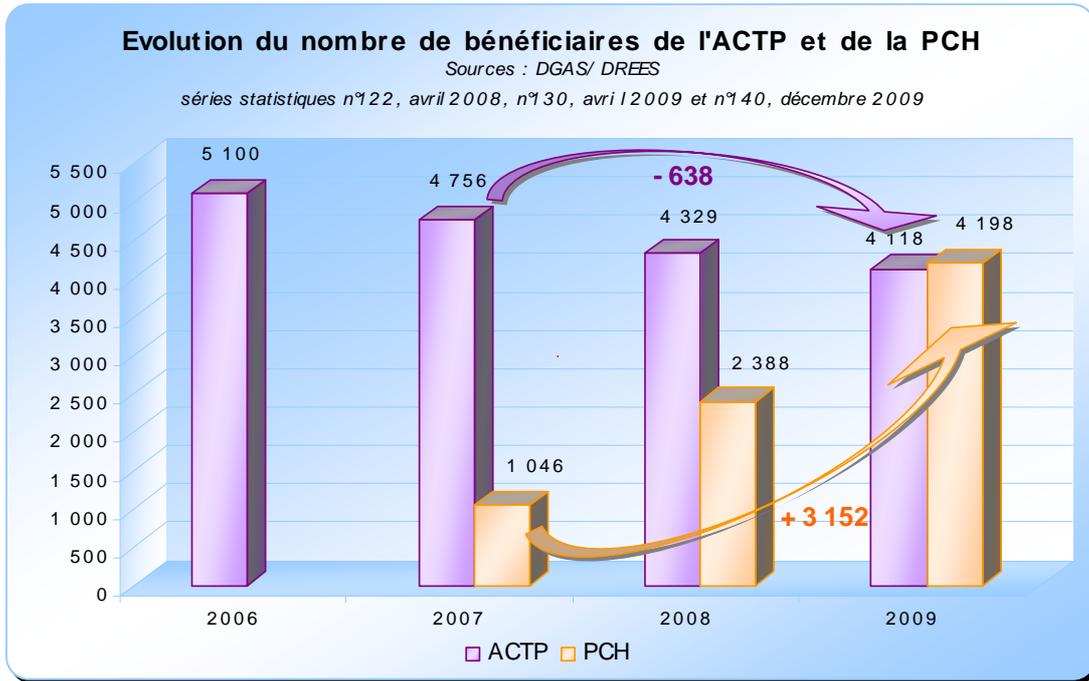
La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a modifié les politiques de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées. Elle laisse à la personne en situation de handicap le libre choix de ses projets de vie par le droit à la compensation de son handicap. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut en effet prendre la forme d'aides humaines ou techniques, et a vocation, à terme, à se substituer à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).

Cette aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap s'élèverait à 51 M€ en 2011.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la montée en

charge de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) se poursuit sur un rythme soutenu (+ 3 152 bénéficiaires entre 2007 et 2009), alors que

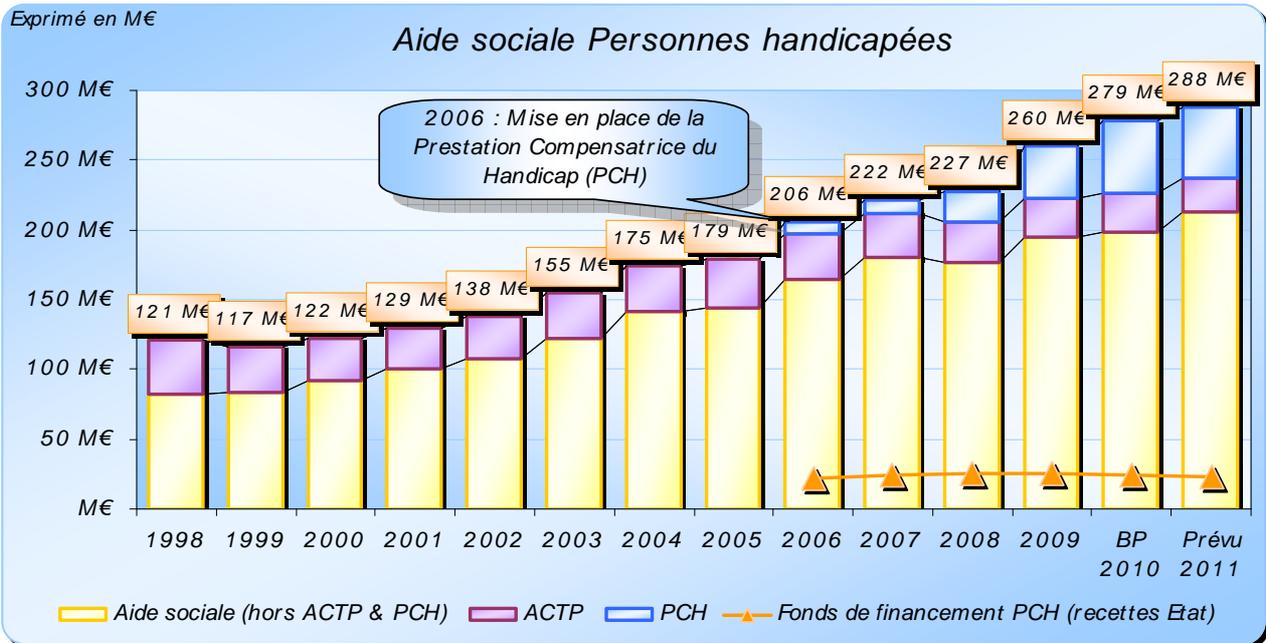
l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) diminue dans des proportions moindres (-638 bénéficiaires entre 2007 et 2009).



Le second graphique (ci-dessous) présente l'évolution de l'aide sociale départementale en faveur des personnes en situation de handicap sur la période 1998-2011. Pour 2011, la contribution de la CNSA (22,50 M€ estimés) devrait couvrir environ 45 % des dépenses de PCH. Ces dernières devraient être légèrement en retrait par rapport au BP 2010 (-2,56 %). En effet, le BP 2010 intégrait le

financement d'une partie du stock de dossiers en instance à résorber. Cependant, le nombre de bénéficiaires prévus pour l'année 2011 demeure estimé à la hausse.

A contrario, les dépenses d'ACTP sont prévues en diminution de 10,87 %, à hauteur de 24,60 M€.



Enfin, le Département du Nord contribue au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), chargée de l'accueil, de l'instruction des dossiers de demande d'aides et de

l'orientation des personnes en situation de handicap. Le Département du Nord reverserait en 2011 à la MDPH une somme de 1,90 M€ correspondant à la contribution de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

### 2.13. Prévention santé

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Politique de la santé	3,27 M€	3,18 M€	3,20 M€	3,18 M€
<b>Total pour la politique SANTE</b>	<b>3,27 M€</b>	<b>3,18 M€</b>	<b>3,20 M€</b>	<b>3,18 M€</b>

Un budget de 3,18 M€ pourrait être consacré à la politique de prévention santé, hors personnel (stable par rapport à 2010).

Le Département du Nord a fait de la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la prévention sa première priorité en matière de santé. Il a en charge la lutte contre la

tuberculose, les vaccinations, les Infections Sexuellement Transmissibles et le dépistage des cancers (compétences conventionnées avec l'Etat).

Le service départemental « EPICÉA » est l'acteur essentiel de la politique volontariste de prévention des addictions.

### 2.14. Culture

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Archives Départementales	0,26 M€	0,24 M€	0,46 M€	0,24 M€
Développement de la lecture publique	0,94 M€	0,91 M€	1,02 M€	0,91 M€
Développement des musées départementaux	1,64 M€	2,14 M€	2,70 M€	1,98 M€
Forum Départemental des Sciences	0,85 M€	0,83 M€	1,16 M€	0,78 M€
Maîtrise d'ouvrage culturelle départementale	0,17 M€	0,14 M€	0,14 M€	0,14 M€
Patrimoine culturel et historique	0,61 M€	0,67 M€	0,81 M€	0,88 M€
Soutien à la vie culturelle	7,46 M€	6,96 M€	7,41 M€	6,96 M€
Villa Départementale Marguerite Yourcenar	0,39 M€	0,37 M€	0,37 M€	0,37 M€
<b>Total pour la politique CULTURE</b>	<b>12,33 M€</b>	<b>12,28 M€</b>	<b>14,08 M€</b>	<b>12,27 M€</b>

Les dépenses consacrées à la politique culturelle resteraient stables pour l'exercice 2011 et s'établiraient à 12,27 M€.

Globalement, c'est-à-dire en intégrant les dépenses de personnel et les dépenses de moyens généraux affectés à la Culture (relevant de la délégation Ressources Humaines et Affaires Générales), les crédits consacrés à cette politique s'élèveraient à 28,18 M€, soit + 0,51 M€ par rapport au BP 2010 (27,67 M€ en 2010, chapitre 933, fonctions 311 à 315).

L'Assemblée Départementale a arrêté, le 23 novembre 2009, de nouvelles orientations en matière de politique culturelle. Celle-ci s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- une équité renforcée dans le traitement des différents territoires,
- le développement des actions culturelles à destination des collégiens,
- le développement des outils de la médiation

culturelle, qui permettra de structurer une offre culturelle adaptée aux publics prioritaires de notre collectivité (personnes en insertion, personnes âgées en établissement, personnes en situation de handicap, jeunes et collégiens).

Afin de répondre pleinement à ces objectifs, le Département entend systématiser la logique de projet, développer la contractualisation avec les territoires et mettre en place un partenariat avec les acteurs culturels majeurs, dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Le musée départemental de Flandre, abrité dans l'Hôtel de la Noble-Cour (XVI<sup>ème</sup> siècle) à Cassel, a ouvert ses portes le 23 octobre 2010. Ce musée a pour vocation de faire découvrir la richesse de la culture flamande en présentant plus de six cents œuvres variées, toiles, sculptures et objets. Le budget 2011 intégrera naturellement le fonctionnement en année pleine de ce nouveau musée départemental.

Le musée site archéologique départemental de Bavay présentera, en septembre 2011, une nouvelle muséographie de ses collections permanentes, ainsi que deux autres expositions temporaires en cours d'année.

### 2.15. Insertion des jeunes

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Insertion sociale et professionnelle	7,93 M€	7,74 M€	8,29 M€	8,32 M€
Logement des jeunes	3,30 M€	3,23 M€	3,23 M€	3,29 M€
Prévention de l'exclusion	23,08 M€	22,66 M€	23,08 M€	22,86 M€
<b>Total pour la politique INSERTION DES JEUNES</b>	<b>34,31 M€</b>	<b>33,63 M€</b>	<b>34,60 M€</b>	<b>34,46 M€</b>

Le budget de la politique d'insertion des jeunes (hors personnel) atteindrait 34,46 M€ en 2011 (contre 33,63 M€ au BP 2010).

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département prend en charge les jeunes les plus en difficulté, que ce soit par le biais de la politique de prévention spécialisée, ou par l'attribution d'aides du Fonds

Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ). Ce fonds permet la réalisation de projets individuels ou d'actions collectives.

Le Département du Nord apporte une attention toute particulière à la question du logement des Jeunes. A ce titre, il propose des aides à l'installation des jeunes en voie d'insertion et soutient des associations assurant leur logement, en particulier les foyers de jeunes travailleurs.

### 2.16. Transports

Secteur d'intervention	BP 2009	BP 2010	CP 2010	Prévu BP 2011
Aides aux réseaux de transport	5,46 M€	0,08 M€	0,11 M€	0,06 M€
Transports interurbains	1,00 M€	1,73 M€	1,61 M€	1,15 M€
Transports scolaires	86,60 M€	93,16 M€	87,44 M€	104,92 M€
<b>Total pour la politique TRANSPORT</b>	<b>93,06 M€</b>	<b>94,97 M€</b>	<b>89,15 M€</b>	<b>106,12 M€</b>

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, pour la politique des Transports s'élèveraient, pour 2011, à 106,12 M€ (+ 11,15 M€, soit + 11,74 %).

Le budget 2011 traduit la volonté de développer et de rénover les déplacements interurbains, notamment par le développement de l'intermodalité et la mise en accessibilité du réseau, exigences posées dans les Délégations de Service Public (décisions du 17/05/2010 et du 27/09/2010 de l'Assemblée départementale).

Il est précisé que le reste à charge du Département augmentera de 8,40 %, les recettes progressant de 3,82 M€ (11,53 M€ prévus en 2011, contre 7,71 M€ inscrits au BP 2010). Ces recettes correspondent notamment à la participation de la Région au transport des lycéens (4,08 M€ contre 2,55 M€ au BP 2010) et à la participation des agglomérations urbaines pour l'affrètement des transports des voyageurs sur leurs zones de compétences (3,66 M€ contre 2,20 M€ au BP 2010).

## 2.17. Sécurité

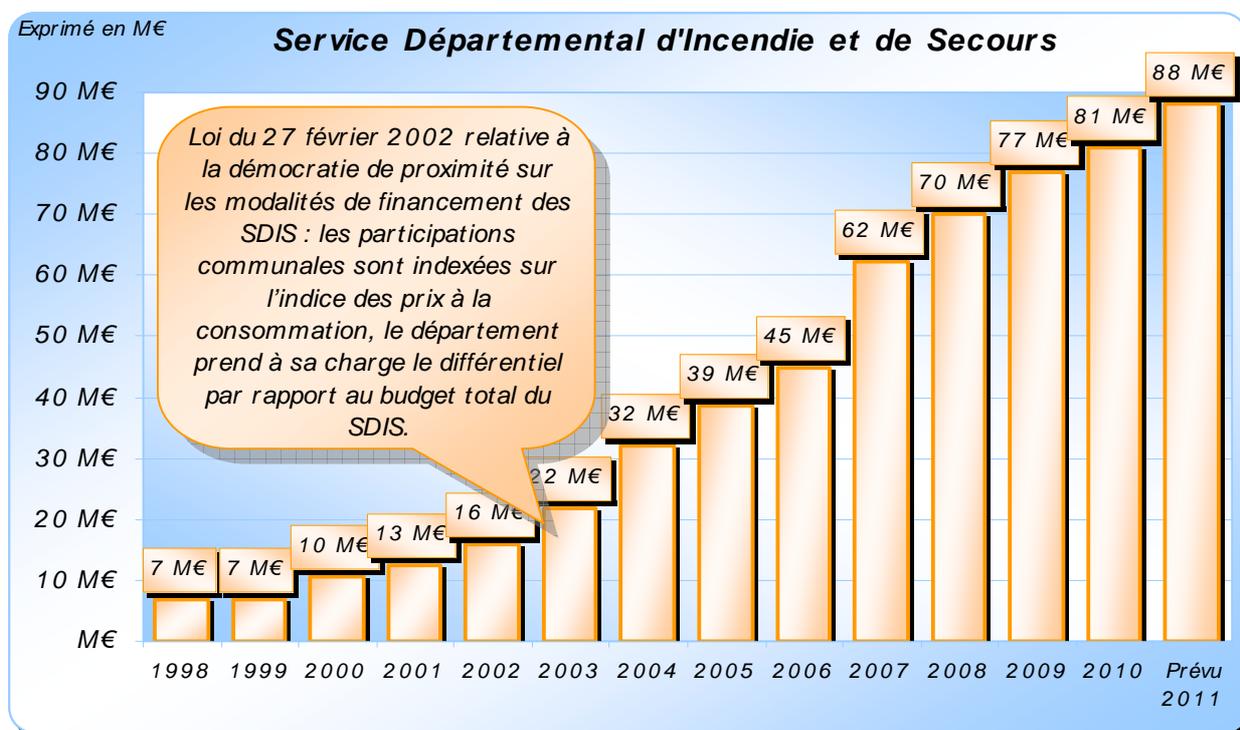
Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Département doit assurer l'équilibre du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Pour 2011, l'inscription budgétaire atteindrait 88 M€ (81M€ en 2010, 77M€ en 2009), soit une progression de 8,64 %.

Cette augmentation correspond au financement exclusif

par le Département :

- des évolutions « naturelles » des dépenses de personnel,
- de l'évolution du coût des vacances des sapeurs-pompiers volontaires,
- du coût des frais financiers liés aux investissements.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des crédits consacrés au SDIS sur la période 1998-2011.



## 3. RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 3.1. Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Depuis 2009, l'Etat rembourse aux collectivités le FCTVA calculé sur la base des investissements réalisés sur l'année n-1. En 2011, il est donc prévu un remboursement sur la base des dépenses d'investissements réalisées au cours de l'exercice 2010.

La recette attendue pour 2011 pour le Département du Nord est estimée à 47 M€.

### 3.2. Dotation Départementale d'Equipe ment des Collèges et Dotation Globale d'Equipe ment

Comme les dotations de fonctionnement, les dotations d'investissement seront gelées en 2011 au niveau national.

Sont concernées notamment la Dotation Départementale d'Equipe ment des Collèges (DDEC) et la Dotation Globale d'Equipe ment (DGE). Les recettes inscrites en 2011 seraient donc reconduites à hauteur de 13 M€ pour la DDEC et 1,7 M€ pour la DGE.

### 3.3. Autres recettes d'investissement

Les montants prévus passeraient de 27,2 M€ en 2010 à 13,9 M€ en 2011.

Ces recettes proviennent pour une grande partie de la voirie (5,37 M€ prévus en 2011 contre 11,46M€ en 2010). Cette diminution correspond essentiellement à la fin de la participation de l'Etat pour le contournement de Cambrai.

Il est également prévu une participation de l'Etat (à hauteur de 1,5 M€ la première année) pour la réalisation des nouveaux magasins des Archives départementales du Nord.

D'autres recettes concernent les collèges (hors DDEC), le tourisme et les travaux sous mandat.

Les prévisions de remboursement des prêts d'honneur aux étudiants s'établissent à la hauteur des recettes votées au BP 2010, à savoir 1,35 M€ et celles qui concernent l'agriculture s'établiraient à 30,8 k€. Le remboursement des prêts aux collectivités seraient inscrits à hauteur de 0,82 M€ (dont 0,40 M€ au titre de l'assainissement et l'épuration en milieu rural).

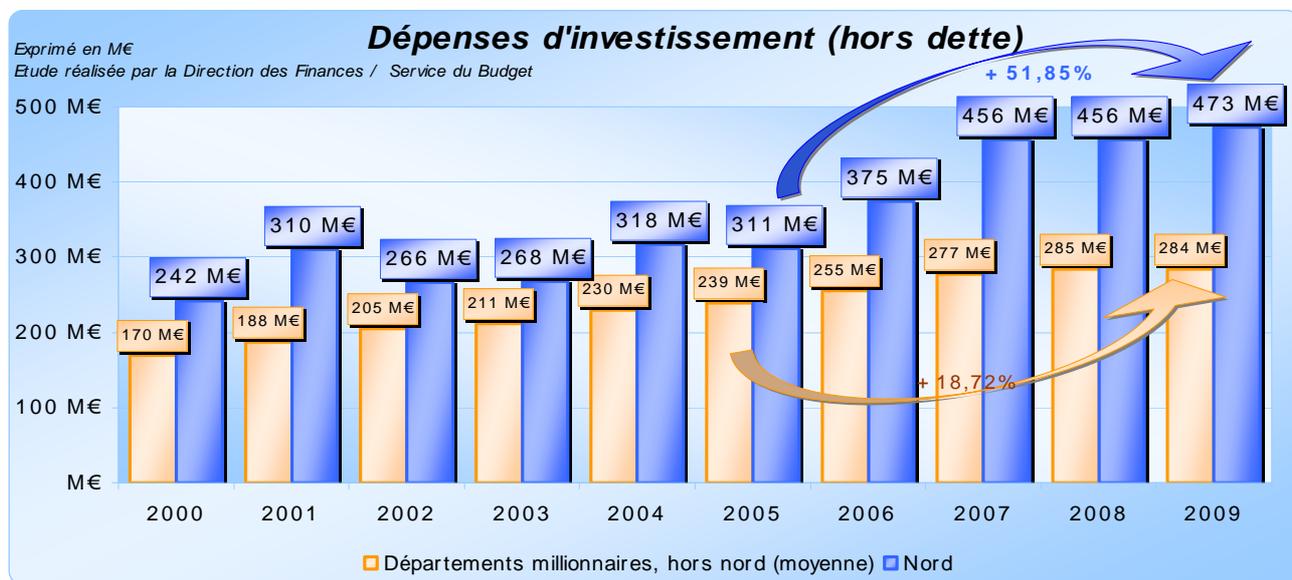
Les recettes liées aux cessions d'immobilisations diminueraient quant à elles de 1,72 M€, pour s'établir à 3,95 M€.

#### 4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Département du Nord s'est engagé depuis cinq ans dans une politique d'investissement fortement volontariste,

comme l'atteste le graphique ci-dessous.

Les dépenses d'investissement hors dette ont ainsi progressé de 51,85 % entre 2005 et 2009, passant de 311 M€ à 473 M€ constatés aux Comptes Administratifs de cette période. Les autres départements millionnaires en nombres d'habitants ont, en moyenne, progressé de 18,72 % sur la même période.



Le niveau d'investissement du Département du Nord reste très au-dessus du niveau moyen de sa strate (473 M€ contre 284 M€ pour les autres départements millionnaires). Depuis 2007, il est le Département, hors Paris, investissant le plus [En 2009, les Bouches du Rhône (460,6 M€, + 24 % par rapport à 2005) et les Hauts-de-Seine (435,2 M€, + 34 % par rapport à 2005) sont les deux autres Départements investissant le plus.]

Alors que les autres départements stabilisent leurs dépenses d'investissement depuis 2008, le Département du Nord maintient son effort (+ 3,69 % entre 2008 et 2009).

##### 4.1. Infrastructures

Les investissements sur le patrimoine routier départemental, qui pourraient atteindre 120 M€ en 2011, ont pour objet :

- le développement et la remise à niveau des routes nationales transférées par la réfection des chaussées,
- l'aménagement de pistes cyclables,
- la sécurisation des voiries départementales traversant des communes.

Le Conseil Général a approuvé le nouveau plan routier 2011-2015, lors de son assemblée plénière du 28 juin 2010, traduisant les besoins des territoires à la lumière d'un contexte budgétaire contraint.

La démarche Route Durable sera appliquée à l'ensemble des projets, en visant la certification lorsque la taille de

l'opération s'y prête. L'objectif est de répondre de la façon la plus efficace aux besoins des territoires, en minorant notamment les coûts.

Parmi les nouveaux grands projets, dont le début de réalisation est envisagé pour 2011, figurent entre autres :

- le contournement d'Auby,
- le contournement de Cantin,
- l'aménagement pour l'accessibilité au grand stade de Lille,
- le contournement de Pont à Marcq,
- la phase III du tramway de Valenciennes.

##### 4.2. Enseignement

Plus de la moitié des 200 collèges publics que compte le Département ont d'ores et déjà été soit reconstruits, soit remis à neuf.

Durant l'année 2010, des nouveaux collèges ont été livrés :

- LA BASSEE : collège Albert Schweitzer,
- ROUBAIX : collège Anne Frank,
- MASNY : collège Robert Desnos,

- CAPPELLE EN PEVELE : collège Les propositions particulièrement significatives concernent :
  - SAINT ANDRE : collège Jean Moulin,
  - LILLE : collège Claude Levi-Strauss,
  - MAUBEUGE : collège Vauban,
  - ROUBAIX : collège Jean-Baptiste Lebas,
  - QUIEVRECHAIN : collège Jehan Froissart.
- la mise aux normes de bâtiments administratifs et sociaux dont les projets de mise aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap,
  - l'aménagement de bureaux pour les services départementaux,
  - le relogement des services.

En 2011, les collèges suivants seraient livrés :

- HEM : nouveau collège de Hem,
- TOURCOING : collège Marie Curie,
- DUNKERQUE : collège Arthur Van Hecke,
- MARLY : demi-pension du collège Alphonse Terroir.

Les travaux des collèges Romain Rolland (WAZIERS), Jacques Prévert (CAUDRY), Jean Moulin (WATTIGNIES), André Malraux (LAMBRES LEZ DOUAI), Jean Jaurès (BOURBOURG), Moulin Blanc (SAINT AMAND), Jacques Prévert (WATTEN), Jacques Brel (LOUVROIL), Maxence Van der Meersch (CAPPELLE LA GRANDE), Denis Saurat (TRELON), Maxence Van den Meersch (ROUBAIX), Rieux (RONCHIN) et les demi-pensions du collège Victor Hugo (SOMAIN) et du collège Robert Schuman (HALLUIN) se poursuivront par ailleurs en vue d'une livraison courant 2012.

Les investissements dans le domaine de l'Enseignement s'élèveraient aux environs de 140 M€ en 2011.

#### **4.3. Affaires Générales**

Le budget d'investissement des Affaires Générales sera consacré, pour environ 40 M€ en 2011, aux travaux effectués dans les bâtiments administratifs et sociaux ainsi qu'aux acquisitions de matériels (véhicules et informatique).

#### **4.4. Environnement – Développement durable**

Grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS), grevée d'affectations spéciales, le Département procède à des acquisitions foncières d'espaces naturels remarquables et anciennes voies ferrées, afin de protéger des habitats et des espèces rares et d'aménager ces espaces de nature en vue de leur ouverture au public. Il participe également à la signalisation des itinéraires de randonnée.

Les investissements 2011 pourraient s'élever à 4 M€.

#### **4.5. Culture**

L'année 2010 a vu s'achever les travaux de restauration et d'aménagement du musée départemental de Flandre à Cassel qui a ouvert ses portes en octobre 2010.

L'année 2011 verra débiter les travaux d'extension des archives départementales [*Les Archives départementales du Nord collectent, classent, conservent, communiquent et mettent en valeur les archives historiques produites dans le Nord, en provenance des services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, études notariales, familles, entreprises, associations, du I<sup>x</sup> siècle à nos jours.*] (10 M€ en 2011 pour une opération estimée à 34M€). Respectueux des dernières normes de conservation et de développement durable et participant au renouveau urbain du quartier, ces espaces de conservation constitueront le premier bâtiment d'archives à énergie positive.



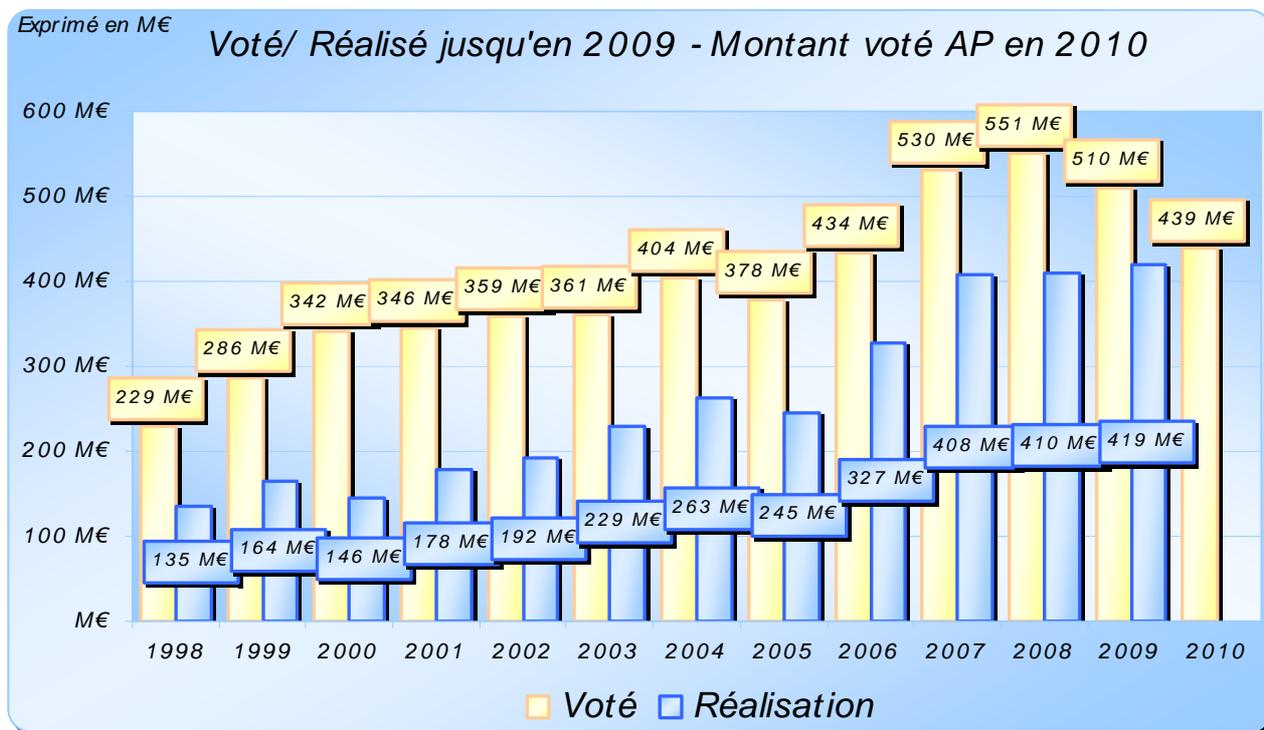
*Au premier plan, l'actuel bâtiment dédié à l'accueil du public.  
A l'arrière, les futurs magasins des Archives départementales du Nord.*

Les investissements culturels du Département du Nord pourraient atteindre 20 M€ en 2011.

### 5. AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

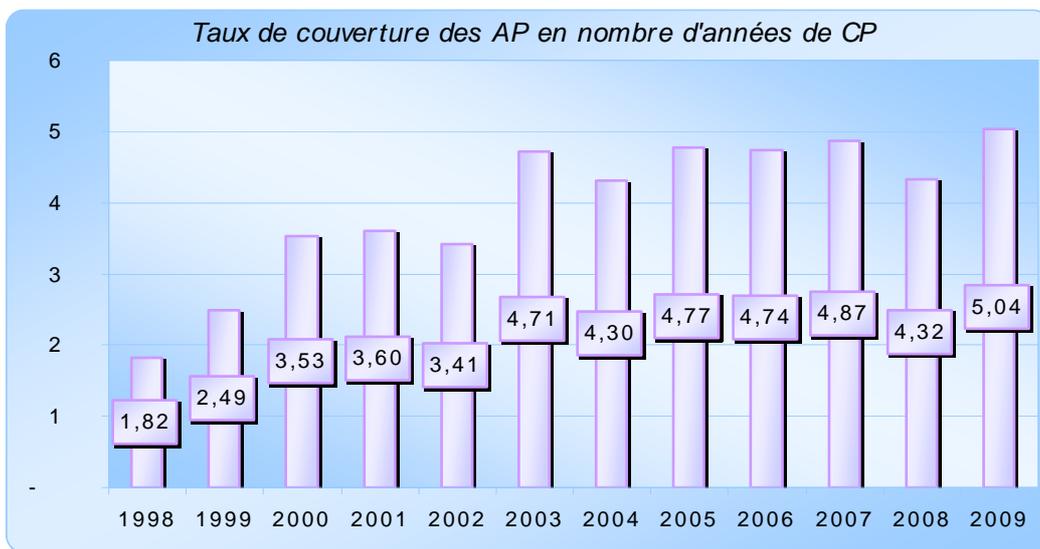
Le taux de réalisation des opérations gérées sous Autorisations de Programme (AP) est en constante

progression (*graphique ci-dessous*). Ce taux dépasse 60 % depuis 2003 et dépasse 80 % depuis 2009.



Le taux de couverture des AP (les restes à réaliser au-delà de l'exercice N par rapport aux Crédits de Paiement de l'année N) est relativement stable depuis 2003, comme l'indique le graphique ci-dessous. En 2009, cinq années

équivalentes au niveau des Crédits de Paiement 2009 gérés sous AP (509,93 M€) permettaient de financer la totalité du stock d'AP constaté (2 569 M€).



Les échéanciers de ces AP sont synthétisés dans le tableau ci-dessous qui présente, par politique, les 2 434 M€

restant à financer sur la période 2011-2018 (sans les reports éventuels de l'exercice 2010 sur l'exercice 2011).

	2011	A financer au-delà de 2011	TOTAL
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	30,52 M€	73,44 M€	103,95 M€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3,49 M€	14,17 M€	17,66 M€
PERSONNES AGEES	8,93 M€	18,18 M€	27,11 M€
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	2,97 M€	3,85 M€	6,82 M€
INFRASTRUCTURES	114,97 M€	865,51 M€	980,49 M€
SPORTS	4,00 M€	5,75 M€	9,75 M€
TOURISME	2,14 M€	4,29 M€	6,42 M€
ENSEIGNEMENT	131,86 M€	773,94 M€	905,80 M€
AFFAIRES GENERALES	29,44 M€	199,01 M€	228,45 M€
ENVIRONNEMENT	10,99 M€	46,94 M€	57,93 M€
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	3,09 M€	2,94 M€	6,03 M€
CULTURE	17,49 M€	60,75 M€	78,25 M€
INSERTION DES JEUNES	0,21 M€	0,17 M€	0,38 M€
TRANSPORT	1,10 M€	3,40 M€	4,50 M€
<b>TOTAL</b>	<b>361,20 M€</b>	<b>2 072,34 M€</b>	<b>2 433,54 M€</b>

#### 4<sup>ème</sup> partie : Orientations budgétaires proposées

La stratégie financière, arrêtée par le Département depuis plusieurs années, est d'affirmer sa solidarité vis-à-vis des Nordistes et, dans le même temps, de maintenir une politique d'investissement volontariste.

Cependant, et afin de garantir les moyens de développer cette stratégie, le Département doit maintenir sa capacité de désendettement entre 7 et 10 années. L'objectif, au cours de ce cycle économique difficile, est de ne pas dépasser le seuil des 10 années, l'ambition à moyen terme étant de se rapprocher du seuil des 7 ans.

Les orientations qui vont suivre permettront à la fois de ne pas hypothéquer l'avenir et d'assurer au quotidien le rôle du Département.

Les dépenses de fonctionnement verraient leur progression contenue en 2011 avec une hausse limitée aux environs de 2,50 %. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en accentuant les efforts déjà accomplis sur les charges de gestion.

Cette évolution modérée permettrait, cette année encore, de ne pas actionner le levier fiscal. Le taux de taxe sur le Foncier Bâti serait maintenu.

Compte tenu de l'augmentation constante de l'encours de dette et donc du remboursement en capital de celle-ci, la section de fonctionnement devra maintenir voire augmenter l'autofinancement volontaire.

Cet élément essentiel de la construction budgétaire permettra le maintien des crédits d'investissement à la même hauteur qu'en 2010, et donc la poursuite de la politique volontariste d'investissement, dont la pérennité sera garantie à la fois par une recherche d'autofinancement, par une maîtrise du recours à l'emprunt et par une priorisation des projets.

L'effort produit en la matière sera encore amplifié en 2011 afin de préparer pleinement l'avenir du Nord.

Tels sont les éléments pouvant être apportés au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2011.

Le Conseil Général prend acte du rapport présenté sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 45.

Jocya VANCOILLIE

Bernard DEROSIER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général